

LYON DROIT

Le magazine de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3

N°9 - Édition 2026/2027



*Maëli Hervé, étudiante en L2 du Collège de droit
Si la justice m'était contée,
Représentation au théâtre des Célestins,
22 juin 2026*





Édito

Une Faculté au présent

Après une année consacrée à la célébration de ses 150 ans, la Faculté de droit a poursuivi son chemin avec une même ambition : faire vivre l'héritage reçu en l'inscrivant pleinement dans les réalités du présent.

L'année universitaire 2025-2026 en a offert de nombreuses illustrations. La remise du titre de Docteur *honoris causa* à Oleksandra Matviichuk, avocate ukrainienne et colauréate du prix Nobel de la paix 2022, a rappelé la responsabilité particulière des juristes lorsque le droit, les libertés et la vérité sont directement menacés. La journée de rentrée consacrée à l'intelligence artificielle a, quant à elle, permis à notre communauté de réfléchir collectivement aux transformations déjà à l'œuvre dans l'enseignement, la recherche et les professions juridiques.

Cette année a également été marquée par plusieurs initiatives nouvelles. Pour la première fois, la Faculté a réuni les diplômés de trente-trois promotions lors d'une cérémonie commune de remise des diplômes de master. Les étudiants du Collège de droit ont investi la scène du Théâtre des Célestins avec *Si la justice m'était contée*, donnant à voir le droit et la justice par la musique, le théâtre et la poésie. La Nuit du droit, la Semaine de l'Europe, les conférences ouvertes au public, les simulations parlementaires destinées aux lycéens et les actions de la Clinique juridique ont continué de faire de la Faculté un lieu de débat, de transmission et d'ouverture sur la cité.

Notre offre de formation a poursuivi son évolution. La sélection par la Commission européenne du Master Erasmus Mundus JANUS, consacré à la sécurité et à la défense, constitue une reconnaissance majeure pour notre Faculté. La réforme des masters de science politique, l'ouverture d'une licence professionnelle destinée

aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs et le développement de formations associant enseignements et mises en situation répondent à une même exigence : former des juristes capables de comprendre les transformations de leur environnement et d'y exercer pleinement leurs responsabilités.

Cette dynamique se déploie également à l'international. L'ouverture d'un master à Casablanca, le développement de nouveaux doubles diplômes et le renouvellement de coopérations engagées depuis vingt ou vingt-cinq ans en Égypte, au Cambodge et au Vietnam témoignent de la solidité de nos partenariats. Ils permettent à nos étudiants et à nos enseignants de confronter les systèmes juridiques, de faire circuler les savoirs et de construire des relations universitaires durables sur plusieurs continents.

Les résultats obtenus dans le classement 2026 du Figaro Étudiant viennent reconnaître ce travail collectif. Quatrième faculté de droit de France, première faculté de droit de région et troisième au niveau national pour l'employabilité, notre Faculté confirme sa place parmi les établissements de référence. Ces résultats ne sont pas une fin en soi. Ils témoignent de l'engagement quotidien des enseignants, des personnels administratifs et techniques, des intervenants professionnels, des partenaires et des étudiants.

Les pages de ce nouveau numéro de Lyon Droit racontent ainsi une Faculté en mouvement, attentive aux évolutions du droit comme aux attentes de la société. Une Faculté ouverte sur le monde, mais profondément ancrée dans son territoire. Une Faculté qui poursuit une mission essentielle : transmettre des savoirs, former des esprits libres et responsables, et donner à chacun les moyens de comprendre le droit pour mieux agir.

Olivier Gout
Doyen de la Faculté de droit







Temps forts

- 12 La Faculté de droit confirme son rang parmi les meilleures de France
- 14 La Nuit du droit 2025
- 18 Les Grandes figures lyonnaises du droit
- 20 Remise des diplômes des masters
- 24 Semaine de l'Europe
- 26 Oleksandra Matviichuk, Docteure honoris causa
- 34 Grand tournoi des masters
- 36 Les rendez-vous de l'année
- 48 Partenariats
- 53 Clinique juridique

Formations

- 58 Nouveaux enseignants
- 60 Une licence professionnelle pour former les mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- 61 Réforme des masters de science politique
- 62 Master Erasmus Mundus JANUS
- 64 Ouverture d'un nouveau master à Casablanca
- 65 D.U. Droit médical
- 66 D.U. Ateliers pratiques des contentieux
- 67 Diplomatie et gestion de crise
- 68 Simulation de crise nucléaire
- 70 Photos de promotions 2025-26

Relations internationales

- 78 Coopération renforcée dans l'arc asiatique
- 86 Un partenariat international pour un logement durable et accessible à tous
- 86 Salon NAFSA à Orlando
- 87 Regards croisés franco-qubécois sur les transformations contemporaines du droit
- 88 L'École Européenne et Internationale de droit
- 95 La mobilité internationale
- 96 Témoignages





Vie étudiante

- 104** Nos sportifs de haut niveau
- 108** *Que du feu*, dix ans de cinéma émergent à Lyon
- 109** Polymnie porte l'éloquence jusqu'à la scène nationale
- 110** Les 33^e rencontres du Risk Management
- 111** Les Masters Culture et professions judiciaires au contact des institutions judiciaires
- 112** Un loto caritatif autour du Master Droit de la famille
- 112** La guerre du futur
- 113** Concours d'éloquence de Bourg-en-Bresse
- 114** Digital Law Moot Court 2026
- 116** Une vente aux enchères au service de l'enfance

Recherche

- 124** Thèses soutenues
- 126** Le Code de la laïcité et du fait religieux distingué par le prix de la laïcité 2025
- 128** L'intelligence artificielle face aux principes du droit pénal
- 132** L'IESD voit son label "centre d'excellence" renouvelé par la DGRIS
- 134** Distinction /Prix
- 137** L'IFROSS
- 144** La Faculté de droit accueille le 18^e Congrès national de l'AFSP
- 146** Publications 2025-2026

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Olivier Gout

RÉDACTEURS EN CHEF
Élise Untermaier-Kerléo & Aurélien Mérono

CRÉATION ET RÉALISATION GRAPHIQUE
Maëva Lecoche

IMPRESSION
Imprimerie Chaix - 43 rue Magenta
69100 Villeurbanne

TIRAGE
1 700 exemplaires

PHOTO DE COUVERTURE
Guillaume Nedellec

COPYRIGHT
David Venier, WaveEvent, Maëva Lecoche,
Magnific, Ludogamie, Guillaume Nedellec.

La reproduction intégrale ou partielle des textes et des illustrations doit obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable auprès de la rédaction.

 facdedroit.univ-lyon3.fr

 @DroitLyon3

 @facultededroitlyon3

 Faculté de droit
Université Jean Moulin Lyon 3



La Faculté de droit en chiffres

La Faculté

10 450 étudiants

3 campus

9 instituts

1^e Faculté de droit de région

4^e Faculté française de droit

Plus de **176** enseignants titulaires et contractuels

500 intervenants extérieurs

81 personnels administratifs

Les chiffres ne résument jamais tout d'une institution, mais ils donnent la mesure de ce qu'elle porte au quotidien. Avec plus de 10 450 étudiants, 9 instituts, 5 équipes de recherche, plus de 200 doctorants et un réseau international de plus de 200 accords, la Faculté de droit conjugue une forte présence universitaire, une activité scientifique soutenue et une ouverture marquée sur le monde.

Derrière ces repères, il y a surtout une communauté : enseignants, personnels administratifs, intervenants extérieurs, étudiants français et étrangers, partenaires professionnels. Tous contribuent à faire de la Faculté un lieu de formation, de recherche et de transmission, attentif aux évolutions du droit comme aux attentes de la société.

Recherche

+ de **150** manifestations scientifiques organisées par an

5 équipes de recherche

1 école doctorale

+ de **200** doctorants

International

+ de **200** accords internationaux (60 pays)

Près de **800** étudiants internationaux

150 étudiants en mobilité chaque année

+ de **30** enseignants internationaux invités par an

16 diplômes délocalisés

9 doubles diplômes

550 étudiants en formation délocalisée

Formation

10 parcours de Licence

1 double Licence

6 Licences professionnelles

20 mentions de Master (59 parcours)

1 LL.M in International and European Business Law

20 diplômes d'université

L'insertion professionnelle

3 200 diplômés en 2025 (dont 1 120 masters)

750 stages non obligatoires effectués par an

Une année universitaire se raconte aussi par les moments qui rassemblent, déplacent les regards et donnent au droit une présence au-delà des enseignements. En 2025-2026, la Faculté a multiplié ces occasions de rencontre : remise du doctorat *honoris causa* à Oleksandra Matviichuk, première cérémonie commune des diplômés de master, Nuit du droit, Semaine de l'Europe, Grand Tournoi des Masters, conférences, expositions et projets portés par les étudiants.

De la scène des Célestins aux juridictions lyonnaises, de la réflexion sur l'intelligence

artificielle aux débats sur l'État de droit, ces rendez-vous ont fait dialoguer étudiants, enseignants, professionnels et citoyens. Ils témoignent d'une Faculté attentive aux transformations de la société et soucieuse de rendre le droit accessible, vivant et ouvert à la discussion.

Cette dynamique se trouve également reconnue à l'échelle nationale : classée 4^e faculté de droit de France et 1^{re} de région, la Faculté confirme la solidité d'un projet collectif fondé sur l'exigence, l'ouverture et la transmission.



TEMPS FORTS

La Faculté de droit confirme son rang parmi les meilleures de France

#1

La Faculté de droit de Lyon 3, première faculté de droit de région

Le classement 2026 des meilleures facultés de droit publié par Le Figaro Étudiant place la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la 4^e place nationale.

Dans un paysage dominé par les grandes universités parisiennes, ce résultat confirme sa place parmi les établissements de référence et la consacre une nouvelle fois comme première faculté de droit de région. Depuis plusieurs années, la Faculté s'impose régulièrement dans le haut du classement, aux côtés des grands pôles juridiques nationaux. Cette stabilité traduit un travail de fond mené avec constance : exigence des formations, qualité de l'encadrement, engagement des enseignants-chercheurs, accompagnement des étudiants et ouverture vers les milieux professionnels.

Le palmarès du Figaro repose sur une méthodologie croisant plusieurs critères : niveau des étudiants à l'entrée, sélectivité, réussite en licence, insertion professionnelle et excellence universitaire. Cette approche permet de mesurer non seulement l'attractivité des établissements mais aussi leur capacité à accompagner les étudiants jusqu'à la réussite et à favoriser leur insertion après le diplôme. Sur ces différents volets, la Faculté de droit se distingue particulièrement. Elle obtient la 3^e place nationale en employabilité, avec un taux de 80 % d'emploi salarié

en France dix-huit mois après l'obtention du diplôme. Elle affiche également la 2^e meilleure valeur ajoutée nationale sur la réussite en licence en trois ans, avec +14,2 points, un indicateur qui souligne sa capacité à faire progresser ses étudiants au-delà de leur seul niveau d'entrée.

Ces résultats viennent saluer la solidité d'une offre de formation couvrant l'ensemble des grands domaines du droit et des relations internationales. Ils témoignent aussi de l'importance accordée à la professionnalisation, à la spécialisation progressive des parcours, aux liens avec les praticiens et à l'ouverture internationale. Le Collège de droit, les doubles diplômes, les formations sélectives, les masters spécialisés et les dispositifs d'accompagnement contribuent à cette dynamique d'ensemble.

Cette reconnaissance revient d'abord à celles et ceux qui font vivre la Faculté au quotidien : enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, responsables pédagogiques et étudiants. Être classée 4^e faculté de droit de France et 1^e faculté de droit de région constitue ainsi bien plus qu'un résultat dans un palmarès. C'est la confirmation d'un positionnement durable : celui d'une Faculté fortement ancrée à Lyon, mais pleinement reconnue à l'échelle nationale et internationale.

Les chiffres du classement 2026

Dans le classement 2026 du Figaro Étudiant, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 obtient plusieurs résultats marquants :

- 4^e faculté de droit de France
- 1^e faculté de droit de région
- 3^e place nationale en employabilité
- 80 % d'emploi salarié en France dix-huit mois après le diplôme
- 2^e meilleure valeur ajoutée nationale sur la réussite en licence en trois ans (+14,2 points)

Le classement a comparé 59 facultés de droit françaises à partir de critères liés à la réussite, à l'insertion professionnelle, à la sélectivité, au niveau des étudiants et à l'excellence universitaire.

Retrouvez l'intégralité de
l'article en scannant
ce QR Code.







Conférence "La présidence Trump : quels contre-pouvoirs ?"

La Nuit du droit 2025

toujours plus de monde chaque année



02 octobre 2025, Manufacture des Tabacs

La 7^e édition de la Nuit du droit qui a eu lieu le 2 octobre 2025 a rencontré un franc succès : 2 300 personnes inscrites, dont près de 1 700 sur le campus de la Manufacture (contre 1 500 personnes l'année dernière). La part du public extérieur à Lyon 3 (ni étudiant, ni enseignant à l'Université Jean Moulin Lyon 3) continue de croître : elle a représenté 26% (contre 21% en 2024). 45 intervenants ont été invités pour animer conférences et tables rondes. Sous la houlette de Guillaume Grand, étudiant en Master 2 à la Faculté de droit, une cinquantaine d'étudiants bénévoles d'une incroyable efficacité, ont été mobilisés tout au long de la soirée, aux côtés des personnels de la Faculté de droit et de l'Université sans lesquels ce moment de partage et de réflexion n'aurait pu avoir lieu.

En 2017, Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, a souhaité qu'on puisse célébrer, chaque année, l'anniversaire de la Constitution du 4 octobre 1958, texte fondateur du régime de la V^e République. Chaque année depuis 2018, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 propose un événement d'ampleur, en partenariat avec les institutions juridiques lyonnaises, sous le pilotage du service communication.

Le programme de cette nouvelle édition était dense, avec plusieurs manifestations hors les murs : une exceptionnelle vente aux enchères (mode, bijoux, horlogerie, véhicules de sport, engins TP) organisée par la

Cour d'appel de Lyon avec l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), ainsi qu'un cas pratique sur la soumission chimique et une conférence sur la balistique au Tribunal judiciaire de Lyon. Comme l'année dernière, l'association Possible a invité le public à une Balade justice pour découvrir la justice française sous le prisme de l'Histoire lyonnaise.

À la Manufacture des Tabacs, cette édition de la Nuit du droit a été marquée par la signature d'une convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Académie de Lyon et l'association Parlons Démocratie, en présence de

Madame la rectrice Anne Bisagni-Faure, Monsieur le Président de l'Université Gilles Bonnet, Monsieur le président de Parlons Démocratie Antoine Stephany et Madame la vice-doyenne de la Faculté de droit, Madame Caroline Chamard. Cette convention officialise nos actions en faveur des établissements scolaires. Deux événements étaient ainsi proposés avec l'appui du Rectorat et Parlons Démocratie, afin de tisser des liens plus étroits entre l'université et les établissements scolaires. Pour la troisième année consécutive, 350 lycéens de la région, accompagnés de leurs enseignants, ont été invités à participer à une simulation parlementaire sur une



proposition de loi fictive. Cette année, l'animateur de la simulation, Christophe Pallez, déontologue de l'Assemblée nationale en 2021 et 2022 et secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale de 2014 à 2020, avait choisi une proposition de loi pour protéger nos enfants des dangers des réseaux sociaux. Après avoir entendu le grand témoignage d'Éric Chalbos, président de chambre à la Cour d'appel de Lyon, coordonnateur du pôle criminel, les lycéens ont proposé, débattu, voté les amendements qu'ils avaient préparés en classe, sous la houlette de Christophe Pallez, accompagné de Paul Cedro, doctorant à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Maëlle Guicherd, présidente de l'association du master droit public des affaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Pour la deuxième fois, un atelier pédagogique, *Où en est la justice internationale ?*, a été proposé aux professeurs des écoles, collèges et lycées. Il y avait une vingtaine de participants pour la première édition en 2024. Ils étaient 115 inscrits cette année. Animé par Pierre-François Laval, professeur de droit international public à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Sylvie Boule (Parlons Démocratie) et Jérôme Grondeux, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, cet atelier avait pour objectif de donner aux participants des ressources, des outils afin d'initier leurs élèves à cette thématique juridique essentielle.

Cinq conférences étaient proposées sur le campus de la Manufacture des tabacs, faisant intervenir des experts qui ont répondu aux questions, nombreuses, posées par le public :

Autoriser l'aide à mourir

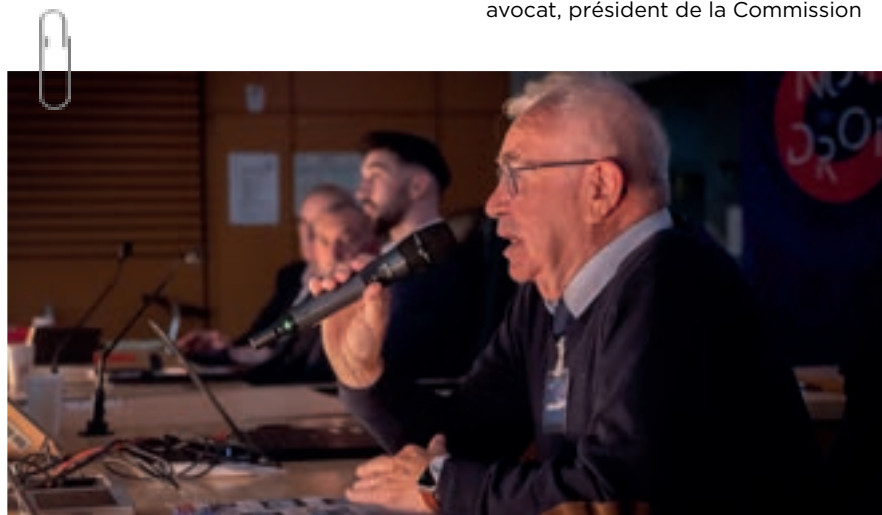
L'Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales (IFROSS) a organisé une table ronde animée par le professeur Guillaume Rousset, sur cet enjeu éthique et juridique majeure, avec François Blanchardon, président de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes Lyon 1 ; Sarah Carvalho, professeure de philosophie à l'Université Claude Bernard Lyon 1 ; Marion Girer, professeure de droit à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (CRDMS/IFROSS) ; Anne-Marie Savard, professeure



titulaire de l'université Laval (Québec, Canada), titulaire de la Chaire Antoine Turmel sur la protection juridique des aînés ; Jean-Louis Touraine, ancien député du Rhône et conseiller municipal et enfin, Pascale Vassal, médecin, chef du service de soins palliatifs au CHU de Saint-Etienne.

La présidence Trump : quels contre-pouvoirs ?

Cette conférence, proposée par Mathilde Philip-Gay, professeure de droit constitutionnel à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Fabien Salesse, secrétaire général de l'APHG, enseignant en collège et en prépa IEP à Lyon, a associé des étudiantes et étudiants de la L1 série C qui ont animé les débats avec Amanda Frost, professeure de droit, autrice de *You Are Not American* (Penguin Random House, 2021) et Corentin Sellin, professeur d'histoire en classe préparatoire et chroniqueur dans la revue d'actualité Les Jours.



La responsabilité pénale des décideurs publics : comment retrouver la confiance du citoyen ?

Cette conférence proposée par Élise Untermaier-Kerléo, Kerléo, maîtresse de conférences de droit public à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a permis d'échanger sur un sujet d'une actualité brûlante avec René Dosièr, député honoraire, président de l'Observatoire de l'éthique publique ; Éric Halphen, magistrat, cofondateur de l'association Anticor ; Xavier Pin, professeur de droit pénal à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ancien maire et Christian Vigouroux, président de section honoraire au Conseil d'État, auteur du rapport *Sécuriser l'action des autorités publiques dans le respect de la légalité et des principes du droit*.

Regards croisés : le procureur et l'avocat sont-ils des adversaires lors du procès pénal ?

Cette conférence proposée par la Commission pénale de l'Association des élèves-avocats de l'École des Avocats Rhône-Alpes (EDARA) en partenariat avec le barreau de Lyon, animée par Samuel Rolland, élève-avocat, président de la Commission



pénale de l'Association des élèves-avocats de l'École des Avocats Rhône-Alpes (EDARA) en partenariat avec le barreau de Lyon, animée par Samuel Rolland, élève-avocat, président de la Commission pénale de l'Association des élèves-avocats de l'EDARA, a réuni des magistrats, avocats généraux, et des avocats : Didier Boccon-Gibod, premier avocat général honoraire à la Cour de cassation ; François-Louis Coste, avocat général honoraire ; Frédéric Doyez, avocat au barreau de Lyon et Jean-Félix Luciani, Jean-Félix Luciani, avocat au barreau de Lyon.

La bataille politique et législative de « Lulu la pilule »

Cette conférence était proposée par Sandrine Rabosseau, professeure certifiée en Langue et littérature françaises à l'Université Jean Moulin Lyon 3, en partenariat avec le service des affaires culturelles de l'Université et a associé trois étudiants du Collège de droit, Léna Boni Collomb,

Émilie Pencz, Alice Pfend, ainsi qu'Antoine Bouvier, doctorant en Lettres. Elle portait sur le roman historique de Théo Maleysson, *Ladys First* (Le Lys Bleu, 2025), qui était présent. L'ouvrage retrace le parcours de Lucien Neuwirth, député gaulliste, figure politique marquante du XX^e siècle s'est battu pour l'émancipation des femmes et sa bataille pour la légalisation de la pilule.

En parallèle de ces conférences, le public a également été invité à participer à un escape game, *Découvrez les coulisses d'une succession*, proposé par la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Lyon et l'Institut National des Formations Notariales de Lyon.

Comme chaque année, la Clinique juridique Lyon 3 a assuré, une permanence d'orientation juridique gratuite.

Texte écrit par Élise Untermaier-Kerléo, Kerléo, maîtresse de conférences de droit public à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, assesseure du doyen chargée de la vie institutionnelle et culturelle



Scannez
pour revivre
cet événement.





Grandes figures lyonnaises du droit



13 octobre 2025, Centre nautique Tony Bertrand



Chloé Vidal, Mohammed Beniahsen, Grégory Doucet, Gilles Bonnet, Olivier Gout, Élise Untermaier-Kerleo et Catherine Fillon

Une exposition pour montrer le rôle historique de la Faculté dans la cité

Du 13 octobre au 13 décembre 2025, les grilles du Centre nautique Tony Bertrand ont accueilli l'exposition *Grandes figures lyonnaises du droit*, organisée dans le cadre des 150 ans de la Faculté de droit. Inaugurée devant le Palais de l'Université, en présence de Mohammed Beniahsen, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en Auvergne-Rhône-Alpes, de Grégory Doucet, maire de Lyon, de Chloé Vidal, 3^e adjointe au maire de Lyon, de Gilles Bonnet, président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, et d'Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, cette exposition a donné à voir l'histoire de la Faculté à travers celles et ceux qui l'ont incarnée.

Créée par décret le 29 octobre 1875, après une demande portée par la Ville de Lyon, la Faculté de droit entretient depuis ses origines un lien étroit avec la cité. Le conseil municipal s'était alors engagé à mettre à disposition les bâtiments nécessaires, à les équiper et à soutenir financièrement l'installation de cette nouvelle institution. Cent cinquante ans plus tard, cette exposition est venue rappeler cette histoire commune entre l'État, la Ville et l'Université, tout en l'inscrivant dans l'espace public.

Le choix du lieu n'avait rien d'anodin. En quittant les murs de l'Université pour rejoindre les grilles du centre nautique Tony Bertrand, au bord du Rhône, l'exposition s'adressait

autant aux étudiants et aux juristes qu'aux passants, aux habitantes et habitants de Lyon, à toutes celles et ceux qui pouvaient découvrir, au détour d'un trajet, une part de l'histoire juridique lyonnaise. Elle rendait visible ce que la Faculté a produit, transmis et parfois fait rayonner bien au-delà de son territoire.

Conçue par Élise Untermaier-Kerleo et Catherine Fillon, professeures à la Faculté de droit, l'exposition s'est déployée en quinze panneaux consacrés à des figures ou à des groupes de figures lyonnaises. On y croisait des professeurs, des magistrats, des avocats, des responsables politiques, des résistants, des défenseurs des droits ou encore des juristes ayant contribué au rayonnement international du droit français. De Justin Godart à Paul Bouchet, de Laurent Bonnevey à Pierre Truche, d'Édouard Lambert et Paul Huvelin aux grandes figures de la médecine légale lyonnaise, ces parcours racontent une histoire du droit tournée vers la justice, le progrès social, la science, les libertés et l'engagement public.

Certaines de ces personnalités ont été des piliers de la Faculté. D'autres n'y sont restées que quelques années, mais ont laissé une empreinte durable. D'autres encore, anciens étudiants français ou étrangers, ont porté ailleurs une part de l'héritage lyonnais. L'exposition rappelait ainsi que l'influence de la Faculté s'est déployée sur plusieurs plans : dans l'enseignement, dans la recherche, dans les institutions, dans les prétoires, dans la vie politique, mais aussi à l'international. Elle a montré notamment comment des juristes formés ou liés à Lyon ont participé à la circulation des idées juridiques et à la construction de systèmes de droit au-delà des frontières françaises.



Élise Untermaier-Kerleo et Catherine Fillon

Cette démarche s'inscrivait dans le prolongement d'un ouvrage collectif consacré aux grandes figures lyonnaises du droit, réunissant les contributions de 56 auteurs (éd. LexisNexis, juin 2025). Ce travail de mémoire a permis de rendre hommage à de nombreuses personnalités qui ont toutes étudié ou enseigné à la Faculté de droit. L'exposition proposait ainsi pour le public une sélection d'un peu plus de vingtaine de figures.

Lors de l'inauguration, le doyen Olivier Gout a rappelé que cette exposition s'inscrivait pleinement dans l'esprit des 150 ans de la Faculté : rendre hommage à celles et ceux qui ont façonné son histoire, mais aussi montrer la place qu'elle continue d'occuper dans la cité. Clinique juridique, écrivains publics au Tribunal judiciaire, conférences ouvertes au grand public, Nuit du droit, Semaine de l'Europe, actions pédagogiques avec les lycéens : autant d'initiatives qui témoignent d'une même volonté d'ouverture et de transmission.

En faisant dialoguer mémoire universitaire et espace public, l'exposition "Grandes figures lyonnaises du droit" a rappelé que l'histoire de la Faculté ne se limite pas à ses bâtiments ni à ses dates fondatrices. Elle se lit aussi dans les trajectoires de celles et ceux qui y ont enseigné, étudié, cherché, puis agi dans la cité. Pour ses 150 ans, la Faculté de droit a ainsi choisi de raconter son histoire à travers des vies, des engagements et des héritages encore visibles aujourd'hui.



Scannez pour
revivre cet
événement.



Remise des diplômes des masters

Une première cérémonie à l'échelle de la Faculté



20 mars 2026, amphithéâtre Roubier

Un moment commun pour célébrer la fin d'un parcours

Le 20 mars 2026, la Faculté de droit a organisé, dans l'amphithéâtre Roubier du Palais de l'Université, sa première cérémonie de remise des diplômes de master à l'échelle de la Faculté. Cette première édition a réuni les diplômés de 33 promotions de Master 2, entourés de leurs proches, de leurs enseignants et des équipes de la Faculté.

Jusqu'ici, plusieurs formations organisaient déjà leurs propres cérémonies, à l'initiative de leurs responsables pédagogiques. Cette journée a permis de créer un rendez-vous commun à toute la Faculté, pour marquer officiellement la fin du master. Dans une institution qui compte 59 parcours de master, cette cérémonie a rassemblé des diplômés issus de parcours très différents, venus célébrer la fin de leurs études dans un même lieu.

La journée s'est déroulée en deux temps, avec une cérémonie le matin puis une seconde l'après-midi, afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Animées par Charlotte Le Chapelain, professeure à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et assesseure du doyen chargée de la vie étudiante, les deux cérémonies ont réuni un public nombreux. Les diplômés ont été appelés promotion

par promotion, accompagnés par leurs gestionnaires administratifs et leurs professeurs, responsables de master. Ces derniers sont montés sur scène pour dire quelques mots, remettre les diplômes et partager la photo officielle avec leurs étudiants.

Les prises de parole des majors, des responsables pédagogiques, du doyen de la Faculté et du président de l'Université ont donné à la cérémonie une tonalité à la fois solennelle et personnelle. Elles ont rappelé les exigences du master, le chemin parcouru, mais aussi ce que représente ce moment pour les étudiants et leurs familles : la fin d'un cycle, l'entrée dans une nouvelle étape, et la reconnaissance du travail accompli.

Avec cette première cérémonie commune, la Faculté de droit a voulu donner toute sa place à un moment souvent attendu, mais parfois trop vite réduit à une formalité. La remise des diplômes devient ici un temps de reconnaissance collective, à la hauteur de l'engagement des étudiants et de celles et ceux qui les ont accompagnés tout au long de leur formation.

*Retrouvez l'aftermovie de la
cérémonie de remise de diplômes
en scannant ce QR Code.*

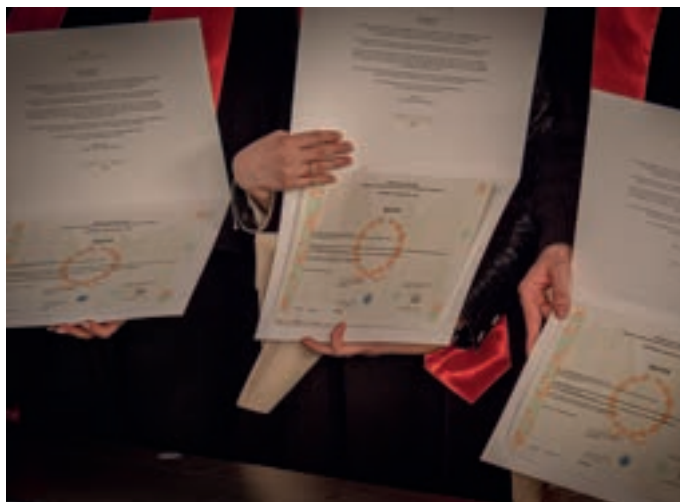


Un réseau alumni pour rester en lien avec les diplômés

Chaque année, la Faculté de droit délivre plus de 1 000 diplômes de master. Ses diplômés exercent ensuite dans des secteurs variés, en France comme à l'international, au sein des professions juridiques, des institutions, des entreprises, des organisations publiques ou privées, ou encore dans le domaine des relations internationales.

Dans le prolongement de la cérémonie du 20 mars 2026, la Faculté a engagé la structuration progressive d'un réseau des diplômés. Une rubrique dédiée est désormais accessible sur son site internet. Elle regroupe des informations utiles sur le retrait des diplômes, les actualités, les événements, les formations continues et les projets portés par la Faculté.

Les diplômés qui le souhaitent peuvent rejoindre ce réseau afin de rester informés, partager leur expérience, intervenir auprès des étudiants ou relayer des opportunités professionnelles. Cette démarche se construira progressivement, avec un objectif simple : maintenir un lien utile entre la Faculté, ses anciens étudiants et les promotions actuelles.





Majors de promotion 2025

Masters

MENTION DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

Master 2 Droit bancaire et financier
Zinsou Cristelle

MENTION DROIT DE LA SANTÉ

Master 2 droit fondamental de la santé
Aliane Célia

MENTION DROIT DES AFFAIRES

Master 2 Contrats, Distribution, Concurrence
Weber Solène

Master 2 Droit de la propriété intellectuelle

Ditzel Annika

Master 2 Droit des affaires approfondi

Pierlot Quentin

Master 2 Droit du cinéma et de l'audiovisuel

Rives Solana

Master 2 Droit et fiscalité du marché de l'art

Tournier Jeanne

Master 2 Droit privé international et comparé

Maamache Sarah

MENTION DROIT EUROPÉEN

Master 2 Droit européen des affaires
Gabielli Camille

Master 2 Droit européen des droits de l'homme

Valdecabres Pauline

Master 2 Droit global du changement climatique

Lecharpentier Camille

MENTION DROIT INTERNATIONAL

Master 2 Droit des organisations internationales

Schubert Charline

Master 2 Droit international public

Muñoz Aldonza

MENTION DROIT NOTARIAL

Master 2 Droit notarial international

Chatelain Gaëlle

MENTION DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Master 2 Sécurité intérieure

Khiyar Justine

MENTION DROIT PRIVÉ

Master 2 Droit de la famille

Ducros Emma

Master 2 Droit privé (à distance)

Bruguiere Fanny

MENTION DROIT PUBLIC

Master 2 Carrières publiques

Cerqueira Margaux

MENTION DROIT SOCIAL

Master 2 Droit de la protection sociale d'entreprise

Quintana Maëva

Master 2 Droit social et relations du travail

Rusu Eva

MENTION HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Master 2 Histoire du droit

Buzolich Marie-Amélie

MENTION JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Master 2 Culture judiciaire

Cornachon Jennifer

Master 2 Professions judiciaires

Gibert Lilas

Master 2 Droit civil approfondi

Mugnier Clara

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES

Master 2 Expertises et risques internationaux

Desiage Rose

Master 2 Francophonie et coopérations culturelle et linguistique

Catry Cerise

Master 2 Francophonie et transition écologique

Blandin Elouan

**Master 2 Francophonie, stratégies
et relations internationales**
Cladel Sarah

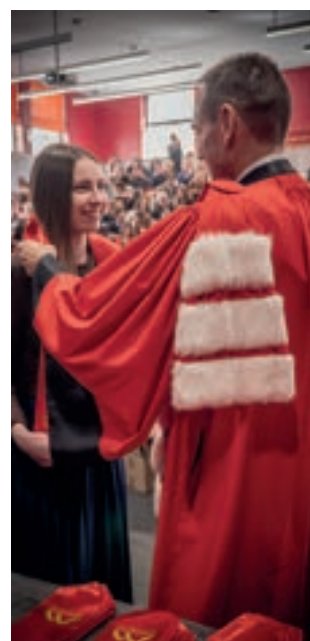
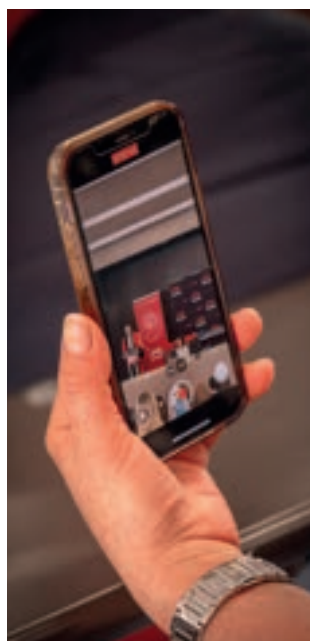
**Master 2 Prévention et gestion des
risques et des crises dans l'espace
francophone**
Beaudemoulin Louise

**Master 2 Gestion de programmes
internationaux (OIG/ONG)**
Djeddi Sheima

**Master 2 Intelligence stratégique
et gestion de crises**
Carreel Anna

**Master 2 Relations internationales
et diplomatie**
Thomas Ophélie

**MENTION RISQUES ET
ENVIRONNEMENT**
**Master 2 Gouvernance des risques
environnementaux**
Dubost Lilou



Semaine de l'Europe 2026

Un espace de débat et d'apprentissage pour comprendre les grands enjeux européens

Du 16 au 20 mars 2026, la Semaine de l'Europe a retrouvé sa place dans la vie de la Faculté de droit pour une sixième édition dense, ouverte et résolument tournée vers les grands enjeux contemporains. Organisée par le Centre d'études européennes CEE-EDIEC et la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, sous la direction de Gaëlle Marti et Loïc Robert, cette semaine a réuni étudiants, enseignants-chercheurs, élèves, citoyens, associations et partenaires autour d'une même ambition : donner à comprendre l'Europe dans ce qu'elle a de plus concret.

L'événement s'est construit avec le Collège de droit, les Bibliothèques universitaires, la Maison des Européens Lyon-Rhône, le Mouvement européen Lyon-Rhône et les Jeunes Européens Lyon-Rhône. Cette diversité de partenaires dit bien l'esprit de la Semaine de l'Europe : ne pas limiter l'Europe à ses institutions, à ses textes ou à ses mécanismes juridiques, mais la faire vivre comme un espace de débat, d'apprentissage et de citoyenneté.

Pendant cinq jours, les formats se sont succédé sans se ressembler : projections-débats, conférences, ateliers participatifs, simulation parlementaire, exposition, carte géante et quiz de culture générale. Le climat, la désinformation, les ingérences étrangères, les droits des femmes, la régulation du numérique, l'immigration, les relations transatlantiques ou encore la participation démocratique ont été abordés comme autant de questions qui traversent aujourd'hui l'Union européenne et concernent directement les citoyens.

La semaine s'est ouverte par une projection forte : *Trop chaud. KlimaSeniorinnen vs. Switzerland*, documentaire de Benjamin Weiss présenté pour la première fois en France. Organisée avec le Collège de droit, cette projection a retracé le combat des « Aînées pour le climat », association suisse qui a porté devant la Cour européenne des droits de l'Homme la question de l'inaction climatique. La discussion menée par Loïc Robert, en présence de Dominique Blazy, membre de l'association, a rappelé que la protection du climat est désormais aussi une question de droits fondamentaux, et que ce combat engage toutes les générations.

L'Europe a également été abordée sous l'angle de la démocratie et de ses fragilités. La conférence consacrée à la désinformation et aux ingérences étrangères, avec Tania Racho,

consultante chargée de projet chez Désinfox-Migrations, et Christophe Préault, directeur de la rédaction du média *Toute l'Europe*, a permis de mieux comprendre les stratégies qui cherchent à influencer l'opinion publique et à affaiblir le débat démocratique. Dans le prolongement de cette réflexion, l'atelier consacré aux *dark patterns*, proposé par Bastien Savin, doctorant à la Faculté de droit, a invité les participants à repérer concrètement ces interfaces numériques qui orientent ou manipulent les choix des utilisateurs. Après les interventions de Marion Seigneurin, Ludovic Pailler et Samir Merabet, les participants ont travaillé en groupe sur différentes plateformes avant de préparer une plainte à destination de l'autorité compétente. Le droit européen n'était plus seulement présenté comme un cadre abstrait : il devenait un outil d'analyse de situations rencontrées au quotidien.

Cette attention au concret s'est retrouvée dans la simulation du Parlement européen organisée avec les Maisons familiales rurales et la Maison des Européens Lyon-Rhône. Accueillis à l'Université, les élèves se sont glissés dans le rôle de députés européens et de lobbyistes pour débattre de l'encadrement de l'usage des outils numériques par les mineurs. Réseaux sociaux, messageries en ligne, intelligence artificielle : les sujets discutés leur étaient familiers, mais ils ont été abordés à travers les exigences de la délibération démocratique. Amendements, négociations, groupes parlementaires, session plénière, vote final : la simulation a donné une forme très concrète au fonctionnement d'une institution européenne.

La Semaine de l'Europe a aussi permis de revenir sur les droits fondamentaux et les rapports de force qui traversent le continent. Audrey Soria, docteure en histoire et conférencière Team Europe Direct Lyon Métropole, invitée par Brigitte Bousquet, vice-présidente du





Mouvement européen Lyon-Rhône, a proposé un éclairage sur les droits des femmes en Europe, entre avancées, résistances, reculs et inégalités persistantes. À l'invitation des Bibliothèques universitaires, Gaëlle Marti et Loïc Robert ont pour leur part consacré une conférence à Trump et l'Europe, en analysant les conséquences du second mandat de Donald Trump sur les relations transatlantiques, la souveraineté européenne, la sécurité collective et les choix stratégiques de l'Union.

La semaine s'est achevée comme elle avait commencé : par un film suivi d'un débat. Avec *L'histoire de Souleymane*, de Boris Lojkine, Marie-Laure Basilién-Gainche a ouvert une discussion sur l'asile, les parcours migratoires et la vulnérabilité des personnes en demande de protection. Aux côtés d'Almodis Peyre et de Laurent Delbos, responsable plaidoyer pour Forum Réfugiés, elle a permis de mettre en perspective le récit du film avec les réalités juridiques et humaines de la demande d'asile. Là encore, l'Europe est apparue non comme une idée lointaine, mais comme un espace où se décident des droits, des protections, des frontières et parfois des impasses.

Une Europe à hauteur des différents publics

L'une des forces de cette édition a été de s'adresser à des publics très différents. Toute la semaine, le CEE-EDIEC et la Maison des Européens Lyon-Rhône ont accueilli des classes de primaire autour de l'exposition *Les Petits Européens*. À travers des panneaux consacrés aux 27 pays de l'Union européenne et des ateliers autour de la musique, de la gastronomie, de l'histoire ou de l'actualité européenne, les élèves ont découvert l'Europe autrement. Sur le campus de la Manufacture des Tabacs, les Jeunes Européens Lyon-Rhône ont

également proposé une carte géante de l'Europe et des quiz de culture générale, prolongeant cette volonté d'ouvrir le sujet européen au plus grand nombre.

Cette ouverture est au cœur de la Semaine de l'Europe. L'événement ne se limite pas à une succession de conférences : il crée des passages entre la recherche, la pédagogie, l'action associative et le débat citoyen. En ce sens, il s'inscrit pleinement dans une démarche de science avec et pour la société, en donnant aux publics des outils pour comprendre, discuter, vérifier, questionner et se repérer dans un environnement politique et informationnel de plus en plus complexe.

Pour la Faculté de droit, cette sixième édition confirme l'importance d'un rendez-vous qui articule enseignement, recherche et transmission. L'Europe y est abordée par ses normes et ses institutions, mais aussi par ses crises, ses contradictions et ses promesses. Elle se donne à voir dans un contentieux climatique, dans un atelier sur les plateformes numériques, dans une simulation parlementaire, dans un débat sur l'asile, dans une exposition pour enfants ou dans une conférence sur l'équilibre des relations transatlantiques.

La Semaine de l'Europe 2026 a ainsi rappelé que parler d'Europe, ce n'est pas seulement évoquer Bruxelles, Strasbourg ou Luxembourg. C'est interroger la manière dont nos sociétés répondent au dérèglement climatique, protègent leurs démocraties, défendent les droits fondamentaux, régulent les technologies, accueillent les personnes vulnérables et construisent un espace politique commun. Pendant cinq jours, la Faculté de droit et le CEE-EDIEC ont fait de ces questions un terrain partagé, ouvert aux étudiants, aux chercheurs, aux citoyens et aux plus jeunes.

Les temps forts de l'édition 2026

La Semaine de l'Europe 2026 s'est déroulée du 16 au 20 mars à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Cette sixième édition a proposé plusieurs rendez-vous : la projection du documentaire *Trop chaud. KlimaSeniorinnen vs. Switzerland*, une conférence sur la désinformation et les ingérences étrangères, un atelier sur les *dark patterns*, une simulation du Parlement européen avec les Maisons familiales rurales, une conférence sur les droits des femmes en Europe, une rencontre autour de Trump et l'Europe, la projection-débat du film *L'histoire de Souleymane*, l'exposition *Les Petits Européens*, une carte géante de l'Europe et des quiz de culture générale.

L'événement était organisé par le CEE-EDIEC et la Faculté de droit, sous la direction de Gaëlle Marti et Loïc Robert, avec le Collège de droit, les Bibliothèques universitaires de Lyon 3, la Maison des Européens Lyon-Rhône, le Mouvement européen européen Lyon-Rhône et les Jeunes Européens Lyon-Rhône.



Oleksandra Matviichuk,

Docteur honoris causa

de l'Université Jean Moulin Lyon 3



25 juin 2026, amphithéâtre Huvelin

Une distinction proposée par la Faculté de droit pour honorer une figure majeure pour la défense des droits humains et de la justice internationale

Le 25 juin 2026, l'amphithéâtre Huvelin a accueilli une cérémonie d'une portée particulière pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 et sa Faculté de droit. Sur proposition de la Faculté de droit, l'Université a remis le titre et les insignes de Docteur *honoris causa* à Oleksandra Matviichuk, avocate ukrainienne, présidente du Centre pour les libertés civiles, ONG ukrainienne de défense des droits de l'homme, et colauréate du prix Nobel de la paix 2022. À travers cette distinction, l'Université a rendu hommage à une personnalité dont l'engagement place le droit, la justice et la dignité humaine au centre du combat mené par l'Ukraine au cœur de la guerre opposant l'Ukraine à la Russie.

La cérémonie s'est tenue en présence de Mohammed Benlahsen, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en Auvergne-Rhône-Alpes, de Serhii Esaulov, consul général d'Ukraine, de Gilles Bonnet, président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, d'Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, ainsi que de nombreux représentants du monde universitaire, judiciaire et consulaire. Elle a pris place dans une journée entièrement consacrée à la solidarité avec le peuple et l'État ukrainiens. Quelques instants avant la remise des insignes, l'Université Jean Moulin Lyon 3 avait signé son adhésion à la Global Coalition of Ukrainian Studies, initiative internationale destinée à renforcer la place des études ukrainiennes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Serhii Esaulov a rappelé, à cette occasion, l'importance de cette démarche : "Étudier l'Ukraine ne signifie pas seulement l'aborder à travers la guerre, ni la lire depuis un autre prisme que le sien. C'est reconnaître un État européen à part entière, avec

son histoire, sa langue, sa culture, ses traditions juridiques et intellectuelles. Dans un contexte où l'agression russe s'accompagne aussi d'une tentative de négation de l'identité ukrainienne, la connaissance devient elle-même un acte de résistance."

Cette entrée dans la Global Coalition of Ukrainian Studies et la remise du Doctorat *honoris causa* formaient ainsi deux gestes complémentaires. Le premier engage l'Université dans le développement des savoirs sur l'Ukraine ; le second honore une femme qui, depuis des années, recueille les preuves, documente les crimes et défend les victimes. Ensemble, ils ont donné à cette journée une signification claire : la solidarité universitaire ne se limite pas à l'expression d'un soutien. Elle se construit aussi dans l'enseignement, la recherche, la transmission et la défense du droit.

Le parcours d'Oleksandra Matviichuk donne à cette distinction une résonance singulière. Engagée lors de la Révolution de la dignité,

à travers l'initiative Euromaidan SOS, elle participe depuis 2014 à la documentation des violations des droits humains commises en Crimée et dans le Donbass. Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine en février 2022, le Centre pour les libertés civiles contribue à recueillir témoignages et preuves sur les crimes commis contre les populations civiles. Ce travail, patient et rigoureux, rappelle une évidence souvent fragile en temps de guerre : sans établissement des faits, il ne peut y avoir de responsabilité ; sans responsabilité, il ne peut y avoir de justice.

Le droit face à la guerre

Les discours prononcés au cours de la cérémonie ont rappelé, chacun à leur manière, la modestie d'un geste universitaire face à la violence de la guerre. Gilles Bonnet a souligné avec force que l'Université française ne parle pas depuis le même lieu que celles et ceux qui vivent les bombardements, les disparitions, les tortures et l'exil. Mais la solennité





de la cérémonie, loin d'être un simple appareil, exprimait précisément cette distance : elle disait le respect, l'humilité et la solidarité d'une communauté universitaire consciente de ce qui se joue en Ukraine.

Pour la Faculté de droit, cette distinction établit un lien entre l'héritage dont elle est dépositaire et les responsabilités qui lui incombent aujourd'hui. Olivier Gout l'a ainsi replacée dans le prolongement des 150 ans de la Faculté, célébrés en 2025. Cet anniversaire avait permis de rappeler l'engagement de grandes figures lyonnaises du droit en faveur de l'universalisme, de la justice, du progrès social et de l'État de droit. En proposant d'élever Oleksandra Matviichuk au rang de docteur *de* e, la Faculté a choisi de faire vivre cet héritage en l'inscrivant dans les combats du présent : défendre le droit international et les principes fondamentaux de la justice lorsqu'ils sont directement menacés par la guerre.

Cette exigence n'est pas seulement symbolique. Dès 2022, la Faculté de droit s'est engagée, aux côtés du Barreau de Lyon, en faveur de la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Portée notamment par Mathilde Philip, professeure de droit public et par Me Marie-Josèphe Laurent, alors bâtonnière de Lyon, cette mobilisation a contribué à faire avancer une conviction : la justice internationale doit pouvoir répondre non seulement aux crimes commis dans la guerre, mais aussi au crime de la guerre elle-même. Le travail d'Oleksandra Matviichuk rejoint pleinement cette perspective, en rappelant que la documentation des crimes, le recueil des témoignages et la préservation des preuves sont les premières conditions d'une justice possible.

La cérémonie a également pris une résonance particulière à Lyon. Dans son éloge, Mathilde Philip a rappelé le lien entre l'histoire de la ville, la mémoire de la Résistance et l'exigence contemporaine de justice

internationale. Lyon fut un haut lieu de la Résistance ; elle fut aussi la ville du procès de Klaus Barbie, premier procès en France pour crime contre l'humanité. Cette mémoire continue d'irriguer les engagements de la Faculté, notamment à travers ses liens avec la Maison d'Izieu ou les travaux menés autour des procès internationaux et des crimes de masse. La venue d'Oleksandra Matviichuk a ainsi relié l'histoire locale de la justice et de la mémoire aux défis actuels du droit international.

Au-delà des institutions et des qualifications juridiques, plusieurs interventions ont insisté sur ce que le droit doit préserver : des vies, des visages, des voix, des histoires. Derrière les chiffres et les dossiers, il y a des victimes qu'il faut empêcher de disparaître une seconde fois dans le silence. C'est l'une des forces du combat mené par Oleksandra Matviichuk : transformer la documentation en exigence de justice, et refuser que les crimes soient effacés par l'oubli, la propagande ou l'impunité. En clôturant la cérémonie, Mohammed Benlahsen a donné à cet hommage une portée plus large encore. Il a rappelé que certains noms deviennent des exigences. Résister, dans cette perspective, ne consiste pas seulement à s'opposer ; c'est continuer à tenir, à penser, à transmettre, à refuser l'effacement et le mensonge. L'Université a ici un rôle essentiel : préserver des lieux où les faits peuvent être établis, où les mots peuvent être pesés, où la complexité peut encore être pensée.

En remettant à Oleksandra Matviichuk le titre de Docteur *honoris causa*, l'Université Jean Moulin Lyon 3 n'a pas seulement salué un parcours exceptionnel. Elle a affirmé une conviction : face à la guerre, le droit ne peut rester à distance du monde. Il doit établir les faits, nommer les crimes, préserver les preuves, transmettre la mémoire et ouvrir la possibilité de la justice. Dans l'amphithéâtre Huvelin, cette distinction a rappelé que former des juristes, c'est aussi leur apprendre que le droit engage une responsabilité devant l'histoire.



Oleksandra Matviichuk

Avocate ukrainienne, Oleksandra Matviichuk préside le Centre pour les libertés civiles, organisation fondée à Kyiv pour promouvoir les droits humains, la démocratie et la solidarité dans la société ukrainienne et dans l'espace couvert par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Elle a participé à l'initiative Euromaidan SOS lors de la Révolution de la dignité, avant de s'engager dans la documentation des violations des droits humains et des crimes de guerre commis en Ukraine. Le Centre pour les libertés civiles a reçu le prix Nobel de la paix en 2022, aux côtés de l'association russe Memorial et du militant biélorusse Ales Bialiatski.



Lyon 3 rejoint la Global Coalition of Ukrainian Studies

La journée du 25 juin 2026 a également été marquée par la signature d'un mémorandum d'adhésion de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la Global Coalition of Ukrainian Studies, dirigée par Olena Zelenska. L'Université devient ainsi le 17^e établissement français d'enseignement supérieur à rejoindre cette initiative. Cette adhésion vise à développer l'étude de l'Ukraine dans ses dimensions historiques, juridiques, culturelles, sociales et européennes, à travers l'enseignement, la recherche et les coopérations universitaires.

La Faculté de droit et le tribunal spécial pour l'Ukraine

Depuis 2022, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est mobilisée, aux côtés du barreau de Lyon, en faveur de la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Cette initiative rappelle que la justice internationale ne peut se limiter aux crimes commis pendant la guerre : elle doit aussi pouvoir répondre à la décision d'employer la force armée contre un État souverain, en violation de la Charte des Nations unies.

Qu'est-ce qu'un Doctorat *honoris causa* ?

Le Doctorat *honoris causa* est l'une des plus hautes distinctions décernées par une université. Il permet d'honorer une personnalité en raison de son parcours, de ses réalisations ou de son engagement dans un domaine en lien avec les valeurs portées par l'établissement.

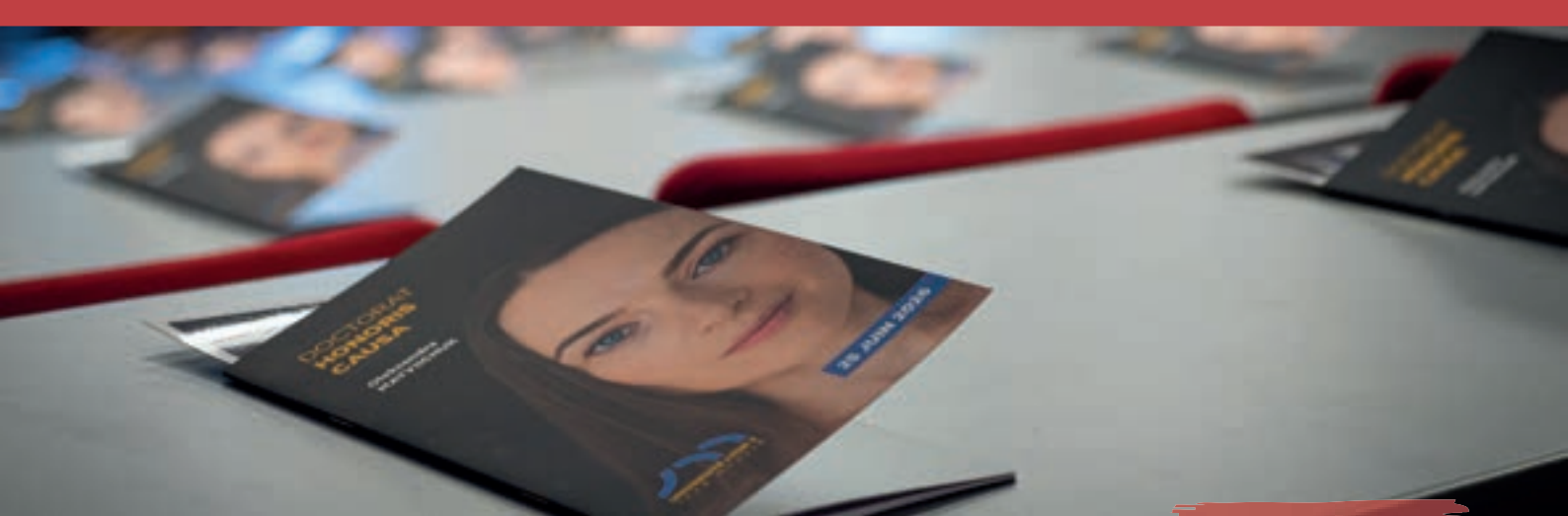


Scannez
pour revivre cet
événement.



Remise des ins





Oleksandra Matviichuk,

« La justice n'est pas un privilège, c'est un droit humain fondamental »

A l'occasion du Doctorat *honoris causa* qui lui a été décerné, Oleksandra Matviichuk revient sur les origines de son engagement, la documentation des crimes commis en Ukraine et les défis auxquels le droit international est aujourd'hui confronté. La présidente du Centre pour les libertés civiles livre également aux futurs juristes un message de détermination : face à l'impunité et aux atteintes à la dignité humaine, le droit doit rester un instrument d'action.

1. Ce doctorat *honoris causa*, décerné par la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, intervient à un moment où le droit international est durement mis à l'épreuve par la guerre en Ukraine. Que représente pour vous cette reconnaissance universitaire ?

J'ai reçu cette distinction honorifique de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à un moment où le droit international est confronté à ce qui constitue peut-être ses défis les plus graves de ces dernières décennies. On juge le droit à l'aune d'un critère simple : ses mécanismes fonctionnent-ils précisément lorsqu'on en a le plus besoin ? Or, aujourd'hui, ils ne fonctionnent pas. Cette réalité n'est plus seulement évidente pour les populations d'Ukraine, du Soudan, du Myanmar ou du Nicaragua. Chacun peut désormais constater que l'architecture internationale conçue pour garantir le respect du droit international s'effondre sous nos yeux.

Je suis reconnaissante de cette distinction. Avec mes collègues, nous documentons les crimes de guerre et rendons aux personnes leur nom. Certes, le système juridique ne fonctionne pas aujourd'hui, mais nous faisons tout notre possible pour que cette situation ne soit que temporaire et pour que les populations d'autres pays n'aient jamais à connaître une

telle épreuve. Par ailleurs, toute décision prise par une institution universitaire est bien davantage qu'un acte neutre : elle exprime des valeurs. Dans un monde où les frontières entre les notions fondamentales sont devenues si floues, la clarté et la détermination d'un tel geste revêtent une importance considérable. Pour moi, cette reconnaissance signifie donc avant tout une chose : l'Ukraine n'est pas seule dans son combat pour la liberté et la justice.

2. Par votre action, vous montrez que les droits humains ne doivent pas seulement être proclamés, mais aussi activement défendus. À quel moment avez-vous compris que le droit devait devenir pour vous un outil d'action directe ?

Lorsque j'étais encore élève, j'ai rencontré plusieurs dissidents soviétiques. Je me suis soudain retrouvée parmi des personnes extraordinaires, qui disaient ce qu'elles pensaient et joignaient les actes à la parole.

Elles avaient eu le courage de se dresser contre la machine totalitaire soviétique et en avaient payé le prix fort. Certaines avaient été tuées, d'autres envoyées au goulag, d'autres encore soumises de force à des traitements psychiatriques. Mais elles n'avaient pas renoncé. Pour l'élève que j'étais, ces rencontres ont eu une

importance considérable. J'ai décidé d'étudier le droit afin de pouvoir poursuivre ce combat pour la liberté et la dignité humaine.

3. Depuis 2014, vous et le Centre pour les libertés civiles documentez les violations des droits humains et les crimes de guerre commis en Ukraine. Que signifie, humainement et juridiquement, documenter des crimes alors que la guerre est toujours en cours ?

Il est difficile de documenter des crimes alors que la guerre se poursuit. Chaque jour, nous sommes témoins de faits que nous ne pouvons pas empêcher.

En outre, nous ne documentons pas seulement des violations des Conventions de Genève ou de La Haye : nous documentons la souffrance humaine. Cela exige de trouver un équilibre délicat : ne pas perdre notre humanité malgré notre implication émotionnelle, tout en conservant la rigueur professionnelle requise pour que les éléments recueillis puissent être utilisés devant un tribunal. Permettez-moi de vous raconter l'une des histoires contenues dans notre base de données. C'est celle d'Oleksandr Shelipov, un homme de 62 ans, tué par des soldats russes à proximité de son domicile. Cette tragédie n'a bénéficié d'une large attention que parce qu'elle a été au



cœur du premier procès organisé après le 24 février 2022. Lors de l'audience, son épouse, Kateryna, a expliqué que son mari était un agriculteur ordinaire, mais que, pour elle, il représentait le monde entier. Désormais, elle avait tout perdu. C'est là toute l'essence de notre travail. Nous consacrons des efforts considérables à reconstituer ce qui est arrivé à un agriculteur ordinaire vivant dans un petit village de notre pays.

Nous devons obtenir justice pour chaque personne, quels que soient son identité, son statut social, la nature du crime subi, la brutalité des violences endurées ou l'intérêt que les médias et les organisations internationales accordent ou non à son histoire. Les êtres humains ne sont pas des nombres. Chaque vie humaine compte.

4. Dans le cadre de l'initiative « Tribunal for Putin », vous avez appelé à établir les responsabilités concernant le crime d'agression commis contre l'Ukraine. S'agit-il, selon vous, de l'un des plus grands défis auxquels le droit international est aujourd'hui confronté ?

Si nous voulons prévenir les guerres futures, nous devons dès aujourd'hui demander des comptes à celles et ceux qui les déclenchent. Cela peut sembler relever du simple

bon sens. Pourtant, dans toute l'histoire de l'humanité, il n'existe qu'un seul précédent dans lequel des responsables ont été tenus de répondre du crime d'agression, c'est-à-dire de la décision, prise au plus haut niveau, de rompre la paix et de déclencher une guerre d'agression, ouvrant ainsi les portes de l'enfer.

Ce précédent est celui du procès de Nuremberg. Mais il s'agissait d'un tribunal des vainqueurs. Les criminels de guerre nazis n'ont été jugés qu'après la chute du régime nazi. C'est notamment pour cette raison que nous continuons à concevoir la justice comme un privilège réservé aux vainqueurs. Mais nous vivons dans un nouveau siècle. La justice n'est pas un privilège : elle constitue un droit humain fondamental.

Nous avons notre propre mission historique : faire en sorte que la justice ne dépende ni de la manière dont la guerre prendra fin, ni du moment où elle s'achèvera. C'est pourquoi il est si important que 36 pays, parmi lesquels la France, aient accepté de rejoindre le tribunal spécial pour le crime d'agression. Certes, un travail considérable reste encore à accomplir, mais il s'agit déjà d'une avancée importante pour la défense de l'État de droit et de la justice.

5. Lyon possède une histoire judiciaire singulière, notamment à travers le procès Klaus Barbie, premier procès français pour crime contre l'humanité. Que diriez-vous aux étudiants en droit qui se forment ici et souhaitent défendre les libertés et la dignité humaine ?

Le procès Klaus Barbie a démontré quelque chose de profondément important : même plusieurs décennies après les faits, il demeure possible de rendre justice pour des crimes contre l'humanité. C'est un message de patience et de persévérance : ni l'une ni l'autre ne se prescrivent, pas plus que les crimes internationaux eux-mêmes. Mais je souhaiterais transmettre aux étudiants un autre message, plus important encore que les précédents juridiques. Le droit n'est pas gravé dans le marbre : c'est un système dynamique.

Les normes juridiques doivent correspondre aux réalités de la vie afin de protéger efficacement les personnes, leur liberté et leur dignité humaine. Mais pour faire progresser les normes internationales, il ne suffit pas de posséder les connaissances nécessaires. Il faut souvent aussi faire preuve de détermination. Alors, soyez audacieux. Quoi qu'il en soit, je suis certaine que vous connaissez déjà la réponse à la question de savoir ce qu'il faut faire. Autrement, vous ne seriez pas ici, dans cette Faculté.





Oleksandra Matviichuk,

*« Justice is not a privilege,
it is a fundamental human right »*

On the occasion of her honorary doctorate, Oleksandra Matviichuk looks back at the origins of her commitment, the documentation of crimes committed in Ukraine and the challenges facing international law today. The president of the Center for Civil Liberties also delivers a message of determination to future jurists: in the face of impunity and attacks on human dignity, the law must remain an instrument of action.

1. This honorary doctorate, awarded by the Law School of Jean Moulin University "Lyon 3," comes at a time when international law is being severely tested as a result of the war in Ukraine. What does this academic recognition mean to you?

I received this honorary distinction from the Law School of Jean Moulin University "Lyon 3" at a time when international law is facing what are perhaps its most serious challenges in recent decades. People judge the law by a simple criterion: whether its mechanisms work precisely when they are needed most and right now, they are not working. And this has become evident not only to people in Ukraine, Sudan, Myanmar, or Nicaragua. The fact that the international architecture created to uphold international law is crumbling before our very eyes has become clear to everyone, without exception. It has become clear to everyone, without exception, that the international architecture created to uphold international law is collapsing before our eyes.

I am grateful for this recognition. My colleagues and I are documenting war crimes and restoring people's names. Yes, the legal system isn't working, but we are doing our best to ensure that this is only temporary and that people in other countries never find themselves in such a situation.

Moreover, every decision by an academic institution is more than a neutral act. It is an expression of values. In a world where the boundaries between fundamental concepts have become so blurred, the clarity and determination of such a gesture carry enormous weight. For me, therefore, this recognition means above all one thing: Ukraine is not alone in this struggle for freedom and justice.

2. Through your work, you demonstrate that human rights must not only be proclaimed but also actively defended. At what point did you realize that the law should become a tool for direct action for you?

When I was in school, I met some Soviet dissidents. Suddenly, I found myself among extraordinary people who spoke their minds and walked the talk. They had the courage to stand up against the totalitarian Soviet machine. And they paid a heavy price for it. Some were killed, some were sent to the Soviet Gulag, and some were subjected to forced psychiatric treatment. But they didn't give up. For me, a schoolchild, interacting with these people was of extraordinary importance. I decided that I would study law so that I could continue this fight for freedom and human dignity.

3. Since 2014, you and the Center for Civil Liberties have been documenting human rights violations and war crimes committed in Ukraine. From both a human and a legal perspective, what does it mean to document crimes while the war is still ongoing?

It's difficult to document crimes while the war is still ongoing. Every day, you witness things you can't prevent. On top of that, we're not just documenting violations of the Geneva or Hague Conventions, we're documenting human suffering. This requires a delicate balance: not losing our humanity amid our emotional involvement, while at the same time maintaining the professional precision required for a court of law.

Let me share one story from our database. This is the story of 62-year-old Oleksandr Shelipov. He was killed by Russian soldiers near his own home. The tragedy received widespread attention only because it was the first trial after February 24. In court, his wife, Kateryna, said that her husband was an ordinary farmer, but to her, he was her whole world and now she had lost everything.

That is the essence of our work. We devote enormous effort to reconstructing what happened to an ordinary farmer in a small village in our country. We must ensure justice



for every person, regardless of who they are, their social status, the nature of the crime, the brutality they endured, or whether the media or international

4. As part of the "Tribunal for Putin" initiative, you have called for accountability for the crime of aggression committed against Ukraine. In your view, is this one of the greatest challenges facing international law today?

If we want to prevent wars in the future, we must hold those who start them accountable today. This sounds like common sense, but throughout human history, there has been only one precedent for holding someone accountable for the crime of aggression. That is, the leadership decision to shatter peace and launch an aggressive war, thereby opening the gates to hell. That precedent was the Nuremberg Trials. But it was a

victors' tribunal. Nazi war criminals were tried only after the Nazi regime had fallen. And that is why we still have the mindset that justice is a privilege reserved for the victors. But we live in a new century. And justice is not a privilege, but a fundamental human right. We have our own historic mission to ensure that justice is not contingent on how or when the war ends. That is why it is so important that 36 countries, including France, have agreed to join the special tribunal on aggression. Yes, there is still a lot of work ahead, but this is already a significant step toward upholding the rule of law and justice.

5. Lyon has a unique legal history, particularly due to the Barbie trial—France's first trial for crimes against humanity. What would you say to the law students studying here who aspire to defend freedoms and human dignity?

The Klaus Barbie case demonstrated something profoundly important: justice for crimes against humanity remains possible even decades later. It is a message about patience and perseverance, neither of which has a statute of limitations just like international crimes themselves. But I would like to tell students something else, something even more important than legal precedents. The law is not set in stone; it is a dynamic system. Legal norms must correspond to the realities of life in order to effectively protect people, their freedom, and their human dignity. But to advance international standards, it's not enough to simply have the relevant knowledge. Often, this requires determination. So be bold. Anyway, I'm sure you already know the answer to the question of what to do. Otherwise, you wouldn't be at this school.





Grand Tournoi des Masters

2025-2026



03 avril 2026, Cour d'appel de Lyon

La plaidoirie comme terrain d'apprentissage

De l'amphithéâtre Quinet à la Cour d'appel de Lyon, la troisième édition du Grand Tournoi des Masters a accompagné les étudiants de master dans un exercice exigeant : mobiliser leur culture juridique, construire une argumentation, défendre une position et convaincre un jury. Organisé par la Faculté de droit, le tournoi s'est déroulé tout au long de l'année universitaire 2025-2026, en réunissant onze équipes issues de différents parcours de master.

Le concours tient sa singularité dans son format progressif. La première phase, organisée le 28 novembre 2025, a d'abord placé les équipes face à un quiz de culture juridique générale, où la précision des connaissances se mêlait à la rapidité. Quatre équipes se sont alors qualifiées pour les demi-finales de plaidoirie : Les magistrats du carrelage, représentant le Master Droit pénal fondamental ; Ctrl+ juriste, pour le Master Droit et Activités numériques ; Les publicistes contre le reste du monde, pour le Master Droit public fondamental ; et Les puissants publics, pour le Master Droit public des affaires.

Les demi-finales ont ensuite donné une autre dimension au tournoi, en installant les étudiants dans des lieux emblématiques de la justice lyonnaise. Au Tribunal judiciaire, le 4 février, les équipes ont travaillé sur un cas fictif relatif au devoir de vigilance d'une société mère française après une catastrophe environnementale liée à l'activité d'une filiale en République démocratique du Congo. Au Tribunal administratif, le 25 février, les étudiants ont plaidé autour de l'utilisation, dans une procédure pénale, de déclarations recueillies lors d'une enquête interne menée par des avocats mandatés par l'entreprise, au regard du droit à un procès équitable

garanti par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Ces sujets disent bien l'esprit du Grand Tournoi des Masters. Il ne s'agit pas seulement d'un concours d'éloquence, mais d'un exercice complet de raisonnement juridique. Les étudiants doivent lire un dossier, identifier les enjeux, tenir une ligne argumentative, répondre à une difficulté, travailler en équipe et porter oralement une position. La plaidoirie devient ainsi un terrain d'apprentissage à part entière, au contact de questions contemporaines et devant des jurys composés d'enseignants, de magistrats et de professionnels du droit.



Farid Hamel, Clémence Lazarides, Eric Colbert, Ecem Ecemis, Élise Untermaier-Kerléo, Christophe Vivet et Mathieu Bouchet

La finale s'est tenue le 3 avril 2026 dans la salle Montesquieu de la Cour d'appel de Lyon. Elle a opposé deux équipes : Les publicistes contre le reste du monde, représentant le Master Droit public fondamental, composée de Téo Burille, Rita Laghmadi et Mateo Medjahed ; et Ctrl+ juriste, représentant le Master Droit et Activités numériques, composée de Matthieu Bouchet, Ecem Ecemis et Clémence Lazarides. Les finalistes ont plaidé une question prioritaire de constitutionnalité devant un jury composé de Christophe Vivet, président de chambre à la Cour d'appel de Lyon, Farid Hamel, ancien bâtonnier du Barreau de Lyon, Élise Untermaier-Kerléo, maîtresse de conférences à

la Faculté de droit, et Éric Colbert, président de la Cour administrative d'appel de Lyon.

À l'issue des délibérations, le prix de la meilleure équipe a été attribué aux Publicistes contre le reste du monde. Le prix du meilleur mémoire est revenu à Ctrl+ juriste, tandis que Téo Burille a reçu le prix individuel du meilleur plaideur.

Au-delà du palmarès, cette troisième édition a rappelé l'intérêt d'un format qui place les étudiants en situation, les confronte à l'exigence de l'argumentation et les invite à défendre le droit dans des conditions proches de la pratique professionnelle.

Palmarès 2026

Prix de la meilleure équipe

Les publicistes contre le reste du monde, Master Droit public fondamental
Téo Burille, Rita Laghmadi, Mateo Medjahed

Prix du meilleur mémoire

Ctrl+ juriste - Master Droit et Activités numériques
Matthieu Bouchet, Ecem Ecemis, Clémence Lazarides

Prix du meilleur plaideur

Téo Burille



Scannez
pour revivre
cet événement.



Les rendez-vous de l'année

Au-delà des temps forts présentés dans les pages précédentes, de nombreux rendez-vous ont rythmé la vie de la Faculté tout au long de l'année. Conférences, rencontres, spectacles, concours, salons ou cérémonies témoignent de la diversité de sa programmation et de sa volonté de faire vivre le droit sous toutes ses formes, au sein de l'Université comme au-delà de ses murs.

Une journée de rentrée

*consacrée à
l'intelligence artificielle*

Le 18 septembre 2025, la Faculté de droit a consacré sa journée de rentrée à un thème devenu central : l'intelligence artificielle. Enseigner, évaluer, travailler avec l'IA : autant de questions que la communauté a choisi d'aborder collectivement lors d'une journée d'acculturation organisée à l'initiative du doyen Olivier Gout.



Enseigner, évaluer, travailler : une acculturation collective aux nouveaux usages

Près de 80 enseignants-chercheurs ont participé à cette rencontre, illustrant l'importance accordée à ces enjeux. La journée, entièrement banalisée pour permettre la présence du plus grand nombre, a alterné conférences, retours d'expérience et présentations d'outils concrets, avec une volonté affirmée : dépasser les débats théoriques pour examiner les usages réels et les implications pratiques dans le quotidien d'un enseignant-chercheur en droit.

Les propos introductifs ont été assurés par Julien Cloarec, vice-président en charge de la stratégie numérique et de l'intelligence artificielle à l'Université Jean Moulin Lyon 3, et par le doyen. Les interventions ont ensuite permis de poser les bases conceptuelles de l'IA, d'en identifier les points de vigilance et d'examiner les premières expérimentations pédagogiques menées au sein de la Faculté.

Les professeurs Samir Merabet, Thibault Goujon-Béthan et Christophe Pascal ont partagé leurs retours d'expérience sur les usages pédagogiques et les enjeux de professionnalisation. Yves Moreau, ingénieur d'étude à la direction du numérique de l'Université, a abordé la question sensible de la détection de la fraude et des réponses institutionnelles envisageables. L'après-midi a été consacré à

la présentation de solutions développées par les éditeurs juridiques, ainsi qu'aux usages de l'intelligence artificielle dans les institutions judiciaires et dans la pratique des avocats, avec les interventions de Tarik Lakssimi et Luc-Marie Augagneur. La journée s'est conclue par une discussion prospective animée par Anaïs Danet et Ludovic Pailler. Une première étape, appelée à se prolonger.

Au-delà des outils et des démonstrations techniques, cette rencontre a permis d'ouvrir un espace de réflexion collective sur la transformation des pratiques d'enseignement et de recherche. Elle a posé les jalons d'un travail de fond : intégrer l'IA sans renoncer aux exigences méthodologiques, préserver l'intégrité académique tout en accompagnant les évolutions professionnelles du monde juridique.

Pilotée par le professeur Ludovic Pailler, cette journée a marqué le lancement officiel de l'année universitaire. Elle a surtout affirmé une conviction partagée : l'intelligence artificielle n'est plus une hypothèse ou une option, mais une réalité qui transforme déjà la manière d'enseigner, d'évaluer et de produire du savoir. La Faculté de droit a choisi de s'en saisir collectivement.



1^{er} Salon du livre juridique

organisé par la Faculté de droit

Un nouveau rendez-vous de rentrée pour les étudiants

Le 15 septembre 2025, à l'occasion de la rentrée universitaire, la Faculté de droit a organisé la première édition de son Salon du livre juridique, en partenariat avec la librairie Decitre et l'éditeur Lefebvre Dalloz. Accueilli à la Manufacture des Tabacs, dans l'Espace rue Nord, l'événement a marqué le lancement d'un nouveau temps fort de la vie facultaire.

Pensé comme un accompagnement concret à la reprise des cours, ce salon visait à aider les étudiants à identifier les ouvrages indispensables à leur formation. L'équipe de la librairie Decitre proposait à la vente une sélection de manuels et de références adaptées aux différents niveaux d'études, tandis que les représentants de Lefebvre Dalloz présentaient leurs collections et conseillaient les étudiants dans leurs choix.

Au-delà de la dimension pratique, la journée a également constitué un espace d'échange. Les étudiants ont pu découvrir sur place les principaux ouvrages de référence en droit, dialoguer avec les professionnels de l'édition juridique et rencontrer plusieurs enseignants-auteurs de la Faculté lors de séances de dédicaces.

Se sont ainsi succédés :

- Caroline Chamard-Heim, pour *Grandes décisions du droit administratif des biens*, le *Code général de la propriété des personnes publiques 2025* et *Droit des biens publics* ;

- Nicolas Borga, pour *Droit des entreprises en difficulté* ;
- François Lichère, pour *Droit des contrats administratifs* ;
- Hervé de Gaudemar et Elise Untermaier-Kerléo, pour *Droit administratif en 11 thèmes* ;
- Xavier Pin, pour *Droit pénal général 2026*.

Par cette initiative, la Faculté de droit inaugure une nouvelle tradition : offrir, dès la rentrée, un moment structurant pour faciliter l'accès aux manuels essentiels et permettre aux étudiants de mieux s'orienter dans la richesse de l'édition juridique.



Scannez pour revivre cet événement.





Conférence

de Maître Patrice Spinosi

**« La menace sur l'État de droit » :
un regard exigeant sur les fragilités
contemporaines**

Le 7 janvier 2026, le CEE-EDIEC a eu l'honneur d'accueillir Maître Patrice Spinosi, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, pour une conférence exceptionnelle intitulée « La menace sur l'État de droit ».

Organisée sous la direction de Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, cette intervention a rassemblé un large public d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et de praticiens autour d'une réflexion majeure pour notre temps.

Maître Spinosi a proposé un exposé exigeant sur les défis contemporains auxquels l'État de droit est confronté à l'échelle mondiale. À partir des phénomènes politiques récents, il a mis en lumière les tensions qui traversent les démocraties, montrant combien la protection des libertés fondamentales et l'indépendance des institutions judiciaires sont au cœur de la pérennité des systèmes juridiques modernes.

S'inspirant notamment d'un ouvrage collectif analysant la montée de tendances populistes et autoritaires dans divers pays, Maître Spinosi a

exposé les différentes formes prises par les attaques contre l'État de droit : remise en cause de l'indépendance judiciaire, instrumentalisation des politiques pénales, contrôle des médias, pression sur les associations de défense des droits, développement d'outils de surveillance et de contrôle. À travers des exemples internationaux et une analyse comparative éclairée, il a montré que ces phénomènes ne sont pas l'apanage d'un seul contexte national, mais reflètent des défis structurels que partagent les démocraties contemporaines.

La conférence s'est également attachée à envisager les implications possibles d'une telle dynamique pour la France, en interrogeant la solidité des garde-fous institutionnels et la capacité des traditions constitutionnelles françaises à résister aux pressions politiques et sociales. L'intervention a suscité de nombreux échanges avec l'auditoire, témoignant de l'intérêt des étudiants pour les questions de droit public, de démocratie et de cohésion institutionnelle.



Conférence

de Sacha Bourgeois-Gironde :

Comment le droit nous rapproche de la nature

Le 11 février 2026, la Faculté de droit a accueilli, dans le cadre des Grandes Conférences, le philosophe et économiste Sacha Bourgeois-Gironde, professeur de sciences économiques à l'Université Paris-Panthéon-Assas, pour une conférence consacrée à son essai *Comment le droit nous rapproche de la nature*.

Placée sous la direction scientifique de Philippe Billet, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et directeur de l'Institut de Droit de l'Environnement, et de Rémy Dufal, maître de conférences et directeur-adjoint de l'Institut, cette rencontre s'est tenue à l'amphithéâtre Roubier du Palais de l'Université.

Repenser la fonction du droit face à la crise environnementale

Partant d'un constat simple (le droit a pour fonction de rendre possible la coexistence au sein de la société), Sacha Bourgeois-Gironde a interrogé l'une de ses missions devenues essentielles : contribuer à préserver l'habitabilité du monde. Son intervention a ainsi porté sur les ressources conceptuelles du droit de l'environnement et sur les voies susceptibles de renforcer la protection des écosystèmes.

Il est notamment revenu sur le mouvement international qui conduit à reconnaître une personnalité juridique à certaines entités naturelles, telles que des rivières, des forêts ou des écosystèmes. En leur attribuant des droits propres et la possibilité d'être représentées devant la justice, cette évolution transforme profondément la place accordée à la nature dans les systèmes juridiques.

La conférence ne s'est toutefois pas limitée à cette dynamique désormais bien identifiée. Sacha Bourgeois-Gironde a montré que d'autres branches du droit pouvaient également contribuer à renouveler notre relation au vivant. Le droit des successions invite ainsi à

envisager la terre non plus seulement comme un bien possédé, mais comme une réalité qui nous précède et nous survit. Le droit de la santé permet, quant à lui, de considérer l'air que nous respirons comme un prolongement de notre propre corps. Le droit de la propriété intellectuelle pourrait enfin être mobilisé pour interroger le statut des productions de la nature.

Ces pistes conduisent à dépasser une approche strictement sectorielle du droit de l'environnement. Elles invitent à mobiliser plus largement les catégories et les outils juridiques afin de transformer en profondeur la manière dont nos sociétés appréhendent et protègent le vivant.

Un débat ouvert avec le public

La conférence s'est prolongée par des échanges nourris avec un auditoire composé d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et de participants extérieurs. Les discussions ont porté aussi bien sur les fondements théoriques de l'attribution de droits à la nature que sur les conditions concrètes de leur intégration dans l'ordre juridique français.

À travers cette rencontre, l'Institut de Droit de l'Environnement a proposé une réflexion qui croise philosophie, économie et droit. Elle a montré que les enjeux environnementaux ne conduisent pas seulement à adapter les règles existantes : ils obligent également à repenser les catégories fondamentales du droit, la place qu'il accorde au vivant et les finalités qu'il entend poursuivre.



**LES GRANDES
CONFÉRENCES**
DE LA FACULTÉ DE DROIT

La Faculté de droit organise tout au long de l'année des conférences ouvertes à toutes et tous. Chercheurs, experts et professionnels y croisent leurs regards et partagent leur expérience autour des grands enjeux du droit.

Autant d'occasions d'approfondir ses connaissances, de découvrir de nouvelles perspectives et de prendre part aux débats qui animent la société.



Masterclass d'Eleanor Sharpston

Un échange avec les étudiants des masters en droit européen

Le 13 novembre 2025, les étudiants des masters Droit européen (Droit européen des affaires, Droit européen des droits de l'Homme et Droit global du changement climatique) ont participé à une masterclass animée par Eleanor Sharpston au sein de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. La rencontre était organisée à l'initiative de Gaëlle Marti, professeure de droit public et directrice du CEE-EDIEC, et de Loïc Robert, maître de conférences en droit public et directeur adjoint du CEE-EDIEC.

La séance s'est ouverte par un échange consacré au développement du droit pénal de l'environnement dans les ordres juridiques européen et international. Eleanor Sharpston a retracé l'émergence de cette branche et les raisons de son essor, rappelant que les phénomènes de pollution et de changement climatique exigent des réponses coordonnées entre États. Les discussions ont rapidement pris la forme d'un dialogue nourri avec les étudiants autour de l'efficacité des sanctions environnementales, des limites actuelles de leur mise en œuvre et des enjeux de coopération internationale.

La seconde partie de la rencontre a porté sur le rôle de l'Avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne. Les étudiants

ont notamment questionné Eleanor Sharpston sur la manière dont sont élaborées les conclusions présentées à la Cour : l'étude du dossier, la construction du raisonnement juridique, la rédaction du texte et les relations de travail avec les juges dans les affaires les plus complexes. Souvent très précises, leurs questions ont témoigné d'un intérêt marqué pour le fonctionnement concret de la juridiction européenne.

Loin d'un format descendant, la masterclass a pris la forme d'un échange direct et exigeant. Pour les étudiants des masters en droit européen, cette rencontre a constitué un temps fort de l'année universitaire, à la croisée de la réflexion théorique et de l'expérience institutionnelle.

Eleanor Sharpston

Ancienne avocate générale à la Cour de justice de l'Union européenne, de 2006 à 2020, Eleanor Sharpston a marqué la jurisprudence européenne à travers de nombreuses conclusions rendues dans des affaires emblématiques, parmi lesquelles Ruiz Zambrano, Slovak Bears, Bougnaoui, Singapore Trade Agreement ou Temporary Relocation.

Elle exerce désormais comme barrister en Angleterre, spécialisée en droit de l'Union européenne et en droit de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Juriste au parcours remarquable, elle se distingue également par un profil personnel atypique : passionnée de musique, ceinture noire de karaté, navigatrice qualifiée, pratiquante d'aviron, motarde et lauréate de compétitions de squash.



Gaëlle Marti, Eleanor Sharpston et Loïc Robert



On parle Prison

De l'exposition à la réflexion, une immersion dans l'univers carcéral

Du 31 octobre au 14 novembre 2025, la Bibliothèque universitaire de la Manufacture des Tabacs a accueilli l'exposition On parle Prison, avant qu'une demi-journée d'échanges et de rencontres ne prolonge la réflexion le 20 novembre. À travers ce temps fort, la Faculté de droit a proposé une approche documentée et transdisciplinaire d'un univers souvent méconnu : celui de la prison.

Explorer les réalités pénitentiaires entre recherche, création et mémoire

Fruit d'une collaboration entre l'association lyonnaise Possible et la Faculté de droit, l'exposition On parle Prison a été conçue par Benjamin Monnery et Romain Pichon-Sintes, chercheurs à l'Observatoire des disparités dans la justice pénale, et illustrée par Iris Pouy.

Composée de quinze panneaux mêlant données chiffrées, textes synthétiques et illustrations, l'exposition invitait les visiteurs à dépasser les représentations simplifiées de l'univers carcéral. Conditions de détention, logiques institutionnelles, effets sociaux de l'enfermement, enjeux de réinsertion : autant de dimensions abordées avec un souci de pédagogie et de précision.

L'objectif était clair : faire de la connaissance un levier de compréhension et de débat sur un sujet qui demeure largement perçu à travers le prisme de stéréotypes.

Prolonger la réflexion : art et mémoire

Le 20 novembre, la réflexion s'est poursuivie dans le cadre d'une demi-journée organisée en partenariat avec les Bibliothèques universitaires et le Mémorial national de la prison de Montluc. Intitulée Création et restitution : l'art comme vecteur de transmission de la mémoire, cette rencontre a articulé plusieurs formats complémentaires.

Un atelier collaboratif consacré à la contribution Wikipédia autour des lieux de mémoire liés à la Seconde

Guerre mondiale et à l'univers carcéral a ouvert la séquence. Il a été suivi d'une visite guidée du Mémorial national de la prison de Montluc, permettant d'inscrire la réflexion dans un lieu chargé d'histoire.

La journée s'est conclue par une conférence-débat réunissant Christine Ferrari-Breeur, maîtresse de conférences en droit public et directrice de l'Institut Droit Art Culture (IDAC), et l'artiste plasticien Nicolas Daubanes. Le dialogue a porté sur les enjeux de la création artistique face à la mémoire carcérale, qu'il s'agisse de la restitution d'œuvres spoliées durant la Seconde Guerre mondiale ou des pratiques contemporaines issues de résidences en milieu pénitentiaire.



Croiser les regards

En associant chercheurs, artistes, institutions culturelles et juristes, cette initiative a illustré une ambition constante de la Faculté de droit : aborder les grands enjeux contemporains en croisant les disciplines et les perspectives. À travers l'exposition et la journée de rencontres, il s'agissait moins de proposer un discours univoque que d'ouvrir un espace de réflexion informée, où la recherche, la création et la mémoire collective dialoguent pour éclairer un pan essentiel de notre système de justice.

Théâtre *Le cercle des philosophes disparus*

Quand la scène interroge la démocratie

Le 5 février 2026, la Faculté de droit a accueilli à l'Auditorium Malraux (campus de la Manufacture des Tabacs) une représentation de la pièce de théâtre *Le cercle des philosophes disparus*, écrite et mise en scène par Dominique Rousseau, professeur émérite de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Tous les rôles étaient interprétés par des professeurs de droit, réunis par une même exigence intellectuelle et artistique. Cette singularité a donné à la représentation une tonalité particulière : celle d'un théâtre où la réflexion juridique et philosophique s'incarne directement dans la parole et le jeu.

Commencée pendant le confinement de 2020 et achevée en 2022, la pièce est présentée par son auteur comme « une fiction qui percute le réel ». L'intrigue se situe en octobre 1799, à la veille du coup d'État de Bonaparte. Dans son salon de Coppet, Madame

de Staël convoque Voltaire, Rousseau, Diderot et Condorcet afin d'établir le bilan des dix années écoulées depuis la Révolution française. « Par vos idées et vos écrits, leur dit-elle, vous êtes responsables de la Révolution de 1789 ; dix ans après, quel bilan faites-vous ? »

Sous son autorité, s'engage une conversation vive et exigeante, où les grandes figures des Lumières confrontent leurs idéaux aux réalités politiques. La violence en politique, le rôle des intellectuels, la place des femmes, l'engagement ou le retrait face aux crises : autant de thèmes

qui dépassent la reconstitution historique pour faire écho aux débats contemporains.

En accueillant cette œuvre, la Faculté de droit a proposé un temps de réflexion original, à la croisée du droit, de la philosophie politique et de la création artistique. Une manière, par la scène, de rappeler que la pensée juridique s'inscrit aussi dans une interrogation plus large sur la démocratie, la responsabilité et la parole publique.

“ Avec cette pièce, j'ai voulu faire une fiction qui donne à penser. Je ressuscite Voltaire, Rousseau, Condorcet et Diderot. J'invente une conversation en 1799, sous l'autorité de Madame de Staël, au cours de laquelle ils effectuent un bilan de la Révolution française. J'invente un dialogue pour interroger aussi notre réalité d'aujourd'hui, puisque sont abordés des sujets comme la violence en politique, le rôle des intellectuels, le féminisme... ”

Dominique Rousseau



Quand le polar ouvre le débat juridique

La Clinique juridique et Écran Droit mobilisés pour Quais du Polar

Le 3 avril 2026, la Faculté de droit a pris part à la programmation de Quais du Polar en accueillant deux rendez-vous associant fiction, cinéma et réflexion juridique. Cliniciennes de la Clinique juridique et étudiants de l'association Écran Droit ont animé des échanges autour de sujets très actuels, des violences sexistes et sexuelles aux représentations du droit dans le cinéma.

Chaque printemps, Quais du Polar transforme Lyon en lieu de rencontres autour du roman noir, du cinéma, de l'enquête et des grandes questions sociales que ces récits permettent d'aborder. En 2026, la Faculté de droit s'est inscrite dans cette programmation en accueillant deux événements à l'amphithéâtre Huvelin, sur le campus des Quais.

Le premier rendez-vous, proposé par la Clinique juridique, portait sur le thème « Masculinités blessées, résistances féministes : la morale et le droit en question ». À partir des romans *Cabale* de Sandrine Goeyvaerts et *Pilule noire* de Julien Chavanes, la rencontre a permis d'aborder les violences sexistes et sexuelles, les mouvements masculinistes, les phénomènes incels, les résistances féministes, mais aussi la place de la justice personnelle et morale face au droit.

La discussion a été modérée par deux cliniciennes, Victoire Cassan et Élodie Roux. Par leurs questions, elles ont accompagné les échanges entre les auteurs et le public, dans un format qui illustre bien la vocation de la Clinique juridique : rendre le droit plus accessible, l'inscrire dans la cité et contribuer à la sensibilisation sur des sujets qui dépassent largement le cadre universitaire. La soirée a également permis de rappeler l'existence du kit VSS, disponible en ligne sur le site de la Clinique.

Plus tard dans la journée, les étudiants du Master Droit du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, membres de l'association Écran Droit, ont animé la projection-rencontre autour du film *Avec l'humanité qui convient*, en présence de son réalisateur Kacper Checinski. Organisée en partenariat avec le Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand, cette séance prolongeait le dialogue entre droit, création audiovisuelle et regard porté sur les rapports humains.

À travers ces deux propositions, la participation de la Faculté de droit à Quais du Polar a donné une place particulière aux étudiants. Ils n'étaient pas seulement spectateurs d'un festival culturel : ils en étaient aussi les médiateurs, capables de faire circuler les questions juridiques dans un cadre ouvert au grand public.

Cette présence au sein de Quais du Polar rappelle enfin que le droit ne se pense pas uniquement dans les amphithéâtres ou les salles de cours. Il se discute aussi à partir d'un roman, d'un film, d'un débat avec des auteurs ou d'un échange avec une salle. En croisant fiction, enjeux sociaux et réflexion juridique, la Faculté de droit a ainsi montré une autre manière de faire vivre le droit dans la cité.



Elodie Roux, Sandrine Goeyvaerts, Julien Chavanes et Victoire Cassan





Faire société à l'ère de l'indifférence

**Une journée d'étude au croisement du droit, des sciences
humaines et de la création**

Le 28 mai 2026, la Faculté de droit a accueilli, sur le campus de la Manufacture des Tabacs, une journée d'étude organisée dans le cadre de la cinquième édition du festival international de théâtre universitaire MERAKI. Placée sous la direction scientifique de Gaëlle Marti, professeure de droit public, cette rencontre proposait de prolonger, par la recherche et le débat, la thématique retenue pour le festival : Nos indifférences.

Dans un contexte marqué par la montée des inégalités sociales, l'urgence écologique, les tensions démocratiques, les dérives autoritaires, les bouleversements technologiques ou encore les phénomènes de repli identitaire, la journée invitait à interroger une question centrale : que devient le lien social lorsque l'indifférence progresse ? Loin d'être envisagée comme un simple phénomène individuel, l'indifférence a été abordée comme un fait politique, juridique, économique, culturel et médiatique. Elle peut naître d'un sentiment d'impuissance, d'une saturation d'informations, d'une perte de confiance dans les institutions, mais aussi de dispositifs qui diluent les responsabilités et rendent plus difficile l'engagement.

La matinée a été consacrée aux « fabriques institutionnelles de l'indifférence ». Après l'ouverture de la journée par Benoît Auclerc, maître de conférences en littérature et chargé de mission à la Culture, Gaëlle Marti a posé les termes du débat en interrogeant ce que nos indifférences disent de nos démocraties. Les interventions de Jeanne de Gliniasty et d'Edoardo Stoppioni ont ensuite permis d'examiner le rôle du droit dans la production ou la consolidation de certaines formes d'indifférence, notamment lorsqu'il révèle les névroses sociales ou lorsqu'il peine à prendre pleinement en compte les minorités de genre.

La seconde partie de la matinée a déplacé le regard vers les mécanismes d'invisibilisation et de silenciation. La projection du court métrage d'animation *Matin Brun* de Carlo Voegelé a ouvert un temps d'échange autour des dérives illibérales et de la captation du langage, avec l'intervention de Franck Pavloff, auteur de *Matin Brun*. Le photographe Antoine Boureau a ensuite interrogé le pouvoir de l'image face à la saturation médiatique, en lien avec son exposition *Ada* face à la violence d'État. Ces contributions ont montré que l'indifférence ne tient pas seulement à ce que l'on ne voit

pas, mais aussi à la manière dont certaines réalités sont rendues inaudibles, banalisées ou noyées dans le flux des images et des discours.

L'après-midi a ouvert une autre perspective : comment résister à l'indifférence et restaurer du commun ? Les interventions ont alors déplacé la réflexion vers les formes de réponse possibles. Johanna Lenne-Cornuez a interrogé l'empathie, ses limites, la sollicitude et les politiques du soin. Bastien Savin a questionné le rôle du droit face aux effets produits par les réseaux sociaux, notamment à travers les enjeux de régulation du numérique. Grégoire Vauquois, Angélique Clairand et Aurélie Gal-Régniez ont ensuite ouvert la discussion vers le militantisme, la parole donnée aux invisibles et la reconnaissance de nos interdépendances au-delà des frontières.

Cette journée a ainsi permis de faire dialoguer des chercheurs et chercheuses de différentes disciplines avec des artistes, des auteurs, des praticiens et des acteurs engagés. C'est là l'un des intérêts forts de cette rencontre : elle n'a pas isolé la réflexion juridique des autres formes de pensée, mais l'a placée au contact de la littérature, du théâtre, de la photographie, de la philosophie, des sciences sociales et de l'action collective.

En s'inscrivant dans le cadre du festival MERAKI, cette journée d'étude a rappelé que l'Université peut être un lieu où la recherche et la création se répondent. À travers la question de l'indifférence, elle a ouvert un espace de réflexion sur ce qui nous relie encore, sur ce qui nous sépare, et sur les formes d'attention nécessaires pour continuer à faire société.

Benoît Auclerc

Angélique Clairand, Grégoire Vauquois et Gaëlle Marti



MERAKI #5 : Nos indifférences

Du 26 au 30 mai 2026, le festival international de théâtre universitaire MERAKI a proposé sa cinquième édition autour du thème Nos indifférences. Porté par le service des affaires culturelles de l'Université Jean Moulin Lyon 3, en partenariat avec la Faculté de droit et le Centre d'Études Européennes, le festival réunit chaque année des troupes étudiantes venues de Lyon et d'ailleurs autour de spectacles, rencontres, ateliers, visites guidées et temps de réflexion.

Cette édition invitait à déplacer le regard vers une zone plus difficile à saisir : celle où l'absence d'action engage elle aussi une forme de responsabilité. Sans chercher à simplifier le sujet, Nos indifférences interrogeait les tensions contemporaines entre présence et retrait, relation et isolement, engagement affiché et inertie réelle.

Le théâtre y occupait une place centrale : comment représenter ce qui ne se dit pas, ce qui ne se voit pas, ce qui ne provoque plus de réaction ? Comment rendre visible l'inaction ? Comment troubler la position du spectateur ? En réunissant créations scéniques, échanges et recherche, MERAKI #5 a proposé une exploration sensible et critique de ces questions.

Son nom, issu du grec meraki, signifie « mettre une partie de son âme dans ce que l'on crée ». Une définition qui résume bien l'esprit du festival : faire de la scène universitaire un espace de rencontre, de transmission et de mise en mouvement.

Gaëlle Marti



Comédie musicale

Si la justice m'était contée : quand les étudiants du Collège de droit montent sur la scène des Célestins

Un spectacle musical, juridique et solidaire pour raconter la justice autrement

Le 22 juin 2026, dix-huit étudiants du Collège de droit ont investi la Grande scène du Théâtre des Célestins pour présenter *Si la justice m'était contée*, un spectacle chanté et joué consacré à la justice, à la parole de l'avocat et à l'égal accès au droit. Porté par la Faculté de droit et le Barreau de Lyon, en partenariat avec le Théâtre des Célestins, ce projet a réuni étudiants, avocats, artistes et professionnels de la scène autour d'une ambition commune : donner à voir la justice autrement.

L'idée pouvait surprendre : faire dialoguer le droit avec la chanson, le théâtre et la poésie. Elle s'est révélée particulièrement féconde. À travers le parcours d'une étudiante en droit qui rêve de devenir avocate, puis découvrir les exigences, les désillusions et la force de cette profession, le spectacle a permis d'aborder la justice par un chemin moins attendu, plus sensible, plus proche du public. Il ne s'agissait pas de simplifier le droit à l'excès, mais de le rendre audible, incarné, parfois drôle, souvent émouvant.

Co-écrit par Me Yanina Castelli, Me Sofia Soula-Michal et Chrystelle Gazeau, avec la participation de Julie Balmes, Livio Donzé, Salomé Fauvey et de l'équipe du Théâtre des Célestins, *Si la justice m'était contée* s'inspire de l'ouvrage de Me Sofia Soula-Michal, *Je défends... ! Le Barreau inspiré par les Maîtres (mots)*, paru en 2021 aux éditions Maïa. Né dans le contexte de la mobilisation des barreaux contre la réforme des retraites, ce livre prend le parti de raconter la justice à partir de textes littéraires et de chansons populaires revisités. Victor Hugo, Rimbaud, Baudelaire, Brel, Dalida, Goldman, Gainsbourg ou Souchon deviennent ainsi les compagnons inattendus d'une réflexion sur les avocats, les juges, les greffiers, les justiciables et les idées reçues qui entourent l'institution judiciaire.

Sur scène, cette matière a trouvé une nouvelle forme. Faire plaider Jean-Jacques Goldman, transformer Ne me quitte pas en Ne me coupe pas, faire résonner Le Déserteur sous les traits du Défenseur, ou encore convoquer Dalida dans un plaidoyer intitulé Laissez-moi plaider : le spectacle a joué avec les références connues du public pour ouvrir une porte vers des réalités souvent perçues comme lointaines. La justice est régulièrement décrite comme lente, complexe, intimidante. En empruntant les voies de la musique et du théâtre, le spectacle a cherché à réduire cette distance, sans nier les difficultés réelles de l'institution.

Le projet a aussi été une expérience de formation pour les étudiants du Collège de droit. Sélectionnés à l'issue d'auditions organisées en novembre, ils ont suivi plusieurs mois d'ateliers de préparation théâtrale. Ils y ont travaillé la voix, la présence scénique, l'incarnation d'un texte, mais aussi la manière de transmettre au public une parole juridique devenue parole théâtrale. Pour ces futurs juristes, monter sur la scène des Célestins ne relevait donc pas seulement de l'expérience artistique. C'était aussi une autre façon d'apprendre à porter une parole, à convaincre, à écouter, à occuper l'espace et à mesurer la force des mots.

Reportage photos de ©Guillaume Nedellec

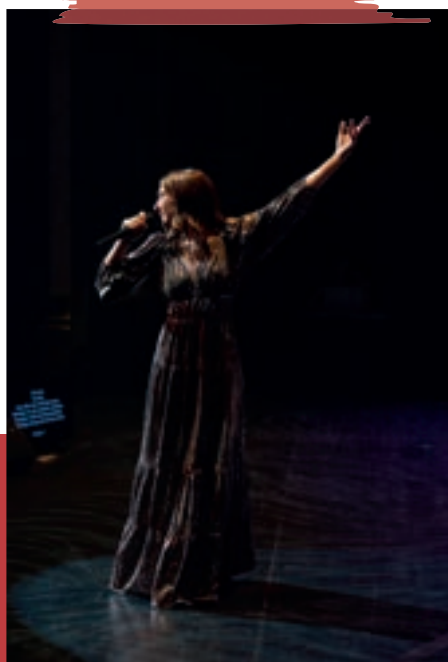


Les dix-huit étudiants engagés dans l'aventure, Lucille Andraud, Mathilde Bernard de Dompure, Alexandre Bertholon, Colline Clément-Lacroix, Maud Dubos, Rosalia Garcia, Maëli Herve, Kenny Hoareau, Aya Jabbour, Luna Lagha, Camille Marchal, Clarence Oberson, Emilie Pencz, Anaïs Porret, Mikaël Rol, Martin Rulière, Panha Sok et Yeliz Soyak, ont ainsi porté sur scène une création exigeante et accessible. Leur participation illustre l'esprit du Collège de droit, pensé comme un lieu d'émulation intellectuelle, de rencontre et d'ouverture, où la formation juridique peut aussi se nourrir de pratiques culturelles, oratoires et collectives.

La dimension solidaire du projet en a renforcé le sens. L'intégralité des recettes a été reversée à des structures et initiatives engagées en faveur de l'égal accès au droit et à la justice. Ce choix prolongeait naturellement le propos du

spectacle : parler de justice, mais aussi agir concrètement pour celles et ceux qui en sont parfois les plus éloignés. La représentation a également permis d'ouvrir le théâtre à des publics variés, notamment à des jeunes associés à des projets d'éloquence ou issus de structures éducatives et culturelles.

Avec *Si la justice m'était contée*, la Faculté de droit a donné à ses étudiants l'occasion de vivre une expérience rare : porter le droit hors de l'amphithéâtre, dans un lieu emblématique de la vie culturelle lyonnaise, et le faire entendre autrement. Le spectacle a rappelé que la justice ne se limite pas aux codes, aux audiences et aux décisions. Elle est aussi une parole, une scène, une relation avec le public, un effort de compréhension et une promesse d'accès pour tous.



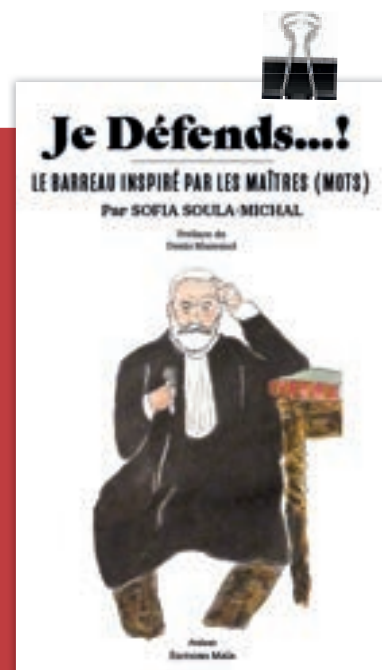
De *Je défends... !* à la scène des Célestins

À l'origine de *Si la justice m'était contée*, il y a l'ouvrage de Me Sofia Soula-Michal, *Je défends... !* Le Barreau inspiré par les Maîtres (mots). Publié en 2021 aux éditions Maïa, ce recueil détourne textes littéraires et chansons populaires pour raconter la justice, ses acteurs et ses réalités.

Le projet est né en 2020, lors de la mobilisation des barreaux contre la réforme des retraites.

Me Sofia Soula-Michal écrit alors un premier texte, *Je défends*, en écho au *J'accuse* de Zola. D'autres suivront, inspirés par Victor Hugo, Rimbaud, Baudelaire, Brel, Dalida, Goldman, Gainsbourg ou Souchon.

L'adaptation scénique présentée aux Célestins a prolongé cette démarche : utiliser des références familières pour parler d'un sujet souvent jugé austère, déconstruire les clichés sur la justice et rappeler que chacun peut, un jour, être concerné par une décision, une audience, un conflit ou une défense.



Partenariats

Qu'ils soient académiques, institutionnels ou professionnels, les partenariats nourrissent la vie de la Faculté et renforcent son ouverture sur la cité. Chaque collaboration est une opportunité de construire, d'échanger et d'innover.

Une convention pour renforcer l'éducation à la démocratie

Un partenariat entre l'Académie de Lyon, la Faculté de droit et Parlons Démocratie

À l'occasion de la Nuit du droit 2025, une convention de partenariat a été officiellement signée entre l'Académie de Lyon, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'association Parlons Démocratie. Conclue à l'initiative de la Faculté, cette convention vise à renforcer l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté auprès des lycéens à travers des projets pédagogiques concrets et participatifs.

L'officialisation s'est déroulée devant un amphithéâtre comble, rassemblant des lycéennes et lycéens venus assister, avec leurs enseignants, à une simulation parlementaire organisée dans le cadre de la soirée. Le cadre donnait tout son sens à l'engagement des partenaires : faire découvrir les mécanismes institutionnels non pas de manière abstraite, mais par l'expérimentation.

Autour de la table figuraient Caroline Chamard-Heim, vice-doyenne de la Faculté de droit, Gilles Bonnet, président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Anne Bisagni, rectrice de l'Académie de Lyon, et Antoine Stéphany, président de l'association Parlons Démocratie. La convention prévoit le développement d'actions pédagogiques telles que des

simulations de procès, des débats parlementaires ou encore des négociations européennes, afin de permettre aux élèves de comprendre concrètement le fonctionnement des institutions et les ressorts de la décision publique.

La soirée a également été marquée par le témoignage d'Éric Chalbos, président de la Cour d'appel de Lyon et coordonnateur du pôle criminel, venu rappeler l'importance de la culture juridique et institutionnelle dans la formation des citoyens.

Former des citoyens éclairés

À travers ce partenariat, les signataires affirment une ambition commune : offrir aux jeunes les outils nécessaires pour comprendre le droit, les institutions et les responsabilités qui en découlent. En favorisant des dispositifs participatifs et immersifs, la Faculté de droit et ses partenaires entendent contribuer à l'exercice d'une citoyenneté éclairée, fondée sur la connaissance et l'engagement.

Anne Bisagni Caroline Chamard-Heim, Antoine Stéphany et Gilles Bonnet



Expl'AURA : un Think Tank régional *pour penser l'international*

La Faculté de droit associée à une initiative inédite en Auvergne-Rhône-Alpes

Le 3 novembre 2025, à la Préfecture de région, les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCE) d'Auvergne-Rhône-Alpes ont officialisé la création du Think Tank Expl'AURA, en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 et sa Faculté de droit. Placée sous le haut patronage de Fabienne Buccio, Préfète de région et de Fabrice Pannekoucke, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette initiative marque une étape importante dans la structuration d'un dialogue durable entre institutions publiques, entreprises et monde académique autour des enjeux internationaux.

La cérémonie a réuni de nombreuses personnalités du monde institutionnel et universitaire, parmi lesquelles Marie-Christine Chalus, directrice générale de l'iaelyon School of Management, et Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit. Après l'accueil des nouveaux conseillers du commerce extérieur nommés au cours de l'année, la signature officielle du lancement d'Expl'AURA est venue consacrer un projet ambitieux à l'échelle régionale.

Porté par le Comité régional des CCE, Expl'AURA vise à placer l'international au cœur des politiques publiques et à renforcer l'accompagnement des entreprises dans leur stratégie d'ouverture. Le Think Tank produira analyses, livres blancs et restitutions thématiques destinés à éclairer les décideurs et à identifier les leviers d'action en matière d'internationalisation. Il s'appuie sur la complémentarité

entre l'expertise académique des établissements d'enseignement supérieur et l'expérience de terrain des Conseillers du commerce extérieur.

La Faculté de droit s'associe pleinement à cette dynamique, forte de son expertise sur les questions de régulation des échanges économiques internationaux et d'accompagnement juridique des politiques d'ouverture. Ce partenariat illustre son engagement à contribuer, par la recherche et la formation, à la compréhension des transformations économiques contemporaines. Il accompagne également la création d'une chaire dédiée à l'international au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, destinée à renforcer encore les liens entre savoir académique et action économique.

Le comité stratégique d'Expl'AURA, présidé par Morane Rey-Huet, réunit des représentants de la Région, de la Préfecture, de l'Université et de Business France. Cette gouvernance plurielle traduit l'ambition du projet : fédérer les compétences régionales pour penser collectivement le positionnement international d'Auvergne-Rhône-Alpes. En associant acteurs économiques, responsables publics et universitaires, Expl'AURA inaugure une nouvelle forme de coopération territoriale, au service du rayonnement international de la région et de la montée en puissance de ses entreprises sur les marchés mondiaux.



Marie-Christine Chalus, Fabienne Buccio, Claire Hébert, Morane Rey-Huet, Jérôme Julliand, Olivier Gout

Le garde des Sceaux au Tribunal judiciaire de Lyon

Focus sur l'accueil du justiciable

Quand l'expérience des usagers devient un levier d'amélioration de la justice

Le 6 novembre 2025, Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice, s'est rendu au Tribunal judiciaire de Lyon pour inaugurer le nouveau Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) et échanger autour du fonctionnement du Comité des usagers. Une visite institutionnelle placée sous le signe de l'accessibilité du droit et de l'amélioration de la relation entre la justice et le public, à laquelle la Faculté de droit était associée.

Accueilli par Catherine Pautrat, première présidente de la cour d'appel, Anne Kostomaroff, procureure générale, Dominique Lenfantin, président du Tribunal judiciaire de Lyon, et Thierry Dran, procureur de la République, le ministre a découvert les nouveaux espaces dédiés à l'accueil du public. Les agents du SAUJ ont présenté leurs missions, centrées sur l'information, l'orientation et l'accompagnement des justiciables dans leurs démarches.

La visite s'est poursuivie autour du Comité des usagers, en présence de la directrice des affaires civiles et du Sceau et du directeur des services judiciaires. Créé à l'issue d'un travail engagé dès 2018 entre le Tribunal et la Faculté de droit, ce comité vise à mieux prendre en compte l'expérience des usagers dans le fonctionnement quotidien de la juridiction. Il constitue un espace d'écoute et de dialogue, où sont partagées analyses, retours d'expérience et pistes d'amélioration.

À cette occasion, Marylou Françoise, maîtresse de conférences en droit privé et co-directrice de la Clinique juridique de Lyon 3, est revenue sur les différentes étapes de cette collaboration et sur les projets menés conjointement. Parmi eux, le programme des Écrivains Publics, qui accompagne les justiciables dans la rédaction et la compréhension de leurs démarches, ainsi que l'exposition, Les mots du droit, élaborée par la Clinique juridique à partir de témoignages recueillis auprès des usagers du tribunal.

Ces initiatives traduisent une volonté commune : rendre le droit plus lisible et plus accessible, en tenant compte des réalités vécues par celles et ceux qui franchissent les portes d'une juridiction. Elles illustrent également un partenariat structuré et durable entre le Tribunal judiciaire de Lyon et la Faculté de droit, mobilisant étudiants, enseignants-chercheurs et professionnels autour d'un objectif partagé : améliorer concrètement l'accueil et l'accompagnement du public.

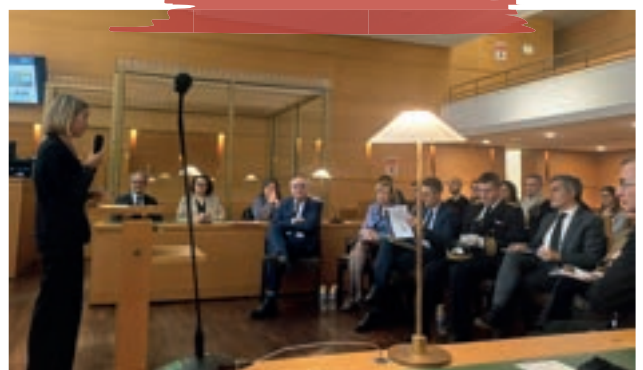
La visite ministérielle s'est achevée à la Cour d'appel de Lyon par un échange avec les chefs de juridiction du ressort, les magistrats, les fonctionnaires et les agents contractuels, prolongeant les discussions engagées sur les enjeux actuels de l'institution judiciaire.

Le Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)

Le Service d'Accueil Unique du Justiciable est un point d'entrée central destiné à orienter toutes les personnes en contact avec une juridiction, qu'elles soient parties à un litige, accompagnants, victimes, professionnels ou simples demandeurs d'informations.

Il permet notamment de se renseigner sur une procédure ou une audience, de déposer des documents, d'obtenir des copies de décisions, d'être orienté vers le bon service ou interlocuteur, et de s'informer sur les démarches juridiques possibles.

La mission du SAUJ est d'offrir un accueil unique, lisible et accessible, afin de simplifier le parcours du justiciable et de renforcer l'accessibilité du service public de la justice.



Écrivains publics

Prêter sa plume pour faciliter l'accès à la justice

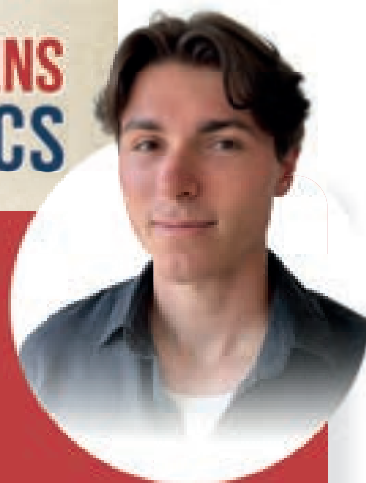
Au Tribunal judiciaire de Lyon, des étudiants de la Faculté de droit mettent leurs compétences au service de justiciables parfois démunis face aux démarches administratives, au langage judiciaire ou aux outils numériques. Né d'un partenariat entre la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Tribunal judiciaire de Lyon, le dispositif des écrivains publics leur permet d'intervenir bénévolement au sein du Service d'accueil unique du justiciable, le SAUJ.

Inscrits en licence de droit, les étudiants volontaires accompagnent les usagers dans la rédaction et la formalisation de différents documents : dossiers d'aide juridictionnelle, requêtes, dépôts de plainte ou démarches effectuées en ligne. Leur mission ne relève pas du conseil juridique. Elle consiste à aider chacun à comprendre les formalités demandées, à présenter plus clairement sa situation et à accomplir des démarches qui peuvent rapidement devenir difficiles lorsque l'on maîtrise mal l'écrit administratif ou les usages numériques.

Formés et encadrés par les équipes du Tribunal judiciaire, en lien avec les enseignants de la Faculté de droit, les écrivains publics s'engagent à assurer vingt heures de permanence par semestre. La ponctualité, la confidentialité et le respect de règles éthiques précises sont au fondement de cette mission, qui place les étudiants au contact direct des réalités de l'accès au droit et du fonctionnement quotidien de la justice.

Pour les justiciables, cette présence constitue un soutien concret, notamment lorsque la complexité d'un formulaire ou d'une procédure risque de devenir un obstacle. Pour les étudiants, elle offre une première immersion dans une institution judiciaire et les invite à mobiliser autrement les connaissances acquises au cours de leur formation. Écouter, reformuler, expliquer avec simplicité et trouver les mots justes sont autant de compétences qui se développent au fil des permanences.

Étudiant en deuxième année de licence et écrivain public référent, François Guiraud a choisi de prolonger cet engagement après une première année d'expérience. Dans le témoignage qui suit, il revient sur la dimension humaine de la mission, l'accompagnement proposé aux nouveaux bénévoles et ce que cette expérience lui a apporté dans sa compréhension de la justice et du service rendu aux citoyens.



Témoignage

S'engager comme écrivain public au Tribunal : une aventure humaine et citoyenne

Après une première année de découverte en 2024-2025 qui m'avait déjà énormément apporté, j'ai choisi de poursuivre cet engagement cette année en tant qu'écrivain public référent. Ce rôle a donné une toute nouvelle dimension à mon action. J'ai eu la chance de coordonner les plannings et d'accompagner les nouveaux bénévoles dans leurs premiers pas.

Cette année a aussi été marquée par l'investissement de nos nouveaux locaux au sein du tribunal. Évoluer dans ce cadre moderne et spécifiquement pensé pour l'accueil est un vrai bonheur. Ces espaces nous offrent des conditions de travail optimales, mais ils permettent surtout d'offrir aux justiciables un accompagnement digne, serein et totalement confidentiel.

Au-delà des démarches administratives, c'est la rencontre humaine qui fait le cœur de cette mission. Chaque permanence est unique. Prêter sa plume et son écoute à des personnes qui se sentent totalement démunies face à la complexité du langage judiciaire est un acte de service fort. Il n'y a rien de plus gratifiant que de voir le soulagement immédiat sur le visage d'une personne que l'on a simplement aidée à s'exprimer et à poser des mots sur ses difficultés.

Cet enrichissement est un véritable échange à double sens. À chaque permanence, on progresse sur le plan humain, on développe son empathie, sa patience, et en parallèle, on acquiert une compréhension fine et pratique du fonctionnement de notre justice. C'est le complément parfait et indispensable aux cours théoriques que nous suivons à la faculté.

Sur le terrain, nous sommes merveilleusement entourés. L'équipe du SAUJ (Service d'Accueil Unique du Justiciable) fait un travail quotidien admirable, et l'encadrement des responsables du tribunal est d'une bienveillance absolue. Ils nous accordent une confiance totale qui responsabilise et qui fait grandir.

Pour ma part, me rendre au tribunal pour prêter main-forte est devenu un immense plaisir et une fierté.

Mettre nos compétences d'étudiants au service de l'accès à la justice pour tous est une opportunité unique. N'hésitez plus, rejoignez-nous et lancez-vous dans cette magnifique aventure !

François Guiraud Écrivain Public Référent et étudiant en L2 Droit à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3





Deux nouvelles simulations parlementaires *pour les lycéens à la Manufacture des Tabacs*

Faire vivre la démocratie par la pratique

Les 2 février et 25 mars 2026, la Faculté de droit a accueilli deux nouvelles simulations parlementaires à destination des lycéens de la région lyonnaise, sur le campus de la Manufacture des Tabacs.

Organisées dans le cadre du partenariat entre la Faculté de droit, l'Académie de Lyon et l'association Parlons Démocratie, ces séances ont permis aux élèves, accompagnés de leurs enseignants, de se glisser dans la peau de parlementaires. À partir d'une proposition de loi fictive portant sur l'accès des mineurs aux réseaux sociaux, ils ont été invités à déposer des amendements, débattre en séance et procéder au vote final.

Les simulations ont été animées par Christophe Pallez, ancien déontologue de l'Assemblée nationale et secrétaire général de la Questure, et par Paul Cedro, doctorant à la Faculté de droit et collaborateur de l'association Parlons Démocratie. Leur intervention a permis de confronter les élèves aux exigences concrètes du travail parlementaire : argumentation juridique, construction des compromis, respect des procédures.

Ces deux sessions complètent les simulations organisées depuis 2023 dans le cadre de la Nuit du droit et ont permis d'accueillir les lycéens restés sur liste

d'attente lors des précédentes éditions. Parallèlement, une équipe composée d'enseignants-chercheurs, de magistrats et d'étudiants cliniciens intervient tout au long de l'année dans les établissements scolaires qui en font la demande, afin de mieux faire connaître le fonctionnement des institutions démocratiques.

Transmettre les mécanismes démocratiques

Dans un contexte marqué par une abstention croissante, notamment chez les jeunes, et par une méconnaissance persistante des institutions, ces simulations constituent un outil pédagogique concret. Elles permettent aux élèves de comprendre de l'intérieur les règles du débat parlementaire, le rôle des amendements et la construction de la loi.

En favorisant l'expérimentation plutôt que la simple transmission théorique, la Faculté de droit affirme ainsi son engagement dans la diffusion de la culture démocratique et dans le renforcement du lien entre l'université et le monde scolaire.



Clinique juridique

Cette année encore, la Clinique juridique a multiplié les initiatives. Permanences, rencontres, partenariats, projets communs : une année riche portée par des étudiants investis en faveur d'un droit accessible de tous.

Les rendez-vous avec le droit

Tout au long de l'année, des étudiants de la Faculté en 3^e année et en Master, aux côtés d'élèves-avocats de l'EDARA, se sont relayés pour accueillir, orienter et accompagner gratuitement les étudiants et les citoyens de la cité dans leurs démarches juridiques. Plusieurs formats de rencontres sont proposés : les rendez-vous du jeudi soir organisés sur les quais, durant lesquels les cliniciens reçoivent toute personne, dans un cadre confidentiel et bienveillant ; les rendez-vous et les permanences du mardi soir, de 18h à 20h, à la Manufacture des Tabacs et réservés aux étudiants.

Ces rendez-vous et permanences hebdomadaires sont les piliers de l'activité de la Clinique juridique. Ces rencontres ont permis de renforcer l'accès au droit tout en offrant aux étudiants une expérience concrète de l'écoute et de l'analyse juridique. Elles sont aussi le reflet de l'engagement citoyen de la Clinique et de la Faculté, et de leur volonté de faire du droit un outil au service de tous.

La clinique en quelques chiffres

En 2025-2026, 144 cliniciens se sont inscrits à la clinique, 42 étudiants de master 1 ont choisi « l'option clinique », 67 rendez-vous ont été organisés le jeudi, 35 rendez-vous le mardi et 50 heures de permanences se sont tenues à la Manufacture et sur le site de Bourg-en-Bresse.

Nouveauté 2026

Les rendez-vous du mardi soir sont désormais ouverts à l'ensemble des étudiants de la CoMUE ! Les rendez-vous se déroulent sur le site de la Manufacture et peuvent se prendre via le formulaire de contact sur le site de la clinique.



Marjory Lungisa Iendo - Adrien Lemoine Cerezo - Teji-Dominico Toubaro Binemon

Chana Maman - Lou Romero - Victoria Lony Meloe Gravejat - Cecilia Makhelouf



La clinique à Bourg-en-Bresse

La clinique juridique était également présente sur le site de Bourg-en-Bresse. Les cliniciens se sont déplacés plusieurs fois au cours de l'année pour proposer un accès à l'information et l'orientation juridique aux étudiants buriens, grâce à des permanences et l'organisation de rendez-vous.



Shany Moreira, Léo Guthneck, Loris Fache



La clinique et le Comité des usagers du TJ de Lyon

En 2025-2026, la clinique juridique s'est à nouveau engagée auprès du Tribunal judiciaire de Lyon et du Comité des usagers, pour une nouvelle édition des Mots du droit sur la thématique du droit des tutelles.

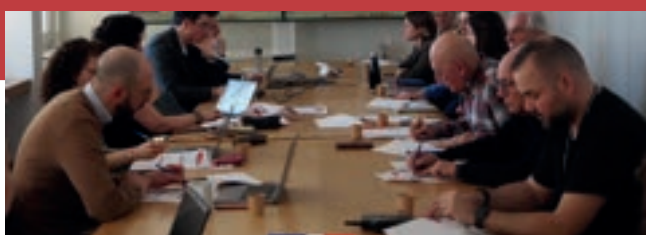
Pour rappel, le Comité des usagers a été créé par le tribunal judiciaire, en collaboration avec la Faculté de droit en 2018. Composé des représentants de la société civile, il est un dispositif innovant, qui a pour objectif d'améliorer l'accueil des justiciables au sein du tribunal judiciaire, et plus généralement l'accès au droit.

Par ce nouveau projet, l'idée était de faciliter l'accès au droit, en réduisant la frontière sémantique du vocabulaire juridique dans le domaine spécifique et technique du droit des tutelles. Les cliniciens et les co-directeurs de la clinique se sont mobilisés tout au long de l'année pour porter ce projet.

Ils ont notamment rencontré les membres du Comité des usagers et les magistrats du service des tutelles pour réfléchir à des définitions simples et accessibles du vocabulaire technique du droit des tutelles. L'objectif était de réaliser un livret et plusieurs affiches de vulgarisation destinés à être accessibles dans le futur accueil des usagers du service des tutelles.

Le groupe de travail s'est ainsi réuni à plusieurs reprises pour finaliser le travail des définitions des termes juridiques du droit des tutelles et réfléchir à l'organisation de l'exposition, inaugurée à la fin du printemps 2026.

Par ailleurs, le 6 novembre 2025, Madame Marylou Françoise, co-directrice de la Clinique juridique, a présenté l'action commune de la Clinique juridique de Lyon et du Comité des usagers au ministre de la Justice Gérald Darmanin lors de sa visite du Tribunal judiciaire de Lyon.



La clinique et le Défenseur des droits

Cette année encore, la clinique juridique a renouvelé sa collaboration avec le Défenseur des droits en réalisant un travail de recherche tout au long de l'année.

Ce projet de recherche a été mené sous la direction de Léa Maulet, chargée de mission au sein de la direction de la Promotion de l'égalité et de

l'accès aux droits, et visait à étudier la mise en œuvre du pouvoir de saisine d'office par le Défenseur des droits durant le mandat de Claire Hédon.

Le 16 avril 2025, Ludivine Ackerer, Lucie Chenouard, Kimball Chettih, Salomé Fauvey et Lou-Ann Fernandez ont présenté leur rapport à Paris devant la Défenseure des droits et la secrétaire générale.



Salomé Fauvey, Lucie Chenouard, Lou-Ann Fernandez, Mme Claire Hédon (Défenseur des Droits), Ludivine Ackerer et Kimball Chettih

La clinique juridique c'est aussi

Un nouveau co-directeur

Mathieu Rouy, maître de conférences en droit public, a rejoint la clinique juridique en qualité de codirecteur, au côté de Marylou Françoise, maîtresse de conférences en droit privé, en remplacement du professeur Ludovic Pailler

Des partenariats variés

- avec des cliniques juridiques étrangères, comme l'USEK (Liban) et l'UFAR (Arménie), avec lesquelles les cliniciens ont pu échanger et mettre en place des réflexions communes.
- avec le milieu associatif, notamment l'association Fragile X. Durant l'année 2025-2026, la clinique juridique s'est engagée auprès de l'association Fragile X France qui soutient les familles touchées par le syndrome de l'X fragile et les maladies associées. Elle propose notamment d'accompagner ces familles dans leurs démarches administratives et quotidiennes. La clinique juridique complète l'action de l'Association sur le volet juridique. Les cliniciens reçoivent ainsi, depuis le mois de janvier 2026, les familles touchées par cette maladie, pour les orienter et leur apporter les informations juridiques dont ils ont besoin, notamment en droit de la famille et en droit des tutelles.
- enfin, les cliniciens se sont investis auprès de l'association Parlons Démocratie en intervenant en milieu scolaire et pénitentiaire pour présenter, de manière accessible, le droit et la démocratie.

Un évènement en lien avec le festival Quais du polar

Deux cliniciennes (Victoire Cassan et Elodie Roux) ont animé une rencontre-débat dans le cadre du festival Quais du polar autour des ouvrages *Cabales* de Sandrine Goeyvaerts et *Pillule noire* de Julien Chavanes, en présence de leurs auteurs. La rencontre a été l'occasion d'aborder les thématiques des violences sexistes et sexuelles, des mouvements masculinistes et des phénomènes incels, des résistances féministes.

La réalisation de kit d'information juridique

À destination des étudiants avec notamment le Kit VSS prochainement mis à jour des récentes réformes législatives.

Le kit VSS est disponible depuis le 25 novembre 2025, en ligne sur le site de la clinique et en version papier dans les bibliothèques du Palais, de la Manufacture des Tabacs et de Bourg-en-Bresse de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ce kit a vocation à sensibiliser la communauté universitaire à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à permettre aux étudiants de se saisir des outils et services mis en place par le Droit et par l'Université pour lutter contre ce fléau.



Retrouvez l'intégralité du Kit d'informations juridique sur les violences sexistes et sexuelles en scannant ce QR Code.

Une participation des cliniciens à un concours de médiation organisé en partenariat avec la Clinique juridique des Yvelines



Clara Delamarre, Adrien Cerezo, Lucie Chenouad, Jade Ligner, Victoria Lony et Loris Fache



C oncevoir une formation juridique suppose de transmettre des fondamentaux solides, mais aussi d'anticiper les situations auxquelles les futurs diplômés seront confrontés. C'est dans cet équilibre que la Faculté fait évoluer son offre, au contact des transformations du droit, de l'action publique et des métiers.

L'ouverture du Master Erasmus Mundus JANUS, consacré aux enjeux de sécurité et de défense, marque une nouvelle étape de cette évolution. La réforme des masters de science politique clarifie et renouvelle les parcours proposés, tandis que la licence

professionnelle dédiée aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs répond aux besoins d'un métier situé à la croisée du droit, du social et de la gestion.

Cours hors les murs, simulations de crise, alternance et échanges avec les institutions complètent les enseignements en plaçant les étudiants face à des situations concrètes. À travers ces formats, la Faculté poursuit une ambition constante : former des juristes capables d'analyser, de décider et d'agir avec rigueur dans des environnements complexes.





FORMATIONS

Nouveaux enseignants

2026-2027



Candice Michel

**Maîtresse de conférences
en droit privé et sciences
criminelles**



Candice Michel rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3, à la rentrée 2026, en tant que maître de conférences en droit privé et sciences criminelles. Ayant suivi ses études de droit successivement à l'Université de Reims Champagne-Ardenne et à l'Université de Bordeaux (Master Droit privé approfondi – dominante droit des affaires), c'est au sein de cette dernière qu'elle a réalisé son doctorat, sous la direction du Professeur Laura Sautonie-Laguionie. Sa thèse, intitulée *Le champ d'application du règlement insolvabilité du 20 mai 2015*, sera publiée l'an prochain aux éditions LGDJ.

Si les activités de recherche de Candice Michel se concentrent essentiellement sur le droit des entreprises en difficulté, aussi bien sur le plan interne qu'eupéen ou international, elle s'intéresse également aux autres pans du droit des affaires et de l'entreprise.

Noémie Morize

**Maîtresse de conférences
en sociologie**

Noémie Morize rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3, à la rentrée 2026, en qualité de maîtresse de conférences en sociologie. Elle a réalisé sa thèse au sein du Centre de sociologie des organisations (CSO) de Sciences Po Paris, sous la co-direction de Patrick Castel et de Cécile Fournier. Cette thèse portait sur deux politiques expérimentales visant à renouveler les modes de rémunération et d'organisation des professionnels de santé libéraux.

Ses travaux mobilisent la sociologie économique, la sociologie des professions et la sociologie de l'action publique. Elle mène actuellement, en collaboration avec l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES), une enquête sur les prix des médecins libéraux, et notamment sur les dépassements d'honoraires.



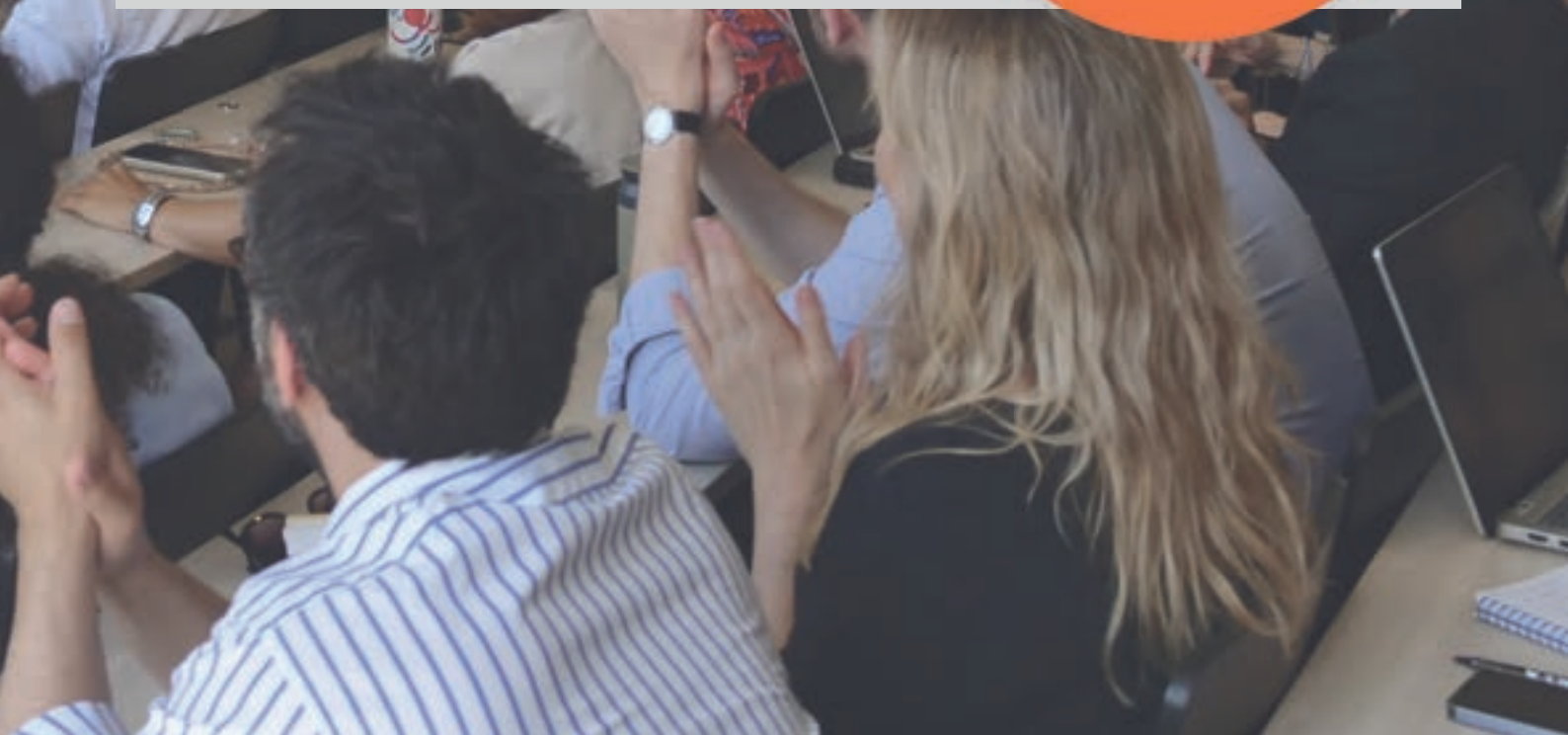


Pierre Levallois rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 le 1^{er} septembre 2026 après avoir exercé cette fonction pendant six années (Lorraine, Auvergne). Il a étudié à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et y a réalisé sa thèse intitulée " *L'établissement public marchand - Recherche sur l'avenir de l'entreprise en forme d'établissement public* " (publiée aux éditions Dalloz en 2021) sous la direction du Professeur Caroline Chamard-Heim.

Il fait donc son retour au sein de l'Équipe de droit public de Lyon où il poursuivra ses recherches. Spécialisé en Droit public des affaires et en Droit administratif, il s'intéresse plus particulièrement aux formes du nouvel interventionnisme public dans l'économie, d'une part, ainsi qu'à la singularité du droit applicable aux personnes publiques, d'autre part. Il s'est engagé dans l'écriture d'un essai inédit dans le cadre de l'Habilitation à diriger des recherches, qui portera sur *Le droit privé des personnes publiques*.

Pierre Levallois

**Maître de conférences
en droit public**



Une licence professionnelle

pour former les mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Une nouvelle formation à la croisée du droit, du social et de la gestion

À la rentrée 2026, la Faculté de droit a ouvert une licence professionnelle dédiée au métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Accessible après un bac +2, cette formation d'un an s'adresse à des étudiants issus de cursus juridiques, sociaux ou de gestion, ainsi qu'à des professionnels en reprise de formation.

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs intervient lorsqu'une personne majeure ne peut plus exercer seule l'ensemble de ses droits en raison de son âge, d'une maladie, d'un handicap ou d'une altération de son état de santé. La mesure de protection est décidée par le juge des tutelles, qui en fixe le cadre et désigne la personne chargée de l'assurer. Lorsque la famille ou les proches ne peuvent remplir cette mission, le juge peut faire appel à un mandataire judiciaire.

Ce professionnel accompagne alors la personne protégée dans différents aspects de sa vie quotidienne : démarches administratives, gestion du budget, protection du patrimoine, suivi social, actes juridiques ou relations avec les institutions. Son rôle suppose une bonne maîtrise du cadre juridique, mais aussi une capacité à comprendre des situations humaines souvent complexes, à dialoguer avec l'entourage, les autorités judiciaires, les conseils départementaux et les structures sociales ou médico-sociales.

La licence professionnelle a été pensée pour répondre à cette réalité de terrain. Les enseignements portent sur les régimes de protection juridique, les droits de la personne protégée, les relations avec le juge, la gestion administrative,

budgétaire, fiscale et patrimoniale, mais aussi sur l'éthique, la déontologie, les situations d'urgence et les méthodes de communication. L'objectif est de former des professionnels capables d'intervenir avec précision, dans le respect du mandat confié et des droits de la personne accompagnée.

Proposée en alternance, en contrat d'apprentissage et en formation continue, la formation accorde une place importante à la pratique. Selon les parcours, les étudiants réalisent un projet tutoré, un stage, une mise en situation professionnelle ou un rapport d'alternance. Une partie des enseignements peut également être suivie à distance, afin de tenir compte des profils variés des candidats.

Cette ouverture intervient dans un contexte d'évolution du métier. Le décret du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des mandataires judiciaires à la protection des majeurs renforce la place de la formation dans l'accès à la profession. La licence professionnelle constitue ainsi une voie directe vers les fonctions de délégué mandataire judiciaire à la protection des majeurs, mais peut aussi conduire, après expérience et démarches spécifiques, à l'exercice comme préposé d'établissement ou mandataire individuel.

Avec cette nouvelle formation, la Faculté de droit accompagne l'évolution d'un métier essentiel, situé au contact direct des personnes vulnérables. Elle affirme aussi son rôle dans la formation de professionnels capables de mettre le droit en œuvre dans des situations concrètes, avec rigueur, discernement et sens des responsabilités.

En pratique

La licence professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs se déroule sur un an, à Lyon. Elle est ouverte aux candidats titulaires d'un bac +2 dans les domaines juridiques, sociaux ou de gestion. Les candidats issus d'autres parcours peuvent, sous conditions, solliciter une validation de leurs acquis professionnels et personnels.

La capacité d'accueil est fixée à 25 places : environ 20 en formation continue et 5 en formation initiale en alternance. Le recrutement s'effectue sur dossier et entretien.

La formation est placée sous la responsabilité pédagogique de Marion Girer et Amélie Panet-Marre. Les renseignements administratifs sont assurés par l'IFROSS.



Réforme des masters de science politique

repensée autour de cinq parcours

Cinq parcours, deux grandes orientations

À la rentrée 2026, les étudiants de première année de master ont découvert la nouvelle offre de formation en science politique de la Faculté de droit. Engagée à la suite de l'évaluation conduite par le HCERES en 2025, cette réorganisation est désormais effective en master 1. Elle se prolongera à la rentrée 2027 avec son déploiement en deuxième année.

Cette évolution répond à plusieurs objectifs : clarifier les parcours proposés, tenir compte des transformations de l'action publique et des relations internationales, mais aussi améliorer les conditions d'accompagnement des étudiants. Elle s'inscrit dans la continuité du renouvellement de la section de science politique engagé depuis 2020 et de la refonte de la licence droit-science politique, progressivement mise en place entre 2023 et 2025.

La nouvelle organisation repose sur cinq parcours réunis autour de deux grandes orientations. La première prolonge la place historique occupée par les relations internationales dans les formations de la Faculté de droit. Le parcours Sécurité internationale et défense, dont l'attractivité et l'insertion professionnelle sont établies, est maintenu et complété par deux nouvelles formations.

Le parcours Relations internationales et coopération culturelle dans les espaces francophones renouvelle l'approche des enjeux liés à la Francophonie en associant politiques culturelles, diplomatie d'influence et coopérations internationales. Le parcours Relations internationales et territoires répond, quant à lui, à l'implication croissante des collectivités territoriales dans les partenariats internationaux, les projets transfrontaliers et les politiques de coopération décentralisée.

Ces trois parcours permettent ainsi d'aborder plusieurs dimensions des relations internationales contemporaines : la sécurité et la défense, les coopérations culturelles et linguistiques, mais aussi l'action extérieure des territoires et des institutions locales.

La seconde orientation concerne l'analyse de l'action publique, des crises et des processus de décision. Elle s'appuie notamment sur le

renouvellement de l'équipe de science politique de la Faculté de droit et sur les champs de recherche et d'enseignement développés au cours des dernières années.

Le parcours Résilience – CRISE, pour Crises, risques, intelligence stratégique, expertise, propose une formation transversale consacrée à l'anticipation et à la gestion des crises à différentes échelles. Il associe l'étude de situations complexes à une préparation aux pratiques professionnelles, avec une deuxième année organisée en alternance. Le parcours Expertise et conseil en affaires publiques s'adresse aux étudiants qui souhaitent se préparer aux métiers du conseil, de l'expertise et de l'accompagnement des décideurs publics. Il accorde une attention particulière aux dimensions juridiques et éthiques de ces activités, ainsi qu'aux transformations du débat public, notamment sous l'effet de la désinformation et du développement de l'intelligence artificielle.

À travers ces cinq parcours, la Faculté de droit conserve l'articulation entre science politique et droit qui caractérise son offre de formation. Les étudiants sont ainsi conduits à maîtriser les outils d'analyse des phénomènes politiques tout en développant une connaissance précise des normes, des institutions et des environnements professionnels dans lesquels ils seront appelés à évoluer.

Les cinq parcours et leurs capacités d'accueil

Expertise et conseil en affaires publiques - 25 places

Résilience – CRISE - 35 places

Relations internationales et territoires - 25 places

Sécurité internationale et défense 25 places

Relations internationales et coopération culturelle dans les espaces francophones - 40 places

Un encadrement renforcé

La réorganisation porte également sur les conditions d'accueil et de suivi des étudiants. La capacité globale a été fixée à 150 places pour l'ensemble des cinq parcours, soit un effectif inférieur à celui de l'organisation précédente. Cette évolution doit permettre de consacrer davantage de temps à l'accompagnement individuel, en particulier lors de la préparation et de la rédaction du mémoire, en première comme en deuxième année de master.

Elle tient aussi compte de la progression des effectifs en enseignement à distance, qui accueillent désormais près d'une centaine d'étudiants, parmi lesquels des personnes engagées dans une démarche de formation continue. Les évolutions intervenues dans les formations liées à la Francophonie permettent parallèlement une nouvelle répartition des moyens au sein de l'Université.

La première promotion de Master 1 a intégré ces nouveaux parcours à la rentrée 2026. Leur ouverture en master 2, à la rentrée 2027, achèvera la mise en place d'une offre conçue pour mieux identifier les spécialisations, accompagner les étudiants et répondre aux évolutions des métiers de l'action publique et des relations internationales.





JANUS

Master Erasmus Mundus en sécurité et défense : une nouvelle ambition européenne pour la Faculté de droit

Classé 8^e sur 195 candidatures et retenu parmi 37 projets financés par la Commission européenne, le Master conjoint Erasmus Mundus JANUS – Joint Master in Applied Defense and Security, Networks for Unified Strategies a ouvert à la rentrée 2026. Cette sélection ne constitue pas seulement l'aboutissement d'un projet pédagogique. Elle marque une reconnaissance européenne majeure et positionne la Faculté de droit parmi les acteurs institutionnels capables de structurer une formation transnationale dans un domaine hautement stratégique : la sécurité et la défense.

Une réponse aux mutations du monde

Les conflits de haute intensité réapparaissent en Europe. Les menaces hybrides se multiplient. Les chaînes d'approvisionnement stratégiques deviennent vulnérables. La cybersécurité est désormais un enjeu souverain.

Dans ce contexte, les politiques de sécurité ne peuvent plus être pensées de manière sectorielle. Elles exigent des profils capables d'articuler analyse juridique, compréhension géopolitique, culture stratégique et maîtrise des outils techniques. Le programme JANUS repose sur cette exigence. Associant des cours délivrés en français et en anglais, la formation croise droit pénal, droit de l'Union européenne, science politique, criminologie, intelligence économique, cybersécurité et management. Il vise à former, en deux ans, des cadres capables d'évoluer dans des environnements publics et privés complexes, à l'échelle européenne et internationale.

Un consortium à forte profondeur géostratégique

Le Master JANUS réunit cinq universités :

- Université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban)
- Université de Bucarest (Roumanie)
- Université de Grenade (Espagne)
- Université d'Essex (Royaume-Uni)

Trois des quatre semestres sont effectués en mobilité. Après un premier semestre à Lyon et un second à Beyrouth, les étudiants rejoignent l'une des universités partenaires selon leur spécialisation. Cette structuration n'est pas uniquement académique. Elle épouse quatre grands espaces stratégiques : l'Europe orientale et les relations euro-russes, l'espace transatlantique,

la Méditerranée orientale et le Proche-Orient, la Méditerranée occidentale et le partenariat euro-africain. JANUS propose ainsi une lecture comparative des politiques de sécurité aux frontières et aux marges de l'Europe, en intégrant des perspectives juridiques, politiques et opérationnelles.

Un socle commun exigeant, des spécialisations ciblées

Le tronc commun du Master JANUS repose sur des enseignements structurants : droit pénal fondamental, sécurité intérieure et droit de l'Union européenne, ordre nucléaire international, politique de défense dans l'OTAN et l'UE.

À ces enseignements s'ajoutent des simulations juridiques et des exercices de gestion de crise internationale, conçus pour confronter les étudiants à des situations proches des réalités décisionnelles.



À partir du troisième semestre, trois spécialisations structurent le parcours :

- Défense et conflits de haute intensité,
- Terrorisme et crime organisé,
- Cybersécurité.

Chaque spécialité associe analyse stratégique, étude de cas et approfondissement technique. La formation articule ainsi réflexion et préparation opérationnelle, dans une logique de professionnalisation assumée.

Des compétences transversales pour des environnements complexes

Au-delà des contenus disciplinaires, le programme vise le développement de compétences stratégiques : analyse des menaces et des risques, gestion de crise, méthodes de due diligence, sécurité des investissements, intelligence économique, cartographie des systèmes et des acteurs.

L'objectif est de former des profils capables de comprendre les interdépendances entre sécurité publique et privée, souveraineté économique, stabilité géopolitique et innovation technologique. Les débouchés concernent

notamment les métiers de la gestion des risques, du conseil en stratégie, de la business intelligence, de la sécurité des infrastructures critiques ou encore les fonctions d'analyste au sein d'organisations publiques et d'entreprises du secteur défense et sécurité.

Une reconnaissance européenne

La sélection du projet JANUS par la Commission européenne consacre un travail engagé de longue date. Une première étape avait permis de structurer le consortium grâce à un financement Erasmus Mundus Design Measures. L'obtention du financement complet pour la période 2026-2031 confirme aujourd'hui la solidité scientifique et institutionnelle du projet.

Avec JANUS, la Faculté de droit affirme une ambition claire : inscrire durablement son expertise en relations internationales et en études stratégiques dans un cadre européen d'excellence, en formant des professionnels capables d'évoluer dans un monde marqué par l'incertitude et la complexité.



Erasmus Mundus Joint Master JANUS

JOINT MASTER IN APPLIED DEFENCE AND SECURITY NETWORKS FOR UNIFIED STRATEGIES

Funded by the European Union

UNE FORMATION D'EXCELLENCE UNIQUE ET INTERNATIONALE POUR FORMER LES FUTURS CADRES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

SPÉCIALISATIONS

- Terrorisme et crime organisé
- Cybersécurité
- Guerre de haute intensité

► 3 semestres à l'étranger
► Bourses et autofinancement

🕒 Accueil de la première promotion en septembre 2026

📍 Université Jean Moulin Lyon 3 - FRANCE

Contact : janus@univ-lyon3.fr

Logos des universités partenaires : UNIVERSITÉ LYON 3, USJ, UNIVERSIDAD DE GRANADA, UNIVERSITÄT DUISBURG ESSEN, University of Essex.

Les différentes étapes du projet





Ouverture d'un nouveau master à Casablanca

La Faculté de droit poursuit le développement de ses formations à l'international avec l'ouverture, à Casablanca, du Master Droit et finance de l'entreprise. Lancé à la rentrée 2025, ce diplôme délocalisé a accueilli une première promotion de 19 étudiants, originaires du Maroc mais aussi de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.

Ce projet, souhaité et négocié par le doyen Olivier Gout et Quentin Némot-Rajot, s'inscrit dans la continuité des partenariats développés par la Faculté de droit dans l'espace méditerranéen et francophone. Après le Liban et l'Égypte, l'ouverture d'une formation au Maroc vient renforcer une présence internationale déjà bien installée.

Le master est proposé en co-diplomation avec l'ESTEM, établissement marocain dont les diplômes sont reconnus par l'État. Sa direction est assurée conjointement par Franck Marmoz, doyen honoraire de la Faculté de droit, et par Adil Loulid, enseignant marocain associé au programme. Pour cette première année, plusieurs enseignants de la Faculté ont participé au lancement des cours, parmi lesquels Aurélien Devers, Georges Cavalier, Béatrice Balivet et Quentin Némot-Rajot.

Le choix de Casablanca répond à une réalité très concrète. Capitale économique du Maroc, la ville occupe une place importante dans les échanges entre l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Elle constitue un terrain particulièrement adapté pour une formation consacrée au droit des affaires, à la finance et à l'entreprise.

L'objectif du diplôme est de former des juristes capables de comprendre les enjeux juridiques et économiques auxquels sont confrontées les entreprises. Le droit des affaires demande

aujourd'hui une maîtrise technique solide, mais aussi une bonne compréhension des opérations financières, fiscales et managériales. Les futurs diplômés devront pouvoir dialoguer avec des dirigeants, des financiers, des fiscalistes ou encore des conseils d'entreprise, dans des environnements souvent internationaux.

Cette approche correspond à l'évolution des métiers du droit. Les entreprises et les cabinets recherchent de plus en plus des profils capables de dépasser une lecture strictement juridique des dossiers. Structuration d'une société, financement, gouvernance, gestion du risque, fiscalité ou développement à l'international : autant de sujets qui supposent de croiser les compétences et de comprendre les décisions dans leur ensemble.

Avec cette première promotion, la Faculté de droit ouvre donc un nouveau chapitre de son développement international. L'enjeu n'est pas seulement d'implanter un diplôme à l'étranger, mais de construire une formation adaptée aux besoins des étudiants, aux réalités économiques locales et aux attentes des professions juridiques. À Casablanca, ce nouveau master prolonge une histoire déjà ancienne d'ouverture vers le monde méditerranéen et africain, tout en affirmant la place de la Faculté dans la formation de juristes appelés à travailler au-delà des frontières nationales.



Adil Loulid et Franck Marmoz

D.U. Droit médical

Une nouvelle formule tournée vers les pratiques de la santé

À la rentrée 2026, le diplôme interuniversitaire Droit médical a laissé place à un diplôme d'université désormais porté exclusivement par la Faculté de droit. Ce changement d'intitulé s'accompagne d'une refonte de la formation, avec une nouvelle maquette pédagogique et un positionnement précisé pour mieux répondre aux besoins des juristes comme des professionnels confrontés aux questions juridiques du secteur de la santé.

Placé sous la responsabilité de Benjamin Menard, le D.U. Droit médical conserve un objectif essentiel : transmettre des bases juridiques solides tout en donnant aux participants des connaissances directement mobilisables dans leur activité. Sa conception a associé des enseignants-chercheurs issus de plusieurs universités et établissements de santé, notamment l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Grenoble Alpes et le CHU Grenoble Alpes. Leur expérience de formations antérieures en droit médical a contribué à enrichir le contenu du diplôme ; plusieurs d'entre eux participent également à sa responsabilité pédagogique.

Les enseignements couvrent les principales questions auxquelles sont aujourd'hui confrontés les acteurs de la santé. Les droits individuels et collectifs des patients occupent une place importante dans le programme, à travers l'information, le consentement aux soins, le secret professionnel, le dossier médical ou encore la protection des données. Une partie de la formation est également consacrée aux personnes vulnérables, qu'il s'agisse des mineurs, des majeurs protégés, des personnes âgées, en situation de handicap ou privées de leur capacité à exprimer leur volonté.

Le diplôme aborde aussi les situations médicales qui soulèvent des interrogations juridiques et éthiques particulières : fin de vie, hospitalisation en psychiatrie, prélèvement et greffe d'organes, procréation médicalement assistée, interruption volontaire de grossesse, recherche biomédicale ou médecine du travail. Un dernier ensemble d'enseignements porte sur la responsabilité médicale et l'indemnisation des victimes, depuis les procédures de conciliation et de médiation

jusqu'aux responsabilités civile, administrative, pénale ou disciplinaire. Les assurances, les accidents médicaux, l'expertise et l'évaluation des préjudices complètent cette approche.

Une formation adaptée à la poursuite d'une activité professionnelle

Le D.U. s'adresse en priorité aux étudiants et professionnels disposant déjà de solides bases juridiques. Il peut notamment intéresser les avocats, juristes, cadres de santé et professionnels souhaitant approfondir leur connaissance de l'environnement juridique de la médecine et des établissements sanitaires. La formation leur permet de développer des compétences utiles pour le conseil, le suivi des contentieux, l'accompagnement des structures de santé ou, pour certains professionnels, la préparation à des fonctions d'expertise judiciaire.

Son organisation a été pensée pour rester compatible avec une activité professionnelle. De début octobre à juin, les participants suivent chaque semaine une demi-journée d'enseignement à distance, complétée par quatre regroupements en présentiel organisés à Lyon. Ce rythme permet d'associer la régularité du suivi pédagogique à des temps d'échange consacrés à l'étude et à la mise en perspective des situations rencontrées.

En faisant évoluer ce diplôme, la Faculté de droit propose une formation resserrée autour des réalités contemporaines du droit médical. La diversité des profils accueillis doit aussi favoriser le dialogue entre les juristes et les professionnels de santé, dont les pratiques sont de plus en plus étroitement liées aux évolutions du droit.

Le D.U. Droit médical en pratique

Durée

Une année universitaire, d'octobre à juin

Organisation

Une demi-journée d'enseignement à distance chaque semaine
Quatre demi-journées de regroupement en présentiel à Lyon

Capacité d'accueil

De 15 à 30 participants

Niveau requis

Licence de droit ou solides bases juridiques, selon le profil du candidat

Responsable pédagogique

Benjamin Menard

Renseignements

Service Formation continue de la Faculté de droit
fc.droit@univ-lyon3.fr



D.U. Ateliers pratiques des contentieux publics

Se former au contentieux administratif par la pratique

Rédiger une requête, construire un mémoire, choisir une procédure de référé ou définir une stratégie contentieuse : depuis la rentrée 2026, ces exercices occupent une place centrale dans le D.U. Ateliers pratiques des contentieux publics. Cette formation de la Faculté de droit succède au D.U. Contentieux des personnes publiques, dont elle renouvelle à la fois l'intitulé, le programme et les méthodes pédagogiques.

Toujours placé sous la responsabilité de Caroline Chamard-Heim et Benjamin Ricou, le diplôme a été recentré sur l'apprentissage concret du contentieux administratif. Les enseignements sont organisés exclusivement sous la forme d'ateliers animés par des praticiens (avocats, magistrats administratifs et juristes spécialisés) à partir de dossiers et de situations inspirés de la pratique professionnelle.

L'apprentissage ne repose pas seulement sur la connaissance des règles de procédure : les participants doivent les mettre en œuvre à partir de dossiers concrets. Ils sont conduits à analyser un litige, à identifier les voies de recours pertinentes, à anticiper les difficultés d'un dossier et à rédiger les actes qui rythment une procédure devant le juge administratif.

Du raisonnement juridique à la stratégie contentieuse, les soixante heures d'enseignement sont réparties entre les fondamentaux de la procédure administrative contentieuse et l'étude de contentieux spécialisés. Le premier ensemble permet d'approfondir le recours pour excès de pouvoir, le plein contentieux, les procédures d'urgence, les modes amiables de règlement des différends ou encore la manière dont les magistrats administratifs instruisent et traitent les dossiers.

La seconde partie confronte les participants à la diversité des litiges impliquant les personnes publiques. Commande publique, fonction publique, fiscalité, droit des étrangers, urbanisme, environnement ou articulation avec le juge judiciaire sont abordés à partir de cas concrets. Cette organisation doit leur permettre d'acquérir une vision

transversale des contentieux publics, sans dissocier la maîtrise des règles procédurales des choix stratégiques qu'impose chaque affaire.

Le diplôme s'adresse aussi bien aux étudiants souhaitant se préparer aux métiers du droit public qu'aux professionnels déjà en exercice. Les futurs avocats, juristes de collectivités ou d'entreprises peuvent y développer les réflexes nécessaires au traitement d'un dossier contentieux. Les doctorants disposent, quant à eux, d'un cadre pour approfondir leur connaissance pratique de la matière. Pour les avocats, agents publics et juristes expérimentés, la formation offre l'occasion d'actualiser leurs connaissances, de confronter leurs méthodes et de consolider leurs stratégies précontentieuses et contentieuses.

Le D.U. conserve également sa vocation de préparation à l'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des avocats. Il complète les enseignements dispensés dans les Instituts d'études judiciaires pour les candidats ayant choisi l'épreuve de procédure administrative contentieuse, en accordant une place importante à la méthodologie, au raisonnement et à la rédaction.

En transformant un enseignement consacré au contentieux des personnes publiques en une succession d'ateliers, la Faculté de droit fait le choix d'une pédagogie au plus près des gestes professionnels. Le diplôme ne vise pas seulement à connaître la procédure administrative : il apprend à s'en servir, à mesurer les conséquences d'un choix contentieux et à défendre une position dans les conditions concrètes d'un dossier.

Le D.U. en pratique

Volume de formation

60 heures d'enseignement en présentiel à Lyon

Public concerné

Étudiants en droit, doctorants, avocats, juristes de collectivités ou d'entreprises, agents publics et professionnels souhaitant renforcer leur maîtrise du contentieux administratif

Niveau de recrutement

Bac + 3 ou Bac + 4, selon le profil du candidat

Responsables pédagogiques

Caroline Chamard-Heim et Benjamin Ricou

Renseignements

Équipe de droit public de Lyon
arnaud.awade@univ-lyon3.fr



Diplomatie et gestion de crise

Deux ambassadrices au lancement de la simulation 2026 du master Relations internationales

Le 5 janvier 2026, les 188 étudiants du Master 1 Relations internationales de la Faculté de droit ont ouvert leur exercice annuel de simulation de gestion de crise par une rencontre exceptionnelle avec deux diplomates françaises de premier plan : Florence Ferrari et Céline Jurgensen.

Dirigé par Thomas Meszaros, en collaboration avec Valérie Soubre et Marcelline Perrard, l'exercice de simulation constitue un temps fort de la formation. Il plonge les étudiants dans une situation de crise internationale qu'ils doivent analyser, négocier et gérer collectivement. Cette année, le scénario portait sur une crise nucléaire sur le sol européen.

La présence des deux ambassadrices a donné à cette ouverture une portée particulière. Les échanges ont porté sur les fonctions d'ambassadeur, les parcours professionnels et les différentes voies d'accès aux carrières diplomatiques. Les étudiants ont pu dialoguer directement avec des professionnelles expérimentées, interroger les réalités concrètes du métier et confronter leurs représentations à l'expérience de terrain.

Florence Ferrari, ambassadrice de France en Serbie, a évoqué les responsabilités liées à la représentation bilatérale, la conduite des négociations et la défense des intérêts français à l'étranger. Céline Jurgensen, ambassadrice et représentante permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des organisations

internationales en Suisse, a apporté un éclairage sur la diplomatie multilatérale et les enjeux des négociations internationales dans les enceintes onusiennes.

Au-delà des parcours individuels, les interventions ont permis de présenter de manière précise les concours, les formations et les exigences du métier diplomatique, en soulignant à la fois ses responsabilités et ses contraintes.

Cette rencontre, organisée avec le concours de Louis Riquet, conseiller diplomatique de la Préfète de Région, s'inscrit dans le cadre de la conférence annuelle des ambassadeurs qui se tient à Paris fin janvier. Elle illustre le lien étroit entre la formation dispensée au sein du master Relations internationales et les réalités contemporaines de l'action diplomatique.

En associant mise en situation stratégique et témoignages de haut niveau, l'exercice de simulation confirme la vocation professionnalisante du diplôme et le dynamisme de la Faculté dans le champ des relations internationales.



Simulation de crise nucléaire

Deux jours au Hub des Sécurités

Les 30 et 31 mars 2026, les étudiants du Master Relations internationales – Intelligence stratégique et gestion de crise ont quitté le cadre habituel des enseignements pour rejoindre le Hub des Sécurités, à Écully. Pendant deux jours, ils ont participé à une simulation de crise radiologique en contexte de tensions internationales, organisée dans le cadre de l'exercice ORION Jeunesse et du projet européen PIANOFORTE/RRDEW.

Dirigé par Thomas Meszaros, le parcours a mobilisé ses étudiants aux côtés d'autres formations de l'Université Jean Moulin Lyon 3. L'objectif était de les confronter aux exigences concrètes de la décision en situation d'urgence : analyser des informations incomplètes, hiérarchiser les priorités, coordonner plusieurs niveaux d'action et maîtriser une communication de crise dans un temps contraint.

Le scénario proposé projetait les participants en juillet 2035, dans un contexte de dégradation progressive des relations entre l'Union européenne et un État tiers hostile. Cyberattaques contre des infrastructures numériques, opérations d'influence, fragilisation de la confiance dans les institutions : les étudiants devaient évoluer dans un environnement instable, où l'incertitude faisait pleinement partie de l'exercice.

À 8 heures, un événement déclencheur venait bouleverser la situation : dans le scénario, une attaque extérieure frappait la centrale nucléaire du Bugey, dans l'Ain. Plusieurs impacts, attribués à des drones ou à des missiles, entraînaient la mise à l'arrêt d'urgence des réacteurs, un incendie sur certains bâtiments et un risque de rejet de substances radioactives. Face à la menace d'une seconde attaque et à l'incertitude sur les conséquences humaines, matérielles et radiologiques, les étudiants devaient répondre à une question centrale : comment protéger efficacement la population et organiser la gestion de crise ?

Répartis entre différentes cellules, ils ont simulé l'ensemble de la chaîne décisionnelle, depuis les cellules nationales jusqu'aux autorités locales. Centre interministériel de crise, État-major interministériel de zone, préfecture de l'Ain, communes concernées, médias et opinion publique : chaque groupe devait prendre position, partager l'information disponible, anticiper les effets de ses décisions et adapter son action à l'évolution du scénario.

L'exercice était structuré en quatre phases successives. La première portait sur l'organisation de la réponse de crise dans un contexte de menace et de possible aggravation radiologique. La deuxième était consacrée à la protection et à l'information des populations, avec des décisions à prendre sur la mise à l'abri, l'évacuation de certaines zones, la distribution de comprimés d'iode stable, la gestion des déplacements ou encore l'organisation de lieux d'accueil.

La troisième phase concernait la prise en charge médicale et médico-psychologique, avec l'accueil des blessés, l'accompagnement des populations exposées et la gestion du stress collectif. Elle a été menée en

relation avec l'Université Lumière Lyon 2, qui avait mobilisé des étudiants autour de cellules d'urgence médico-psychologiques. La dernière phase abordait les premières actions post-accidentelles : décontamination des espaces touchés, zonage des territoires, consignes relatives à l'eau, à l'alimentation, à l'activité économique ou à la reprise des activités scolaires. Elle était conduite avec l'Université Claude Bernard Lyon 1, dont les étudiants avaient participé à la mise en place de cellules de décontamination.

Au-delà de l'immersion, l'exercice avait également une dimension scientifique. Il devait permettre de produire un retour d'expérience sur l'organisation d'une réponse à une crise complexe, en identifiant les points de vigilance liés à la coordination institutionnelle, à la circulation de l'information et à la communication auprès des populations. Dans une crise de cette nature, la qualité de la réponse ne dépend pas seulement des données disponibles, mais aussi de la capacité des acteurs à se comprendre, à décider rapidement et à agir de manière coordonnée.

Cette réflexion s'est prolongée le 28 mai 2026, lors d'une journée d'étude du projet RRDEW organisée à Aix-en-Provence. Trois étudiants ayant participé à l'exercice, Carolane Julliard, Athénaïs Stora et Romain Jezequel, y ont présenté leur expérience devant les partenaires académiques et financiers européens du projet. Ils ont pu formuler des

Thomas Meszaros



recommandations à destination des chercheurs et des professionnels engagés dans la prévention et la gestion des crises radiologiques à l'échelle européenne.

Pour les étudiants du Master Relations internationales – Intelligence stratégique et gestion de crise, cette simulation a constitué une expérience professionnalisante forte. Elle leur a permis de mieux comprendre les interactions entre acteurs civils, militaires, institutionnels, sanitaires et territoriaux dans des situations de crise où les enjeux juridiques, stratégiques, humains et opérationnels ne peuvent pas être pensés séparément.

En organisant cet exercice au Hub des Sécurités, le Master confirme son positionnement : former des étudiants capables d'analyser la crise, mais aussi de se confronter à ses contraintes concrètes. C'est dans ce passage de la théorie à la décision que ce type de formation prend tout son sens.

PIANOFORTE / RRDEW : de la simulation au retour d'expérience

La simulation organisée au Hub des Sécurités s'inscrit dans le cadre du projet européen PIANOFORTE, et plus précisément de son volet RRDEW - Resilience to Radiological Events in Wartime.

Ce programme vise à renforcer la préparation, la réponse et le rétablissement face à des urgences radiologiques pouvant survenir en contexte de guerre ou de conflit armé. Il s'appuie notamment sur l'analyse de scénarios plausibles impliquant des installations nucléaires, afin d'évaluer les conséquences possibles et la résilience des dispositifs de gestion de crise.

Dans ce cadre, la simulation conduite avec les étudiants ne constitue pas seulement un exercice pédagogique. Elle permet aussi d'observer l'organisation d'une réponse de crise, d'analyser les dynamiques de décision et de produire un retour d'expérience utile aux chercheurs comme aux professionnels.

L'objectif final est de contribuer à l'élaboration de recommandations opérationnelles et de supports de formation destinés à améliorer la préparation des acteurs concernés face aux risques radiologiques en contexte de conflit.



Photos *de* promotions

2025-2026

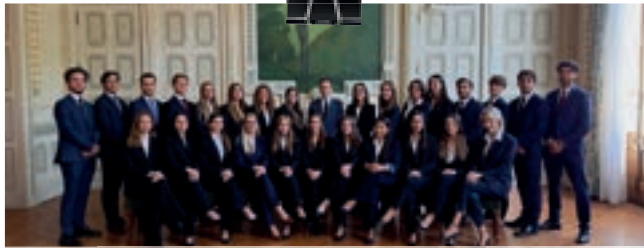




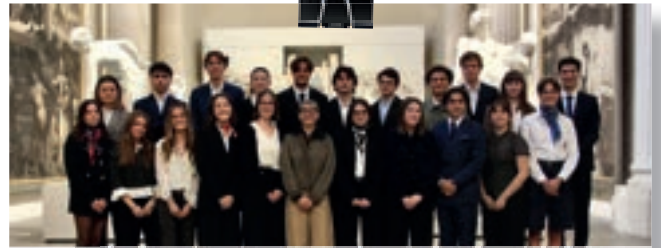
Master 1 | Droit de la propriété intellectuelle



Master 1 | Droit des Affaires Approfondi



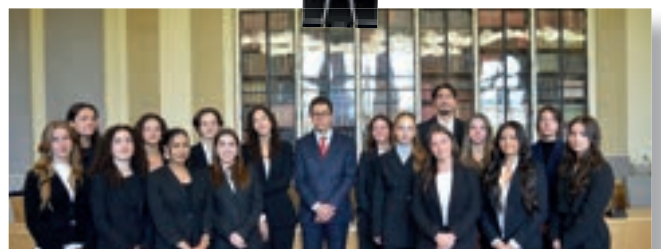
Master 1 | Droit des affaires et fiscalité - prépa DJCE



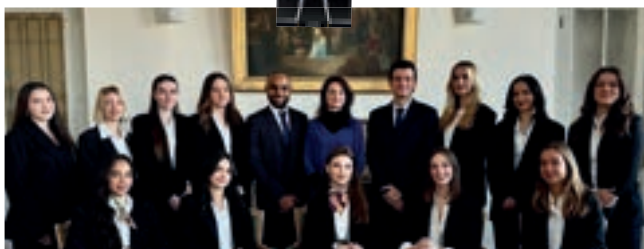
Master 1 | Droit et fiscalité du marché de l'art



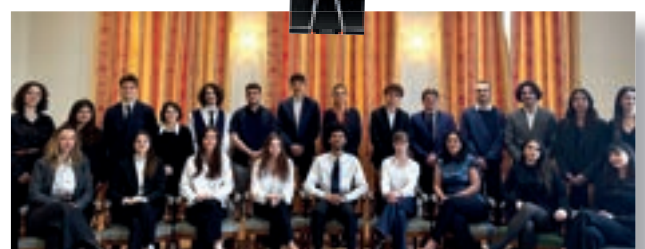
Master 1 | Droit et ingénierie financière



Master 1 | Droit fondamental de la santé



Master 1 | Droit privé international et comparé



Master 1 | Droit public fondamental





Master 1 | Droit fiscal



Master 1 | Professions judiciaires



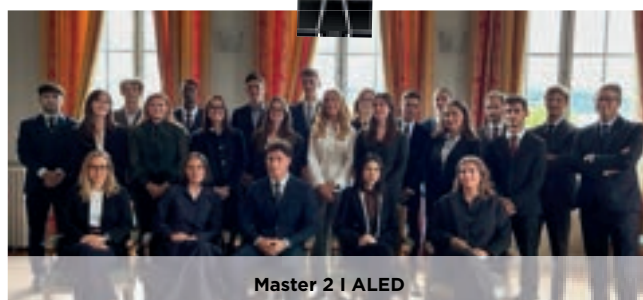
Master 1 | Sécurité intérieure



Master 1 | Droit du cinéma de l'audiovisuel
et de la communication numérique



Master 2 | Droit des organisations internationales



Master 2 | ALED



Master 2 | Contrats distribution concurrence



Master 2 | Droit international public





Master 2 I Droit bancaire et financier



Master 2 I Droit de la famille



Master 2 I Droit de la propriété intellectuelle



Master 2 I Droit des affaires approfondi



Master 2 I Droit des affaires et fiscalité - DJCE



**Master I Droit et management des organisations
sanitaires, sociales et médico-sociales**



**Master 2 I Droit des affaires parcours
privé international et comparé**

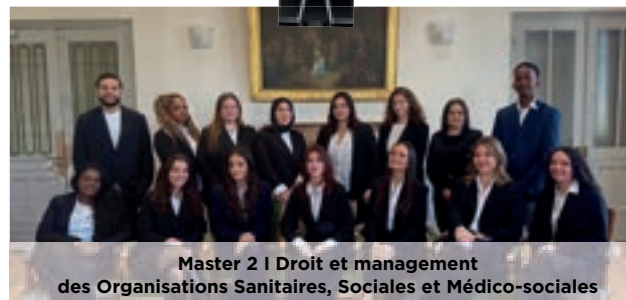


Master 2 I Droit des assurances





Master 2 | Droit et Ingénierie financière



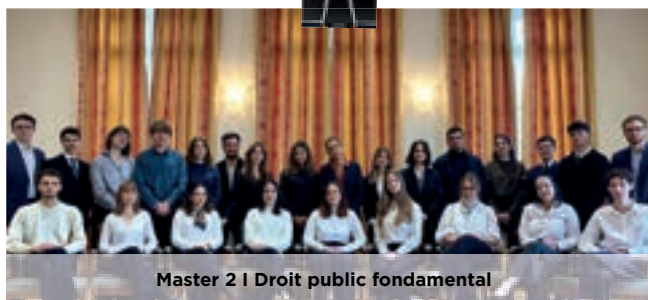
**Master 2 | Droit et management
des Organisations Sanitaires, Sociales et Médico-sociales**



Master 2 | Droit fiscal



Master 2 | Droit notarial interne



Master 2 | Droit public fondamental



Master 2 - Expertise et risques internationaux

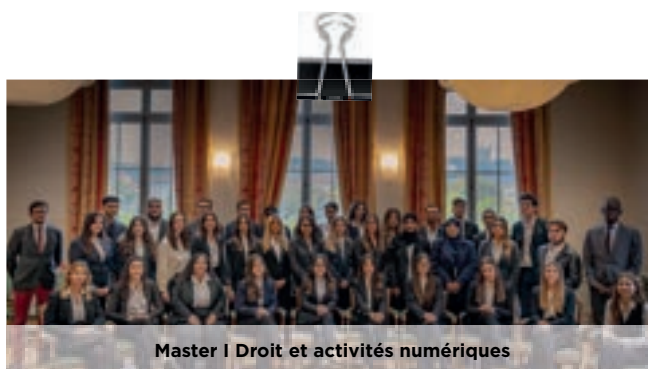


Master 2 | Culture judiciaire



Master 2 | Professions judiciaires





L'ouverture internationale de la Faculté se construit dans la durée. Elle repose sur des partenariats solides, parfois engagés depuis plus de vingt ans, mais aussi sur de nouvelles coopérations qui élargissent les possibilités offertes aux étudiants et aux enseignants.

L'année 2025-2026 a ainsi été marquée par les vingt-cinq ans du partenariat avec l'Université Ain Shams au Caire, les vingt ans du Master-DU développé à Phnom Penh et le renouvellement de la coopération avec le Vietnam. Dans le même temps, de nouvelles perspectives se sont ouvertes en

Chine et en Inde, tandis que l'École européenne et internationale de droit poursuivait le développement de ses doubles diplômes en Europe et en Amérique du Nord.

Mobilités, formations délocalisées, rencontres scientifiques, accueil de professeurs invités et participation aux grands rendez-vous internationaux composent un ensemble cohérent. À travers lui, la Faculté favorise la circulation des savoirs, la comparaison des systèmes juridiques et la formation de juristes capables d'évoluer entre plusieurs langues, cultures et traditions du droit.



A satellite map of Europe and North Africa, showing land in shades of green and brown and water in blue. A thick green line forms a rectangular frame around the map, with the top-right and bottom-left corners folded inward. The text "RELATIONS INTERNATIONALES" is centered over the map in a bold, white, sans-serif font.

RELATIONS INTERNATIONALES

Coopérations renforcées dans l'arc asiatique

En phase avec les orientations stratégiques de la gouvernance, la Faculté de droit multiplie les initiatives pour développer des partenariats d'excellence en Asie.

La Faculté de droit représentée à Pékin

Participation au 4^e Forum international du XXI^e siècle des doyens et juristes

En octobre 2025, le doyen Olivier Gout a représenté la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à Pékin, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Faculté de droit de la Renmin University of China. Cette invitation s'inscrivait dans le cadre du 4^e Forum international du XXI^e siècle des doyens et juristes de droit, qui a réuni plus d'une centaine de facultés de droit issues des universités les plus prestigieuses à travers le monde.

Ce forum international a constitué un espace privilégié d'échanges sur les transformations contemporaines de l'enseignement et de la recherche juridiques. À cette occasion, la Faculté de droit a pu présenter sa stratégie internationale, ses partenariats structurants, ainsi que son engagement dans la formation des juristes à l'ère de l'intelligence artificielle. Les travaux conduits

par ses équipes de recherche ont également été mis en lumière dans un contexte de dialogue comparatif et interuniversitaire.

La participation à cet événement a par ailleurs permis de consolider les relations avec la Renmin Law School, partenaire historique de la Faculté et institution de référence en Chine. Dans ce cadre, le doyen Olivier Gout a prononcé une

conférence consacrée au regard français porté sur le Code civil chinois, qui célébrait en 2025 son 5^e anniversaire.

Cette présence à Pékin témoigne du positionnement international affirmé de la Faculté de droit et de sa volonté de s'inscrire dans les grands débats juridiques contemporains à l'échelle mondiale.



Lyon 3 renforce sa visibilité

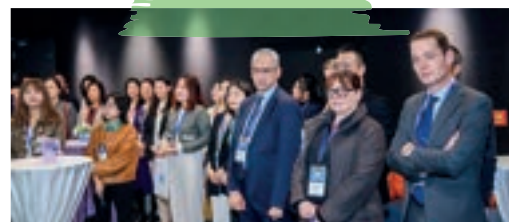
Un double objectif : promouvoir et développer les partenariats avec la Chine

Du 6 au 13 novembre 2025, Laurent Eck, assesseur du doyen chargé des relations internationale et Anne-Sophie Berthier, responsable du Pôle International de la Faculté de droit ont représenté l'Université Jean Moulin Lyon 3 lors d'une mission en Chine organisée dans le cadre de la tournée de recrutement de Campus France. Cette mission a conduit la délégation à Pékin et Changchun, deux pôles universitaires majeurs du pays.

L'objectif était double : promouvoir l'offre de formation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 auprès des étudiants chinois et développer de nouvelles opportunités de coopération avec des établissements partenaires. Plusieurs rencontres institutionnelles ont ainsi permis d'identifier des perspectives prometteuses dans les domaines du droit, des sciences humaines et sociales et de la gestion.

À Pékin, les échanges avec les responsables de l'Université du Hebei ont mis en évidence un intérêt marqué pour les programmes de mobilité, les doubles diplômes et les formations à dimension internationale. À Changchun, les discussions engagées avec plusieurs établissements, dont le prestigieux Harbin Institute of Technology, ont confirmé l'attractivité des formations de notre faculté et ouvert la voie à de futures collaborations académiques.

La participation aux salons étudiants organisés par Campus France a également permis de rencontrer de nombreux lycéens et étudiants. Les visiteurs se sont montrés particulièrement intéressés par les cursus en droit, en gestion et en sciences humaines, ainsi que par les parcours internationaux et les formations dispensées en anglais.



Nouvelle perspective de coopération

Échanges avec la Central University of Finance and Economics (CUFE) de Pékin

La Faculté de droit a eu l'opportunité d'échanger avec le Professeur Wenhao Yu, doyen de la Faculté de droit de la Central University of Finance and Economics (CUFE) de Pékin.

Institution publique de référence en Chine, la CUFE bénéficie d'une solide réputation dans les domaines du droit civil et commercial, du droit économique, du droit financier et des marchés de capitaux, ainsi que du droit du numérique. Son rayonnement académique et scientifique en fait un partenaire particulièrement intéressant pour le développement de coopérations internationales.

Cette rencontre a permis d'identifier plusieurs axes de collaboration actuellement à l'étude entre nos deux facultés. Les discussions portent notamment sur la mise en place d'un accord d'échanges d'étudiants et d'enseignants, le développement de projets de recherche en droit comparé ainsi que l'organisation d'une université d'été internationale réunissant enseignants-chercheurs et étudiants des deux institutions.

Ces projets s'inscrivent dans la stratégie d'internationalisation de la Faculté de droit et dans sa volonté de renforcer sa présence en Asie. Ils témoignent également de l'intérêt croissant pour le développement de partenariats avec des universités de premier plan, afin de favoriser les échanges scientifiques, la mobilité étudiante et le dialogue entre les systèmes juridiques européens et asiatiques.

Les discussions engagées avec la CUFE devraient se poursuivre avec l'élaboration d'un protocole d'accord et l'étude de projets communs plus spécifiques.



Alliance University

De nouvelles coopérations en préparation à Bangalore

Une rencontre lors du salon APAIE 2025 a ouvert un nouveau chantier de coopération pour la Faculté de droit en Inde. Depuis ce premier échange, les discussions se sont poursuivies avec Alliance University, située à Bangalore, afin d'identifier des projets communs dans les domaines de la formation et de la mobilité internationale.

Plusieurs réunions de travail à distance ont permis aux équipes des deux établissements de mieux connaître leurs offres respectives et de préciser les possibilités de collaboration. Les échanges portent aujourd'hui sur la préparation d'un protocole d'accord " Memorandum of Understanding " ainsi que sur la création d'un programme de mobilité destiné aux étudiants et aux enseignants.

Les sciences politiques et les relations internationales occupent une place particulière dans ces réflexions. À Alliance University, ces disciplines sont réunies au sein d'une composante distincte, avec laquelle la Faculté de droit partage plusieurs champs d'intérêt. Les projets envisagés pourraient ainsi permettre aux étudiants de découvrir un autre environnement universitaire et d'aborder les enjeux internationaux depuis l'Inde, tandis que les enseignants auraient la possibilité de développer des échanges pédagogiques et scientifiques.

Une autre perspective est également à l'étude : la création à Bangalore d'un diplôme porté par les enseignants de sciences politiques de la Faculté de droit. Encore en phase de construction, ce projet suppose de définir précisément son contenu, son organisation et les conditions de sa mise en œuvre avec le partenaire indien.

Ces discussions témoignent d'une relation qui se construit progressivement, à partir de projets concrets plutôt que d'un simple accord de principe. Si elles aboutissent, elles offriront à la Faculté de droit un nouveau point d'appui en Inde et ouvriront des possibilités supplémentaires de formation, de mobilité et de coopération pour ses étudiants comme pour ses enseignants.



Alliance university, Bangalore - Inde

Le partenariat franco-vietnamien

renouvelé pour cinq ans

Près de vingt-cinq ans de coopération juridique entre la France et le Vietnam

À l'approche du 25^e anniversaire du Master Droit de la coopération économique et des affaires internationales, les universités françaises partenaires de la formation ont renouvelé leur coopération avec l'Université de droit de l'Université nationale du Vietnam à Hanoï pour une nouvelle période de cinq ans. Cette mission a permis de confirmer la solidité d'un partenariat engagé dans la durée et de préparer les prochaines étapes d'une formation juridique délocalisée qui occupe une place importante dans les relations universitaires franco-vietnamiennes.

Une délégation composée d'Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, de Jean Sagot-Duvaurox, directeur du Master DCEAI à l'Université de Bordeaux et d'Estelle Forher, coordinatrice à l'Université Toulouse Capitole, s'est rendue à Hanoï afin de rencontrer les responsables de l'établissement vietnamien. Accueillie par le nouveau recteur, le professeur Nguyen Tien Vinh, et par la vice-rectrice, la professeure Nguyen Hoang Anh, elle a officialisé le renouvellement d'un partenariat qui unit depuis près d'un quart de siècle les universités françaises et vietnamiennes.

Le Master Droit de la coopération économique et des affaires internationales constitue l'un des axes majeurs de cette relation. Il forme des juristes français et asiatiques aux enjeux du droit international des affaires, dans un environnement marqué par l'intensification des échanges économiques, les spécificités juridiques de l'Asie du Sud-Est et le besoin croissant de professionnels capables de travailler entre plusieurs cultures juridiques. Soutenue par l'Ambassade de France au Vietnam, cette formation contribue aussi au rayonnement du droit français et à la consolidation des relations économiques entre la France, le Vietnam et les pays de la région.

La mission a permis de faire le point sur les priorités des prochaines années. Les partenaires souhaitent renforcer l'attractivité du Master DCEAI auprès des étudiants de toute l'Asie du Sud-Est, notamment grâce à des dispositifs de bourses. Ils entendent également développer les échanges scientifiques entre enseignants-chercheurs français et vietnamiens, à travers l'organisation de conférences, de rencontres et de temps de travail communs lors des mobilités des enseignants.

Cette dynamique ne se limite pas à Hanoï. Elle s'inscrit dans un ensemble plus large de coopérations juridiques portées par les universités françaises du consortium, composé de Lyon 3, Bordeaux et

Toulouse. À Hô Chi Minh-Ville, un Master en droit international et comparé des affaires est également déployé en partenariat avec l'Université de droit locale. Ces formations témoignent d'un engagement commun en faveur de la formation de juristes capables d'évoluer dans des contextes économiques, institutionnels et culturels internationaux.

La délégation a également rencontré l'Ambassade de France au Vietnam afin d'échanger sur l'avenir de ces formations délocalisées. L'Ambassade a réaffirmé son soutien et sa volonté de s'y associer activement, notamment par la présence d'un représentant lors des prochaines rentrées universitaires des deux masters en 2026. Elle souhaite aussi encourager la participation des étudiants et des enseignants aux initiatives universitaires et culturelles organisées au Vietnam, comme la Semaine du droit, les concours d'éloquence ou les événements liés au 25^e anniversaire du partenariat.

En renouvelant cette coopération pour cinq ans, les partenaires français et vietnamiens confirment la vitalité d'une relation construite dans le temps. Pour la Faculté de droit, cette mission rappelle l'importance des coopérations en Asie du Sud-Est et la place que peut occuper la formation juridique dans le dialogue entre les institutions, les cultures et les espaces économiques.



Le Ministre cambodgien de la Justice *reçoit la Faculté de droit*

Une coopération universitaire reconnue au plus haut niveau de l'État

Le 12 février 2026, son Excellence KOEUT Rith, Vice-Premier ministre et Ministre de la Justice du Royaume du Cambodge, a reçu à Phnom Penh une délégation de la Faculté de droit.

Cet accueil officiel visait à saluer l'implication constante de la Faculté dans le développement de coopérations universitaires avec le Cambodge, notamment la création récente d'un diplôme universitaire d'études judiciaires en partenariat avec l'Académie Royale de Justice. Il s'inscrit dans une relation construite sur la durée, fondée sur la confiance, l'exigence scientifique et le partage d'expertise.

La délégation était conduite par Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit. Elle comprenait également Hugues Fulchiron, président honoraire de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dont le mandat a contribué au renforcement des relations franco-cambodgiennes, ainsi que Béatrice Balivet, directrice de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier, à l'origine des relations institutionnelles entre la Faculté et les partenaires cambodgiens.

Des anciens étudiants au cœur des institutions cambodgiennes

Moment particulièrement significatif de cette rencontre : le Ministre de la Justice, lui-même ancien étudiant de la Faculté de droit, avait convié douze membres actuels du gouvernement cambodgien, francophones, exerçant des fonctions de Secrétaires d'État, sous-secrétaires d'État ou directeurs de cabinet. Parmi eux, dix ont été formés à Lyon, où ils ont obtenu un master ou un doctorat.

Cette présence collective illustre concrètement l'impact des formations dispensées par la Faculté de droit et la contribution de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la formation des cadres juridiques cambodgiens. Elle témoigne également de la vitalité d'un réseau d'anciens étudiants investis aujourd'hui au plus haut niveau des responsabilités publiques.

La réception a par ailleurs rassemblé une délégation du Conseil supérieur du notariat, représentée par Olivier Barlet et Jean Deleage, en charge de l'Asie du Sud-Est. Cette coopération contribue au développement de liens juridiques et professionnels durables entre la France et le Cambodge.

Cette visite s'inscrit dans la continuité de la signature, le 20 février 2024, d'un accord de coopération entre l'Académie Royale de Justice du Cambodge et l'Université Jean Moulin Lyon 3, formalisée au ministère de la Justice en présence de l'attachée de coopération scientifique et de l'enseignement supérieur de l'Ambassade de France au Cambodge.

À travers cette réception officielle, c'est l'ensemble d'une coopération universitaire structurée et pérenne qui se voit reconnue, confirmant le rôle de la Faculté de droit dans le développement de partenariats académiques à forte portée institutionnelle.



en Droit Foncier- Droit du Patrimoine
& Remise des Diplômes (Promotions 14,15 et 16)
Vendredi 13 février 2026
Université Royale De Droit et des Sciences Économiques

ពិធីប្រគល់បរិញ្ញាបត្រ និង បញ្ជាក់បរិញ្ញាបត្រ
ពិធីប្រគល់ និង បញ្ជាក់បរិញ្ញាបត្រ (ជំពូកទី ១៤, ១៥ និង ១៦)
អាគារចំនួន ៤៧ ផ្លូវជាតិលេខ ៦ ភូមិបឹងកេងកង ខណ្ឌដូនពេញ រាជធានីភ្នំពេញ
ថ្ងៃសុក្រ ១៣ ខែ កុម្ភៈ ឆ្នាំឧស្សា ២៥៦៩ ព.ស. ២៥៦៩



Coopération universitaire franco-cambodgienne :

20 ans du Master-DU Droit foncier, Droit du patrimoine

Hugues Fulchiron,
Olivier Barlet, Thi
Anh-Dao Tran,
Béatrice Balivet,
Olivier Gout et
Chanméta Kan

Deux décennies de formation et de partenariat à Phnom Penh

Le 13 février 2026, à Phnom Penh, la Faculté de droit et l'Université Royale de Droit et des Sciences économiques ont célébré les vingt ans du Master-DU Droit foncier, Droit du patrimoine. Un anniversaire marqué par une cérémonie officielle, une remise de diplômes, un colloque international et le renouvellement de la convention liant les deux établissements.

Créé il y a vingt ans, ce diplôme est né d'une volonté commune : proposer une formation spécialisée répondant aux besoins juridiques du Cambodge, notamment dans les domaines du droit foncier et du droit patrimonial. Il s'est progressivement imposé comme un outil structurant de coopération universitaire franco-cambodgienne.

La cérémonie a réuni celles et ceux qui ont porté le projet depuis ses débuts. Parmi eux, Hugues Fulchiron, président honoraire de l'Université Jean Moulin Lyon 3, reconnu comme l'un des fondateurs du partenariat, ainsi que les codirecteurs historiques du diplôme, Béatrice Balivet et Chanméta Kan, aujourd'hui Secrétaire d'État au Cambodge.

Vingt ans après sa création, le Master-DU a formé plusieurs générations de juristes désormais engagés dans la vie professionnelle cambodgienne, notamment dans les secteurs du notariat et du droit patrimonial. La célébration a également été l'occasion de remettre les diplômes à trois promotions d'anciens étudiants, moment particulièrement fort pour les équipes pédagogiques et les partenaires institutionnels présents.

Plusieurs personnalités ont salué la solidité du partenariat : Thi Anh-Dao Tran, Attachée de coopération scientifique et universitaire à l'Ambassade de France au Cambodge, ainsi que Maître Olivier Barlet, représentant du Conseil supérieur du notariat – Notaires de France pour l'Asie du Sud-Est, engagé dès l'origine dans le projet. Un hommage appuyé a été rendu à Laurent Mesmann, conseiller spécial du Recteur de l'Université Royale de Droit et des Sciences économiques, pour son rôle déterminant dans le développement du pôle de coopération française.

Un partenariat renouvelé et consolidé

Dans la continuité des célébrations, les deux universités ont signé le renouvellement de leur convention de coopération, prolongeant le Master-DU et affirmant leur volonté de poursuivre et d'approfondir les échanges scientifiques.

Quelques heures auparavant, un colloque international consacré au thème « L'immeuble collectif dégradé » avait réuni universitaires et praticiens venus du Cambodge, du Canada, du Maroc, de la Belgique, de la Suède, du Koweït et de la France. Impulsée par Béatrice Balivet, cette rencontre a illustré la dimension scientifique et comparative du partenariat, ancré à la fois dans les réalités locales et dans une réflexion internationale.



Visite officielle *d'une délégation de l'Université Royale de Droit et des Sciences Économiques du Cambodge*

Plus de vingt ans de coopération juridique entre Lyon 3 et Phnom Penh

En février 2026, la Faculté de droit a accueilli une délégation de l'Université Royale de Droit et des Sciences Économiques (URDSE) du Royaume du Cambodge, conduite par Son Excellence le Recteur, Prof. Dr. Channa Luy. Cette visite a marqué une nouvelle étape dans une relation ancienne entre les deux institutions, construite depuis plus de vingt ans autour de la formation juridique, de la recherche et de la coopération universitaire francophone.

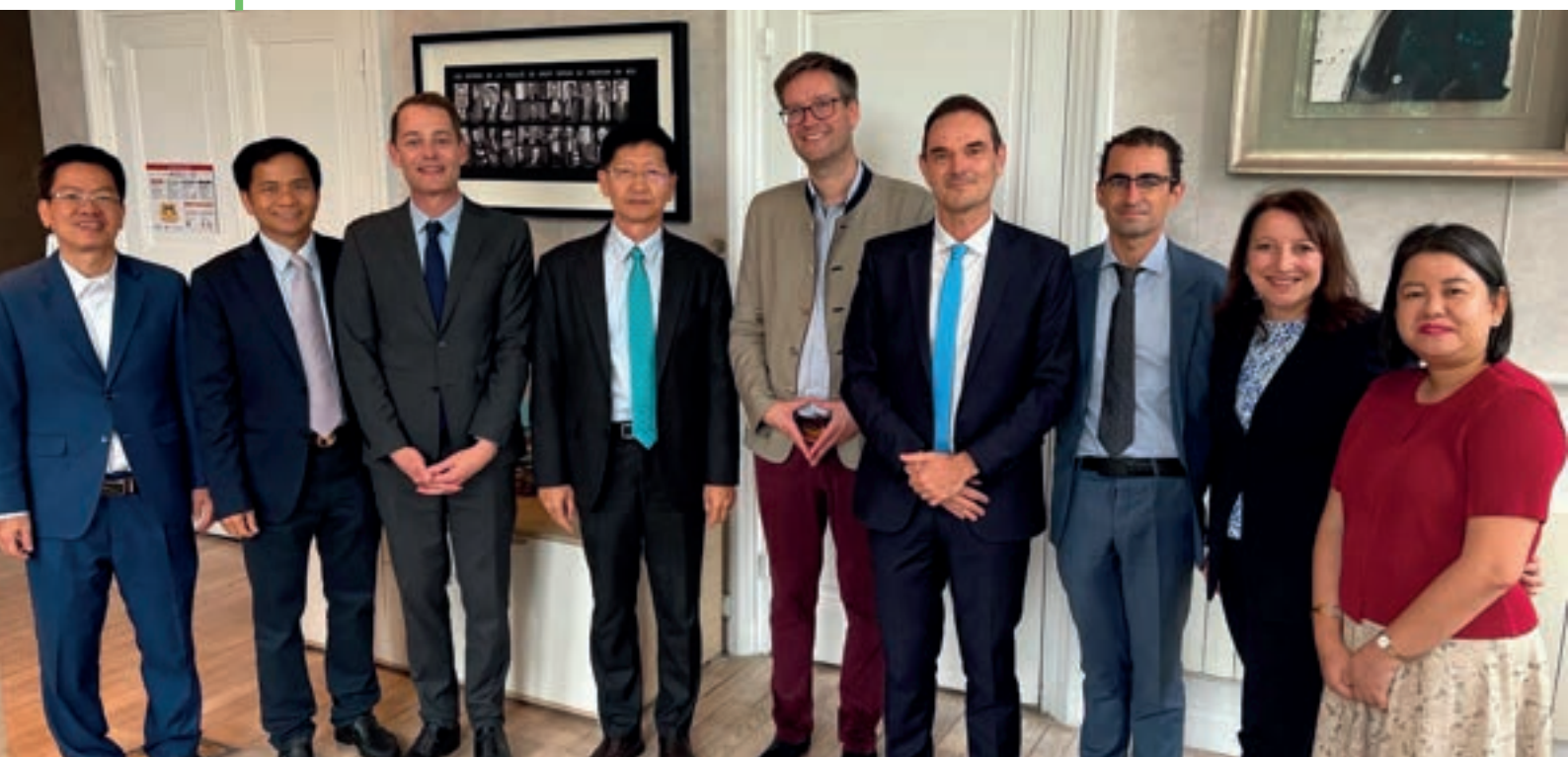
La délégation comprenait notamment le Dr Phalthy Hap, le Dr Kong Lay ainsi que Laurent Mesmann. Leur venue à Lyon s'inscrivait dans le prolongement du renouvellement de la convention de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'URDSE pour une nouvelle période de cinq ans. Elle a permis de faire le point sur les actions déjà engagées et d'évoquer les développements possibles d'un partenariat qui occupe une place singulière dans l'histoire internationale de la Faculté de droit.

Au cœur de cette coopération figure un diplôme délocalisé en droit, dispensé en langue khmère, qui accompagne depuis plus de deux décennies la formation de juristes et de cadres publics cambodgiens. Ce dispositif illustre la continuité d'un engagement mené dans la durée, au service de la transmission des savoirs juridiques et du renforcement des compétences locales. Il est complété par le Diplôme Universitaire d'Ingénierie du Droit du Patrimoine Immobilier (IDPI), qui s'inscrit dans les besoins actuels du Cambodge en matière de droit foncier, de droit immobilier et d'aménagement du territoire.

La rencontre a également permis de revenir sur la convention signée en juillet 2025 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'URDSE et le Ministère cambodgien de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la Construction. Cet accord vise à renforcer les actions communes de formation, d'expertise et de recherche dans des domaines essentiels pour le développement du pays, notamment la gestion du patrimoine immobilier, la structuration du droit foncier et les enjeux liés à l'urbanisme. Les échanges ont enfin ouvert des perspectives de coopération scientifique, dans la continuité des liens entretenus entre les équipes lyonnaises et cambodgiennes. La venue récente à Lyon du Dr Phalthy Hap, dans le cadre de manifestations scientifiques consacrées aux enjeux de l'habitat et des immeubles collectifs dégradés, témoigne de cette volonté de faire vivre le partenariat au-delà des seuls accords institutionnels.

Cette visite officielle rappelle la place importante occupée par le Cambodge dans la politique internationale de la Faculté de droit, aux côtés d'autres coopérations développées en Asie du Sud-Est. Elle confirme surtout la solidité d'une relation fondée sur la confiance, la durée et une ambition commune : former des juristes capables d'accompagner les transformations juridiques, institutionnelles et territoriales de leur pays.

Dr Lay Kong, Dr. Phalthy Hap, Laurent Eck, Dr. Luy Channa, Pierre-Yves Modicom, Olivier Gout, Laurent Mesmann et Béatrice Balivet



Vingt-cinq ans de coopération universitaire

entre la Faculté de droit et l'Université Ain Shams

Une ambition commune pour faire rayonner le droit

Le 20 avril 2026, la Faculté de droit était à l'honneur au Caire à l'occasion d'une cérémonie prestigieuse organisée par la Faculté de droit de l'Université Ain Shams pour célébrer les vingt-cinq années de coopération universitaire entre nos deux institutions ainsi que le développement de l'Institut franco-égyptien de droit (IFED).

Cet événement s'est déroulé en présence du Professeur Mohamed Diaa Zain El-Abedein, président de l'Université Ain Shams, du professeur Ramy Maher Sadek Ghaly, vice-président en charge de l'enseignement et des affaires étudiantes, du professeur Yassin El-Shazly, doyen de la Faculté de droit, ainsi que du Dr Mina Adel Zaher, directeur de l'Institut franco-égyptien de droit. De nombreuses personnalités académiques, institutionnelles et diplomatiques étaient également réunies pour marquer cet anniversaire symbolique. La cérémonie s'est tenue en présence des représentants de l'Ambassade de France en Égypte.

Cette célébration a notamment permis de mettre à l'honneur la 20^e promotion d'étudiants de licence et de procéder à la remise des diplômes du Diplôme d'études juridiques ainsi que du Master 2 Droit public approfondi et des affaires délocalisé, formation d'excellence délivrée par l'Université Jean Moulin Lyon 3 en partenariat avec l'Université Ain Shams.

Ces programmes constituent un modèle de coopération internationale, permettant à de nombreux étudiants égyptiens d'acquérir une double culture juridique et de

maîtriser à la fois les fondements du droit français et ceux du droit égyptien.

Au-delà de la remise des diplômes, cette cérémonie a illustré la solidité, la continuité et l'ambition d'un partenariat qui, depuis un quart de siècle, contribue au rayonnement de l'enseignement juridique francophone et au rapprochement des communautés universitaires française et égyptienne.

Du côté de la Faculté de droit, ces formations sont aujourd'hui coordonnées par Efthymia Lekkou et Kiara Neri, qui assurent le suivi pédagogique et administratif des diplômes en lien étroit avec les équipes de l'Université Ain Shams et le Pôle international de la faculté de droit.

Cette célébration restera comme un moment fort de la coopération universitaire franco-égyptienne et témoigne de la volonté commune des deux institutions de poursuivre le développement de projets académiques ambitieux.



Mina Adel Zaher, Yassin El-Shazly, Olivier Gout et Laurent Eck



Un partenariat international

pour un logement durable et accessible à tous

Lyon 3, Malmö et McGill unissent leurs expertises

Le 20 octobre 2025, la Faculté de droit a accueilli Magnus Andersson, géographe au département des études urbaines de Malmö universitet (Suède), dans le cadre d'un cycle de conférences consacré aux personnes vulnérables et au logement digne, abordable et durable.

Cette rencontre, organisée par Béatrice Balivet, directrice de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier, Jézabel Jannot, directrice générale adjointe de l'Institut national des formations notariales, et Yaëll Emerich, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada

en droit des biens transsystémique et communautés durables (Université McGill), s'inscrivait dans une coopération scientifique déjà engagée autour des enjeux contemporains du logement. À cette occasion, une convention de coopération internationale a

été signée entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, Malmö universitet et la Chaire de recherche du Canada en droit des biens transsystémique et communautés durables (Université McGill, Canada). Cette convention formalise un partenariat structuré visant à renforcer les échanges scientifiques, à développer des projets de recherche conjoints et à favoriser les mobilités académiques.

En croisant les approches juridiques et géographiques, et en articulant les perspectives européennes et nord-américaines, cette collaboration entend contribuer à une réflexion comparée sur les politiques du logement, la protection des personnes vulnérables et la construction de modèles plus durables et inclusifs.



Magnus Andersson, Yaëll Emerich et Olivier Gout

Salon NAFSA à Orlando

Au cœur de l'internationalisation de l'enseignement supérieur

En mai 2026, Anne-Sophie Berthier, responsable du Pôle International de la Faculté de droit a participé aux côtés de Lætitia Belot et Charlotte Rechatin de la Direction des Relations Internationales et de Noémie Dominguez, Responsable Développement International et Accréditations de l'IAE au salon NAFSA, l'un des rendez-vous importants dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la coopération universitaire internationale.

Organisé par l'Association of International Educators, le salon NAFSA réunit chaque année plusieurs milliers de professionnels de l'enseignement supérieur, responsables des relations internationales, représentants d'universités, organismes gouvernementaux et partenaires institutionnels venus du monde entier. Considéré comme le plus grand événement mondial consacré à l'éducation internationale, il constitue une plateforme privilégiée pour développer des partenariats académiques, promouvoir les établissements d'enseignement supérieur et échanger sur les enjeux contemporains de la mobilité étudiante et de la coopération universitaire.

La participation de notre université à cet événement s'inscrit dans une stratégie d'ouverture internationale ambitieuse. Aux côtés de la Direction des Relations Internationales, la Faculté de droit a eu l'opportunité de mettre en valeur les formations qu'elle propose, ses programmes d'échanges, ses partenariats existants ainsi que ses perspectives de coopération avec de nouvelles institutions à travers le monde.

Tout au long du salon, des rencontres ont été organisées avec des représentants d'universités étrangères, permettant d'explorer de nouvelles possibilités de collaboration académique, de mobilité étudiante et enseignante, ainsi que de projets de recherche conjoints. Ces échanges ont également permis de mieux comprendre les attentes et les évolutions du paysage international de l'enseignement supérieur.



Lyon – Québec

Une rencontre scientifique autour du droit et de l'intelligence artificielle

Regards croisés franco-québécois sur les transformations contemporaines du droit

Le 7 novembre 2025, une délégation de la Faculté de droit s'est rendue à Montréal pour participer à une Journée bilatérale franco-québécoise consacrée au droit et à l'intelligence artificielle. Organisé dans le cadre du partenariat entre l'Équipe Louis Josserand et l'Association Henri Capitant - Groupe québécois, l'événement s'est tenu à la Cour d'appel du Québec.

La Faculté était représentée par Stéphanie Porchy-Simon, Pascal Kamina, Anne-Sophie Chavent-Leclère et Olivier Gout. La journée a permis d'examiner les mutations du droit face à l'essor de l'intelligence artificielle à travers quatre grands axes : la justice, la responsabilité civile, la propriété intellectuelle et le droit pénal.

Les échanges se sont ouverts par une conférence inaugurale consacrée aux défis soulevés par l'introduction de l'intelligence artificielle dans les tribunaux, avant de se poursuivre sous forme de tables rondes alternant interventions françaises et québécoises. Les membres de la délégation lyonnaise sont intervenus dans leurs domaines respectifs : Stéphanie Porchy-Simon et Olivier Gout sur les questions de responsabilité civile, Pascal Kamina sur la

propriété intellectuelle, Anne-Sophie Chavent-Leclère sur le droit pénal.

Les discussions ont mis en évidence des différences d'approche entre les deux systèmes juridiques, mais également une convergence de préoccupations : encadrer l'innovation technologique sans fragiliser les principes fondamentaux du droit.

Cette rencontre s'inscrit dans le prolongement des journées internationales organisées en Corée du Sud en juin 2025 et confirme la vitalité des collaborations scientifiques entre Lyon et Québec. De nouveaux projets communs sont envisagés pour 2026, témoignant d'une coopération durable autour des enjeux juridiques liés à l'intelligence artificielle.





L'École Européenne et Internationale de droit

La double diplomation en plein essor

Une formation juridique enrichie par une expérience internationale permettant l'acquisition d'une double compétence

Au sein de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'École Européenne et Internationale de Droit confirme cette année encore son attractivité et son dynamisme. Avec plus de 150 étudiants engagés dans ses parcours de doubles diplômes de Licence et plusieurs promotions de doubles diplômes en masters, elle s'impose comme l'un des piliers de l'ouverture européenne et internationale de la faculté.

Le principe de la double diplomation vise à permettre à nos étudiants d'obtenir, au terme de leur cursus, un diplôme en droit français délivré par l'Université Jean Moulin Lyon 3 et un diplôme en droit délivré par une université partenaire étrangère de niveau équivalent. Ces parcours sélectifs permettent à l'étudiant une immersion juridique, linguistique et culturelle unique tout en lui garantissant l'acquisition des fondamentaux du droit français.

En Licence, les étudiants suivent une partie de leur formation au sein de l'université partenaire et achèvent leur cursus à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ils intègrent ainsi dans leurs compétences les fondamentaux d'une autre tradition juridique (*Common law* britannique, droit allemand, droit espagnol ou droit italien) tout en développant des compétences tant en droit français que d'adaptabilité et de rigueur qui sont particulièrement recherchées sur le marché du travail.

Des effectifs solides dans les parcours de Licence

Les chiffres de la rentrée témoignent de la grande vitalité de ces programmes.

En première année de Licence (L1) :

- Parcours en partenariat avec l'Université d'Essex (Royaume-Uni) : 18 étudiants
- Parcours en partenariat avec l'Université de Münster (Allemagne) : 28 étudiants (promotion franco-allemande)
- Parcours en partenariat avec l'Université de Grenade (Espagne) : 5 étudiants (promotion franco-espagnole)
- Parcours en partenariat avec l'Université de Turin (Italie) : 7 étudiants (promotion franco-italienne)

Soit un total de 58 étudiants en première année.

En deuxième année (L2)

Les effectifs sont stables (59 étudiants) et ont vocation à s'agrandir avec l'arrivée en L2 à la rentrée prochaine des étudiants du parcours en droit italien :

- Parcours en partenariat avec l'Université d'Essex : 24 étudiants.
- Parcours en partenariat avec l'Université de Münster : 19 étudiants.
- Parcours en partenariat avec l'Université de Grenade : 16 étudiants

En troisième année (L3)

Les effectifs sont stables (40 étudiants) et ont vocation à s'agrandir par l'arrivée en L3 dans deux ans des étudiants de la cohorte franco-espagnole dont le nombre a augmenté et des étudiants du parcours en droit italien. Le taux d'achèvement du programme par les entrants en L1 est proche de 100%, les abandons et réorientation au sein des parcours EEID restent très marginaux.

- Parcours en partenariat avec l'Université d'Essex : 15 étudiants.
- Parcours en partenariat avec l'Université de Münster : 16 étudiants.
- Parcours en partenariat avec l'Université de Grenade : 9 étudiants.

L'augmentation constante des effectifs dans les parcours de Licence EEID confirme leur attractivité et leur ancrage durable dans l'offre de formation de la Faculté de droit.



Un fonctionnement exigeant et structuré

Les doubles diplômes reposent sur une coopération étroite entre la Faculté de droit et ses partenaires étrangers. Les maquettes pédagogiques évoluent afin de permettre la reconnaissance réciproque des enseignements et la délivrance de deux diplômes nationaux reconnus dans chacun des pays d'étude.

Les étudiants des parcours en Licence EEID suivent des enseignements juridiques dans les deux langues et doivent maîtriser des exercices et des méthodes pédagogiques qui peuvent varier. Les attendus académiques ne sont pas toujours les mêmes à l'Université Jean moullin Lyon 3 et chez le partenaire. Cela demande à nos étudiants de la maîtrise et de l'agilité afin de se familiariser avec des attendus académiques différents mais toujours complémentaires.

Cette structuration exigeante du parcours d'étude favorise l'autonomie des étudiants et leur adaptabilité à différents environnements juridiques. Cela leur permet à la suite une plus grande mobilité internationale tant pour leur poursuite d'étude en Master que dans leur vie professionnelle. En effet les parcours en Licence EEID sont un vrai tremplin vers les carrières juridiques internationales, les concours et examens d'entrée aux écoles professionnelles tant en France qu'à l'étranger, l'accès aux institutions européennes ou encore les cabinets d'avocats et entreprises évoluant dans un contexte transnational.

Une dynamique qui se poursuit en master

L'internationalisation des parcours ne s'arrête pas à la Licence.

Plusieurs formations de master EEID proposent également des doubles diplômes ou des partenariats internationaux de haut niveau.

Parmi eux :

- Le Master Droit privé – Droit civil approfondi, en partenariat avec l'Université d'Ottawa (Canada) (Maîtrise cultures juridiques)
- Le Master Droit des affaires – Droit privé international et comparé, en partenariat avec la Louisiana State University (LSU) aux États-Unis. (LLM Comparative Law)
- Le Master Droit du management des organisations sanitaires, sociales et médico-sociales en partenariat avec l'université de Sherbrooke (Maîtrise Droit et politique de la santé)
- Le Master Droit européen – Droit européen des droits de l'Homme en partenariat avec l'Université d'Essex. (LLM International Human Rights Law). Ce parcours vient renforcer les liens historiques entre les deux établissements dans le domaine des études juridiques européennes et internationales ;
- Le Master Droit des affaires - Droit de la Propriété Intellectuelle a, quant à lui, récemment ouvert un nouveau chapitre de son développement international grâce à un partenariat avec University College Dublin

(UCD) en Irlande. Une première cohorte de quatre étudiants effectuera sa deuxième année de Master à Dublin au sein du LLM Intellectual Property and Information Technology à compter de septembre 2026.

Une stratégie d'internationalisation en expansion

L'ouverture de nouveaux partenariats en master illustre la volonté de l'École Européenne et Internationale de Droit d'élargir progressivement son offre de doubles diplômes à des domaines juridiques variés.

Du droit des affaires au droit européen, du droit civil à la propriété intellectuelle, les étudiants peuvent désormais construire un parcours international cohérent tout au long de leurs études.

Cette dynamique se poursuit avec le projet de double diplomation actuellement en cours de finalisation entre le Master Droit des Organisations Internationales et la Maîtrise de Droit International proposée par l'Université d'Ottawa au Canada.

Cette stratégie répond à une demande croissante des étudiants, notamment de ceux qui maîtrisent déjà une double culture juridique, d'approfondir des connaissances plus techniques et spécialisées au sein de deux systèmes d'études. Cela répond également aux attentes des professionnels qui sont à la recherche de juristes capables de travailler dans des environnements multiculturels et de maîtriser des concepts et mécanismes de droit étranger en plus de ceux applicables en droit français.

Une ambition internationale affirmée

Sous l'impulsion de Laurence Francoz-Terminal (directrice de l'EEID et du parcours avec Essex) des directrices et directrices de parcours au sein de l'EEID (Christine Ferrari-Breuer (Turin), Kevin Mariat (Münster) et Guillaume Rousset (Grenade) lequel prendra officiellement ses fonctions à la rentrée 2026, l'École Européenne et Internationale de droit poursuit un objectif clair : former des juristes capables d'évoluer dans un environnement juridique international et multiculturel. Forte d'une équipe administrative efficace et bienveillante (Anne-Sophie Berthier, responsable administrative, Julie Perez coordinatrice administrative pour les Licences EEID et Madeline Tripiet, coordinatrice administrative pour les Masters EEID) et en lien constant avec leurs homologues au sein des institutions partenaires, de nouveau projet pourront voir le jour à l'avenir.

L'augmentation du nombre de candidatures cette année nous montre bien l'attractivité de cette offre de formation et la confiance qui nous est accordée par les étudiants.

Au croisement de la tradition juridique française et de l'ouverture sur le monde, l'EEID confirme ainsi son positionnement comme l'un des acteurs majeurs de l'internationalisation des études juridiques au sein de la faculté et plus largement de l'internationalisation des formations au sein de l'université.



Licence droit EEID Lyon-Münster

Un double diplôme présenté au Forum franco-allemand

En novembre 2025, la Licence droit de l'École européenne et internationale de droit (EEID), proposée en double diplôme avec l'Université de Münster, a été présentée au Forum franco-allemand de Strasbourg. Organisé par l'Université franco-allemande, ce rendez-vous réunit chaque année des établissements d'enseignement supérieur et des futurs étudiants intéressés par les formations binationales.

Pour sa première participation, la Faculté de droit était représentée par Julie Perez, coordinatrice administrative de l'EEID pour les parcours de licence. Sur le stand partagé avec l'Université de Münster, elle a pu présenter les particularités d'un cursus qui permet aux étudiants de se former successivement en France et en Allemagne et de se familiariser avec deux systèmes juridiques, deux langues et deux environnements universitaires.

Le Forum a permis de rencontrer un public déjà sensibilisé aux échanges franco-allemands : lycéens préparant un Abibac, jeunes attirés par les études de droit à l'international ou envisageant une partie de leur parcours en Allemagne. Les échanges avec les candidats et leurs familles ont porté sur l'organisation des études entre Lyon et Münster, les modalités de candidature, l'accompagnement proposé aux étudiants et les perspectives ouvertes par le double diplôme.

La présence conjointe de Julie Perez et de Béatrice Jutzi, représentante de l'Université de Münster, a également donné à voir la dimension partenariale de la formation. Au-delà de la présentation du cursus, ce temps partagé a permis de poursuivre le travail mené entre les deux établissements autour de l'accueil, du suivi et de la mobilité des étudiants.

Dans un paysage où les formations internationales sont de plus en plus nombreuses, le Forum franco-allemand constitue un lieu privilégié pour expliquer concrètement ce qui distingue le parcours Lyon-Münster. Cette première participation a ainsi permis à la Faculté de droit de mieux faire connaître une licence exigeante, construite sur la maîtrise de deux traditions juridiques et sur une expérience européenne vécue dès les premières années d'études.



Lancement *du double diplôme de droits français et italien*

Une visite à l'Université de Turin pour accompagner la mise en œuvre du programme

En octobre 2025, une délégation de la Faculté de droit s'est rendue à l'Université de Turin afin d'accompagner la mise en œuvre du nouveau double diplôme Licence en droit - *Laurea triennale Diritto per le imprese e le istituzioni*, désormais pleinement opérationnel.

Accueillie par le professeur Michele Graziadei et l'équipe enseignante turinoise, la délégation lyonnaise a pu échanger sur les premiers enseignements de ce partenariat et rencontrer les deux premières étudiantes lyonnaises engagées dans le programme, Alicia et Blanche. Elles ont pu partager leurs premières impressions et leur expérience d'immersion dans un nouvel environnement universitaire et culturel.

Ce double diplôme est porté par l'École européenne et internationale de droit (EEID), qui propose pour la Faculté de droit les parcours en double diplomation française et étrangère tant en Licence qu'en Master. Il vient enrichir une offre de formation en Licence déjà constituée de partenariats avec les universités d'Essex, de Münster et de Grenoble.

Le déplacement a réuni Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, Christine Ferrari Breeur, directrice du parcours, Julie Perez, gestionnaire de la licence EEID, et Laurence Francoz Terminal, directrice de l'EEID. La rencontre s'est tenue, du côté de l'Université de Turin, en présence de Valeria Marceno, directrice du Département de droit de l'Université de Turin, du professeur Michele Graziadei, du professeur Mario Riberi, ainsi que des responsables administratifs et académiques du programme.

En créant des passerelles entre les systèmes juridiques français et italien, ce double diplôme illustre l'ambition de l'EEID : permettre aux étudiants d'acquérir des qualifications reconnues en France et à l'étranger et de se former au droit dans une perspective résolument européenne.



Université de Turin - Italie

Une formation École Européenne et Internationale de Droit

Consciente de la volonté des étudiants d'obtenir des qualifications reconnues à l'international et soucieuse de développer des partenariats durables avec des universités étrangères, la Faculté de droit a créé en son sein l'École européenne et internationale de droit (EEID).

Celle-ci a pour vocation de créer des passerelles entre les systèmes juridiques et de porter des cursus permettant l'obtention de doubles diplômes en droit français et en droit étranger.



Double diplôme Lyon-Grenade

Préparer dès aujourd'hui l'arrivée des futurs étudiants

À quelques mois de leur arrivée à Lyon, les étudiants espagnols du double diplôme de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de l'Université de Grenade ont pu découvrir plus précisément le parcours qui les attend à la rentrée 2026. Une mission organisée à Grenade a permis de leur présenter les études qu'ils suivront en France, mais aussi les conditions concrètes de leur installation et de leur intégration.

Les échanges ont d'abord porté sur l'organisation des années de L2 bis et de L3, la méthodologie universitaire française, le rythme de travail et le fonctionnement des enseignements. Autant de repères utiles pour des étudiants appelés à poursuivre leur formation dans un nouvel environnement juridique, linguistique et universitaire.

La rencontre a également permis de présenter les services auxquels ils auront accès à Lyon : bibliothèques, activités sportives, associations étudiantes, accompagnement médical et dispositifs d'aménagement des études. Les questions liées au logement, à la vie culturelle et aux premières démarches d'installation ont occupé une place importante, afin que chacun puisse préparer son séjour avec une vision plus concrète de la vie quotidienne.

Les futurs étudiants ont par ailleurs appris qu'ils rejoindraient la cohorte internationale de l'École européenne et internationale de droit (EEID). Cette perspective, ainsi que la présentation des activités de l'association étudiante de l'EEID, a suscité un réel intérêt. La vie associative apparaît en effet comme un moyen privilégié de rencontrer les étudiants venus des autres universités partenaires et de trouver rapidement sa place au sein de la Faculté de droit.

En donnant aux étudiants la possibilité de poser directement leurs questions avant leur départ, cette mission a contribué à dissiper certaines inquiétudes et à instaurer une relation de confiance. Elle prolonge l'accompagnement assuré par les équipes administratives et les responsables de la formation tout au long d'un cursus qui se construit entre Grenade et Lyon.



Professeurs invités

2025-2026

Chaque année, d'éminentes personnalités internationalement reconnues interviennent, en cours ou en conférences, pour apporter leur expertise dans un domaine spécifique du droit. Pour l'année universitaire 2025-2026 la Faculté de droit a accueilli 31 professeurs étrangers

Institut de Droit Comparé Édouard Lambert (IDCEL)

- **Lisa Avalos**, Louisiana State University (LSU) Baton Rouge – États-Unis
- **Chiara Besso**, Université de Turin – Italie
- **Niels Frenzen**, Université Southern California (USC) – Los Angeles – États-Unis
- **Rosa Maria Garcia Perez**, Université de Granada – Espagne
- **Deborah R. Gerhardt**, Université North Carolina Chapel Hill – États-Unis
- **Beate Gsell**, Université Ludwig Maximilian de Munich – Allemagne
- **Cristina Guilarte**, Université de Valladolid Espagne
- **Andrew Hayward**, Université de Durham Royaume-Uni
- **Robert Lancaster**, Louisiana State University (LSU) – Baton Rouge – États-Unis
- **Elizabeth O'loughlin**, Durham Law School Royaume-Uni
- **Jiayou Shi**, Université Renmin de Chine – Pékin Chine
- **Giulia Terlizzi**, Université de Turin – Italie

Equipe Louis Josserand

- **Keita Baba**, Université Kansai - Faculté de droit – Osaka Japon
- **Homero Batista**, Université de São Paulo – Brésil
- **Andréanne Malacket**, Université de Sherbrooke – Canada
- **Imane Oualji**, Université d'Hassan 1^{er} – Settat – Maroc

Équipe de droit public de Lyon et Équipe de droit international, européen et comparé (EDIEC)

- **Gérard Aïvo**, Université Abomey Calavi – Bénin
- **Xavier Delgrange**, Université Saint-Louis – Bruxelles Belgique
- **Marco Greggi**, Université de Ferrare – Italie
- **Pierre Klein**, Université libre de Bruxelles – Belgique
- **Ebba Lekvall**, Université d'Essex – Royaume-Uni
- **Roberto Louvin**, Université de Trieste – Italie
- **Raimundo**, Université de Lisbonne – Portugal
- **Constantin Yannakopoulos**, Université d'Athènes – Grèce

LL.M

- **Youseph Farah**, University of East Anglia Royaume-Uni
- **Roland Ismer**, Université de Potsdam Allemagne
- **Bernhard Koch**, Université d'Innsbruck – Autriche
- **Dr. Peter Mezei**, Szeged University – Hongrie
- **Francisco Pereira Coutinho**, Universidade Nova de Lisboa – Lisbonne – Portugal
- **Alexander Peukert**, Goethe Universität, Frankfurt-am-Main – Allemagne

Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales (IFROSS)

- **Minori Kokado**, Université d'Osaka – Japon



La mobilité internationale

Un engouement confirmé pour 2026-2027

La mobilité internationale continue de séduire les étudiants de la Faculté de droit. Chaque année, les échanges académiques permettent à de nombreux étudiants lyonnais de partir étudier à l'étranger tout en accueillant sur le campus des étudiants venus du monde entier.

Une nouveauté importante marque cette année universitaire : depuis septembre 2025, les étudiants peuvent désormais candidater à une mobilité internationale pour le semestre 6 de Licence 3. Cette opportunité, qui concerne les départs prévus à partir de janvier 2027, a déjà rencontré un premier succès. 4 étudiants ont été sélectionnés : 3 effectueront leur mobilité au Royaume-Uni et un en Irlande.

En 2026-2027, 75 étudiants partiront à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges internationaux : 12 étudiants en DU, 25 étudiants du parcours Chartreux-ENS en L3, 34 étudiants de Master 1.

Pour l'année universitaire 2025-2026, la Faculté a accueilli 87 étudiants internationaux entrants. Une diversité d'origines et de parcours qui contribue à l'internationalisation de la vie universitaire.

Les échanges internationaux reposent sur deux grands dispositifs. Les échanges Erasmus permettent aux étudiants d'effectuer une période d'études dans une université partenaire européenne tout en

bénéficiant d'une reconnaissance académique de leurs enseignements. Les accords bilatéraux, conclus directement entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et des universités hors du programme Erasmus, offrent les mêmes possibilités d'immersion académique dans un cadre international élargi.

Afin de faire connaître cette possibilité aux futurs candidats, une campagne d'information a été menée tout au long de l'année dans les amphithéâtres de Licence 1 et Licence 2. Ces actions de sensibilisation ont permis de présenter les différentes destinations, les modalités de candidature et les bénéfices académiques et personnels d'une expérience internationale.

Les étudiants intéressés pourront prochainement préparer leur projet : la campagne de candidatures pour les mobilités 2027-2028 débutera à la mi-octobre 2026, à l'issue des International Days, rendez-vous incontournable pour découvrir les universités partenaires et échanger avec les étudiants revenus de mobilité.



Témoignages

Mattéo Berger

étudiant en L3 Droit-Science politique

L'installation et l'adaptation ont été faciles, il y a une importante communauté d'étudiants français à Saïgon, ce qui permet d'être facilement aidé et de ne pas se sentir perdu au début. Il existe notamment un groupe Facebook dédié aux étudiants français, ainsi qu'une agente immobilière sur place qui aide les étudiants français à trouver un logement.

Dans un premier temps, j'ai vécu en colocation à Thao Dien, le quartier des expatriés. Je me suis tout de suite bien entendu avec mes colocataires, Tim et Swann, que j'ai rencontrés sur place. Après leur retour en France en mars, j'ai pris un appartement seul dans un quartier un peu plus authentique. Mes voisins vietnamiens sont très accueillants, nous passons parfois des soirées ensemble ou allons pêcher le week-end.

La principale difficulté au quotidien reste néanmoins la langue. Même à l'université, peu d'étudiants parlent réellement anglais et, en dehors du campus, c'est encore plus rare. Quant au vietnamien, ce n'est pas une langue facile à apprendre, loin de là, notamment parce qu'elle est tonale !

Le coût de la vie étant très bas, cela offre une grande liberté au quotidien et permet de vivre des

expériences qui seraient plus difficiles à envisager en France, surtout en tant qu'étudiant. En plus, Ho Chi Minh Ville, étant la capitale économique et la vitrine du pays, propose à la fois des expériences très locales (petits restaurants de rue, marchés, vêtements) mais aussi des services et produits internationaux.

Concernant la nourriture, on mange très bien, avec beaucoup de nouvelles saveurs ! Les restaurants locaux et la street food sont excellents et très accessibles, je ne cuisine quasiment jamais et mange presque toujours à l'extérieur.

De manière générale, la vie quotidienne est facile : tout est accessible rapidement et simplement. On peut trouver un appartement en une journée, avoir un rendez-vous chez le médecin le jour même ou faire réparer sa moto sur le bord de n'importe quelle route en quinze minutes !

Nous avons finalement passé assez peu de temps à l'université en présentiel, car une grande partie des cours était organisée à distance. Et puis, nous avons changé de classe entre les deux semestres, ce qui a malheureusement rendu plus difficile le fait de se rapprocher de nos camarades vietnamiens.

Les cours étaient pertinents et les professeurs toujours très bienveillants et disponibles. Je pense avoir acquis des connaissances que je réutiliserai plus tard, car même si le droit vietnamien a ses particularités, il y a aussi beaucoup de points communs et de notions que l'on retrouve dans le système juridique international.

Par ailleurs, j'ai profité du mois de vacances du Nouvel An vietnamien pour effectuer un stage à Manille, aux Philippines. Cette expérience a été particulièrement enrichissante et formatrice. Elle m'a permis de découvrir le fonctionnement d'un grand cabinet international ainsi que le rythme de travail (très) intense qui l'accompagne, tout en découvrant un nouveau pays et en faisant de très belles rencontres.

Je prolongerai d'ailleurs cette expérience avec un second stage à Bangkok au mois de juin, avant mon retour en France.

Pour conclure, je suis très heureux et reconnaissant d'avoir eu l'opportunité de participer à ce programme d'échange au Vietnam. Comme toute expérience à l'étranger, cette mobilité représente une véritable étape de vie, aussi enrichissante sur le plan personnel qu'académique.



Ho Chi Minh



Après-midi pêche



Le campus



*Notre professeure
Mme Bich*



Clara Mazué

étudiante en Master 1 Droit public fondamental

Mon échange à Auckland en Nouvelle-Zélande touche bientôt à sa fin et tout ce que je peux dire, c'est que j'ai passé une année extrêmement enrichissante aussi bien académiquement que personnellement.

L'Université d'Auckland est définitivement bien différente de ce que je connais à Lyon. L'enseignement du droit y est également nouveau pour moi : les cours proposés sont éclectiques, les exercices juridiques adoptent une forme nouvelle, les professeurs accordent de l'importance à l'expérience personnelle des étudiants... On s'y retrouve tout de même assez facilement même si nos deux systèmes juridiques sont très différents. Il y en a pour tous les goûts ! L'ambiance sur le campus, qui est situé en pleine ville, est très stimulante. Il existe un fort sentiment d'appartenance à l'université. On peut pratiquer quasiment toutes les activités physiques imaginables au récent centre sportif et de nombreux clubs sont très actifs pour toutes sortes de hobbies et de centres d'intérêt. Au cours de l'année, beaucoup d'événements sont organisés par la faculté. Notamment, l'université fait un véritable effort pour intégrer les étudiants étrangers, faisant de l'Orientation Week une semaine mémorable. J'ai pu rencontrer des personnes de tous horizons et nouer avec elles de forts liens amicaux.

La ville d'Auckland regorge d'activités et d'espaces verts. En étant à l'affût, il y a toujours quelque chose à faire. Je conseille vivement les plus vieux quartiers pour profiter d'un brunch. De plus, étant une ville de littoral, il suffit d'un trajet en bus (ou en ferry), pour aller profiter des plages. De même, dans un rayon de quelques kilomètres, la ville s'efface

pour laisser place à des espaces forestiers qui côtoient l'océan, idéal pour passer la journée à randonner et/ou se baigner. J'ai eu l'opportunité de beaucoup voyager dans le pays pendant mon échange (avantage d'être dans un pays de l'hémisphère nord pour lequel l'été et les grandes vacances s'étendent de novembre à mars). Composée de deux îles, la Nouvelle-Zélande offre des paysages à couper le souffle, entre montagne et étendue océanique. Je ne peux que conseiller de découvrir le pays au cours d'un road-trip, et peut-être d'apercevoir un kiwi à l'état sauvage ! De même, la proximité de la Nouvelle-Zélande permet de voyager dans d'autres pays qui sont plus difficiles d'accès. J'ai donc eu la chance de visiter les îles Samoa pendant les vacances scolaires, sûrement un des endroits les plus beaux au monde.

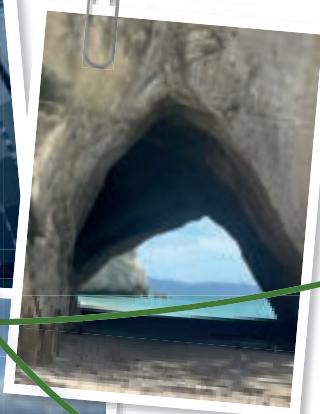
La Nouvelle-Zélande a énormément à offrir et je me suis exposée à plusieurs nouvelles cultures : celle des kiwis, évidemment, mais également la culture Māori, qui est bien plus que les haka des All Blacks. Je conseille ainsi vivement de s'y intéresser, que ce soit par le biais de l'université ou autre.

Ainsi, la Nouvelle-Zélande a énormément à offrir. Si partir au bout du monde est un peu impressionnant, c'est une expérience qui permet de se construire en toute indépendance, de sortir de sa zone de confort et de tenter de nouvelles choses. Partir pendant une année aussi loin est définitivement une très belle aventure que je ne peux que recommander.

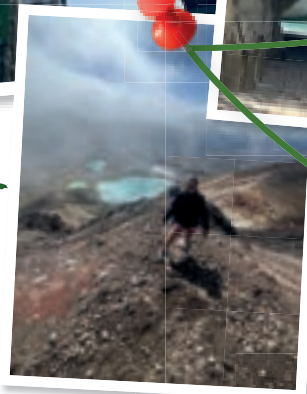




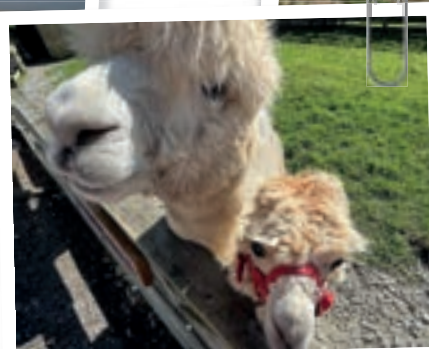
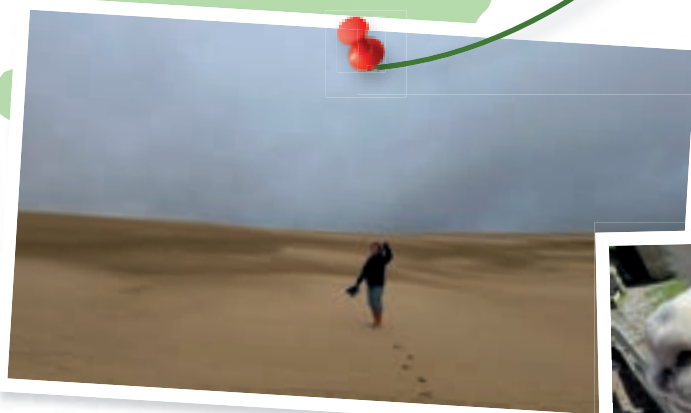
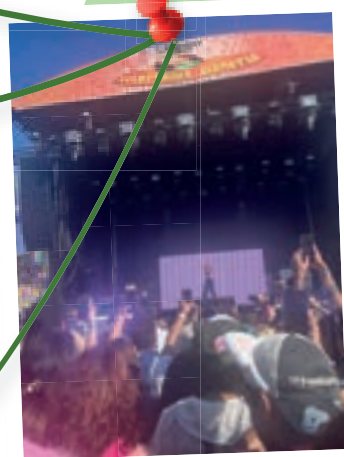
La Sky Tower



Auckland



*Le Tongariro
Alpine Crossing*



*Clay Clif,
Falaises
d'argiles
d'Omarama*



Romain Garon,

étudiant en Master 1 Droit immobilier

Dans le cadre de ma première année de Master de Droit immobilier à Lyon 3, j'ai décidé de postuler pour le faire en échange universitaire au Canada. J'ai été affecté à l'université d'Ottawa. Avant de partir je me suis renseigné sur la ville qui a une réputation de ville « ennuyante » ou il n'y a rien à faire. Je partais donc sans vraiment d'attente spéciale quant à la ville.

Cependant, en arrivant sur place, j'ai découvert une ville avec une ambiance très « nord-américaine » et une ville familiale où faire des rencontres n'est pas un problème. C'était très facile de se faire des amis, car tout le monde se connaît dans la ville et qu'avec une rencontre cela fait effet boule de neige et nous rencontrons du monde.

Au niveau des cours, j'ai pris des cours niveau Master, ce sont des cours type « TD » avec une classe d'environ 20 étudiants. Ces cours nécessitent une participation de tous et nous devons rendre des devoirs notés. Cependant, la notation est très satisfaisante et en travaillant comme on nous le demande les notes suivent et sont relativement haute.

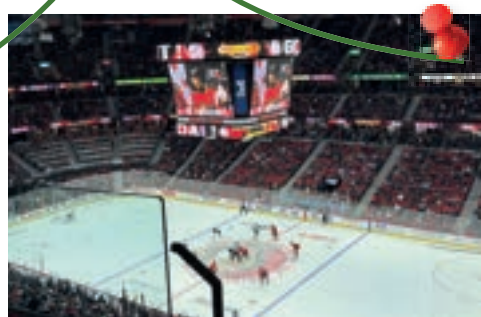
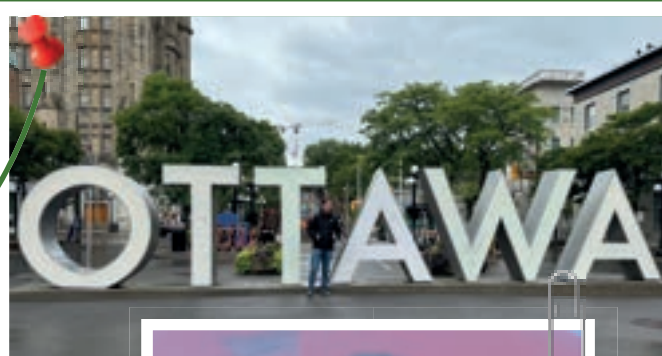
Je trouve que l'enseignement est moins « structuré » qu'à Lyon 3, les professeurs se répètent lors des cours, mais cela permet également d'intégrer plus rapidement les notions vues.

Pour les échanges au Canada, je conseille d'avoir le permis international afin de pouvoir louer des voitures pendant l'échange. En effet, c'est le pays de la voiture, grâce à cela vous pourriez aller faire des activités le week-end plus facilement et voyagé dans le pays et voir tous l'aspect naturel qu'offre le Canada.

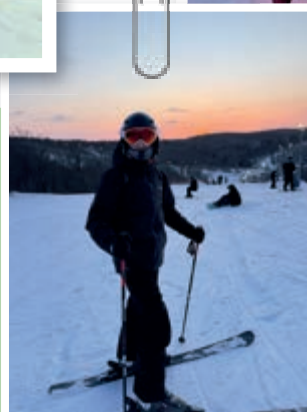
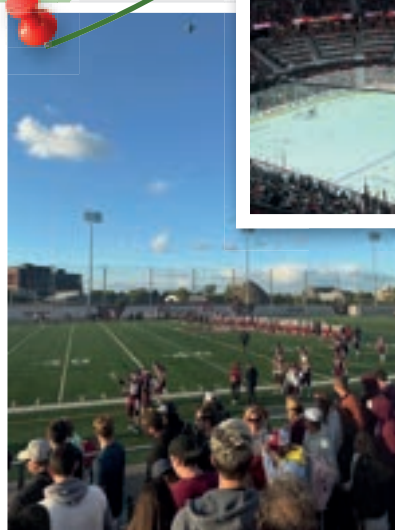
L'hiver est très froid et très long, je vous conseille de vous équiper de vitamine !!! Mais le printemps et l'automne (je n'ai pas fait l'été...) sont exceptionnel, de merveilleux paysages et il fait très chaud !

Je recommande à 1000% la vie étudiante à Ottawa !

Ottawa



Canadian Tire Centre



Emeline Y,

étudiante en Master 1 droit des organisations internationales

Je m'appelle Emeline Y, je suis étudiante en Master 1 de droit des organisations internationales et je suis partie en échange à l'université de Leiden pour un an.

Mon installation à Leiden s'est bien passée, malgré la vague d'administration à faire dès notre arrivé. Il ne faut pas oublier de s'enregistrer à la mairie afin de recevoir son numéro BSN ! Une information pratique qui m'a été donné un peu tard malheureusement, aux Pays-Bas il est possible de recevoir une aide pour son loyer selon certains critères ce qui peut enlever une certaine charge financière (il faudrait vérifier les critères sur le site du gouvernement).

L'université nous a également très bien accueilli avec des événements

avec les autres "exchange students" ce qui m'a permis de rencontrer pleins de personnes et de bien m'intégrer. Les semestres sont divisés en "block" donc pour un an il y a 4 "block" en tout ce qui fait que, selon la répartition des cours dans l'année, la charge de travail est mieux répartie.

Concernant les découvertes culturelles, j'ai découvert la nourriture hollandaise qui n'est pas l'une des meilleures mais on trouve quand même des pépites. J'ai également pu expérimenter le "King's Day" qui est la fête nationale célébrée en honneur de l'anniversaire du Roi. Tout le pays est habillé en orange et les personnes organisent des marchés aux puces dans les rues.

Les Pays-Bas ne sont malheureusement pas le pays le plus

ensoleillé mais vers le printemps, le soleil fait son retour et Leiden refléure et reprend vie !

Concernant le coût de la vie aux Pays-Bas, les prix peuvent être très élevés ce qui rend les dépenses plus conséquentes.

Cette expérience m'a appris beaucoup de choses, académiquement, culturellement et personnellement. Je recommande vraiment de partir en échange afin de découvrir de nouvelles choses et d'en apprendre plus sur le monde et soi même.



Leiden

Les rues d'Amsterdam pendant le King's Day





Étudier le droit, c'est aussi apprendre par l'engagement, le collectif et l'expérience. Tout au long de l'année, les étudiants de la Faculté ont porté des projets qui prolongent leur formation bien au-delà des cours : colloques, voyages pédagogiques, concours d'éloquence, simulations, festivals, initiatives associatives et actions solidaires.

Cette vitalité se lit dans la diversité des parcours présentés dans ces pages. Des sportifs de haut niveau concilient leurs études avec les exigences de la compétition. Des associations de master organisent des rencontres sur les nouvelles

conflictualités, découvrent les institutions judiciaires ou se confrontent aux professionnels du risque. D'autres étudiants font vivre la création cinématographique, la diplomatie, l'art oratoire ou le marché de l'art.

Ces expériences développent l'autonomie, le sens des responsabilités et la capacité à travailler ensemble. Elles donnent aussi à la vie étudiante sa pleine dimension : un espace où l'on se forme, où l'on construit des projets et où les compétences acquises peuvent être mises au service des autres

A large, diverse group of students is seated in a lecture hall, facing forward. In the foreground, a young woman with long brown hair, wearing a white t-shirt and blue jeans, stands and speaks into a black microphone. She is looking towards the right side of the frame. The students in the audience are of various ages and ethnicities, some looking at the speaker, others looking down or away. The lecture hall has wooden desks and a grey wall in the background. The text "VIE ÉTUDIANTE" is overlaid in large, white, bold, sans-serif capital letters across the middle of the image.

VIE ÉTUDIANTE

Les sportifs de haut niveau de la Faculté de droit

- Interviews -

Chaque année, l'Université Jean Moulin Lyon 3 accueille et accompagne près de 80 sportifs de haut niveau qui bénéficient d'aménagements spécifiques pour concilier études et carrière sportive : aménagement des cours et du cursus, accès aux équipements sportifs, Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEO) sport...

Autant de dispositifs destinés à encourager les étudiants sportifs de haut niveau (SHN) à poursuivre la compétition tout en se dotant de bagages

Ethan Martin-Abramovici, étudiant en L3 Droit/Sciences Po, SHN en Handball

1/ Ethan, pouvez-vous vous présenter, nous dire comment vous en êtes venu à étudier le Droit et les Sciences Politiques à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et comment vous avez commencé à pratiquer le Handball ?

Bonjour, je m'appelle Ethan Martin-Abramovici, j'ai 21 ans et je suis étudiant à Lyon 3 en licence bi-disciplinaire Droit et science politique, et sportif de haut niveau en handball.



J'ai commencé le handball après avoir vu un match à la télévision, après une année en MJC, j'ai choisi le club de Villeurbanne HA pour faire de la compétition, et cela fait donc ma quinzième saison au club. Je prends toujours autant de plaisir sur un terrain, les années m'ont permis de côtoyer des coéquipiers qui sont devenus aujourd'hui de véritables amis. Ce sport a tout de même une place particulière pour moi, même si j'adore suivre d'autres sports comme le basket, source de chambage constant avec mon frère. Ce sont mes parents et mon grand-père qui m'emmenaient aux entraînements quand j'étais plus jeune, et ces temps de trajets étaient toujours sources de discussion sur l'actualité dans le monde entier. Je dirais que ce sont ces moments qui ont forgé ma curiosité vis-à-vis de l'actualité mondiale et de la politique. Et ceci jusqu'au bac, ayant conservé les spécialités HGGSP et SES, et même après, avec le choix de la licence bi-disciplinaire Droit et des Sciences Politiques, indissociables pour bien comprendre le monde. Je viens actuellement de finir ma licence et je cherche désormais à intégrer un master dans le domaine des relations internationales.

2/ Comment gérez-vous le défi d'équilibrer vos études en droit avec votre pratique sportive de Haut Niveau ? Que mettez-vous en place au quotidien pour gérer ce double projet ?

C'est sûr que les études de droit et de sciences politiques sont des études exigeantes qui demandent une grande implication dans mon travail, autant sur le sérieux lors des cours mais également en travail personnel. Ce double projet demande donc

une forte organisation qui ne laisse place à aucun temps mort. J'essaye donc d'optimiser au mieux mon temps, entre les cours pour travailler par exemple, ou encore après les entraînements. L'objectif est d'être le plus focus dans ce que je fais, sans avoir la tête prise par les études à l'entraînement et inversement quand je suis en cours. Pour cela, je profite de chaque moment en journée où je n'ai pas de cours pour m'avancer et pouvoir être à jour sur mon travail, mais également lors des déplacements lors des matchs à l'extérieur, qui peuvent être très longs. Ce rythme de travail peut parfois être frustrant car j'ai évidemment moins de temps libres que les autres étudiants, néanmoins je sais que je peux compter sur eux pour m'aider à récupérer certains cours, comme toutes les personnes autour de moi qui facilitent au quotidien ce double projet en me permettant de le vivre au mieux.

3/ Quels ont été vos résultats sportifs cette saison, tant au niveau fédéral qu'universitaire avec l'AS UDL ? Que représente pour vous le fait de porter les couleurs de l'Université lors des compétitions ?

Au VHA, cette saison était particulièrement importante. Deux ans après avoir subi la disparition de la structure professionnelle, le club était en quête de reconstruction et avait fixé comme objectif la montée en Nationale 1, à l'issue de la saison. Objectif que nous avons réalisé en validant la montée à 3 journées de la fin de la saison. Ce résultat est important pour le club dans sa quête vers un retour au monde professionnel, et encore plus pour moi qui y suis depuis plus de 15 ans, de pouvoir contribuer concrètement à



la réussite de mon club. Pouvoir jouer avec l'UDL, et en être le capitaine, a toujours été une expérience importante pour moi et une fierté. Représenter son université, tout en jouant contre d'autres étudiants, à un très bon niveau, c'est une belle opportunité ! J'ai eu la chance de pouvoir participer chaque année aux finalités universitaires. Ces tournois sur 3 jours sont l'occasion parfaite pour nous mesurer aux étudiants de la France entière, et l'ambiance y est incroyable ! Ces moments restent gravés dans nos mémoires et on se les remémore dès qu'on peut !!!

4/ Que vous apporte votre formation et plus largement la Faculté de droit ? Y-a-t-il des compétences liées à votre pratique sportive qui vous aident dans vos études de Droit / Sciences Politiques ? Et inversement, en quoi l'étude du Droit peut vous aider lorsque vous êtes sur un terrain de Handball ?

Ma formation me permet de conserver un parcours scolaire exigeant et me permet d'atteindre mes objectifs académiques. Le sérieux que je mets dans l'organisation de mon temps me sert également pour le sportif. De plus, la gestion du stress ou la capacité à prendre les bonnes décisions sont des atouts que je retrouve également dans le droit, où il faut faire preuve d'une grande capacité d'analyse et d'identification des enjeux. Et inversement, la rigueur du droit me permet de gagner en

sérieux et en lucidité sur un terrain, afin de toujours être le plus juste possible, dans mes choix et mes actions. La Faculté de droit m'aide considérablement dans mon double projet. Avec ce statut de sportif de haut niveau, j'ai la possibilité de changer de groupes de TD selon les horaires qui m'arrangent voire même d'être excusé de certaines absences en lien avec mon activité sportive. J'ai également accès librement à la salle de sport de la Manufacture des Tabacs. Cet accès me permet de mieux m'organiser et pouvoir prendre de l'avance sur mes séances de musculation pour avoir du temps libre le soir pour travailler les cours.

5/ Une anecdote ou un moment marquant à partager, en tant qu'étudiant en droit et sportif ?

Si je devais garder un moment, ce serait la montée en Nationale 1 de cette année. C'était un objectif ambitieux, mais le groupe a été sérieux et investi tout au long de la saison, ce qui a permis de valider la montée. Pouvoir fêter cette montée à domicile avec tous les gens qui m'entourent et qui m'aident au quotidien à concilier les deux projets, était un beau moyen de les remercier aussi. Une saison comme celle-ci est rare dans une carrière sportive, avoir connu un maintien et une montée avec cette équipe me fait prendre conscience de la chance que j'ai eu de pouvoir vivre ces expériences, avec des coéquipiers en or. Avec UDL,

c'était la qualification l'année dernière pour les finalités N1. La dernière qualification à ce niveau remontait à plus de 18 ans, et cela a été possible grâce à un groupe qui a su s'adapter aux différents profils et qui se construit petit à petit. Nous nous sommes encore qualifiés cette année et nous sommes plus que motivés pour y décrocher une médaille pour enfin se récompenser comme nous le méritons !

6/ Quels sont vos projets ou objectifs dans ces deux domaines ?

Arrivant à la fin de ma licence, j'espère intégrer un master en relations internationales afin de poursuivre mon parcours académique dans les meilleures conditions et pouvoir prétendre à travailler dans le monde de la diplomatie ou de la gestion de crises internationales. Pour mon projet sportif l'année prochaine, je veux continuer à être performant tout en jouant à ce niveau de Nationale 1 qui sera nouveau pour moi. Et, évidemment, continuer de faire de bons résultats avec UDL et se récompenser en se qualifiant pour les finalités. Cela va bien sûr demander du sérieux ainsi qu'une bonne organisation, mais je compte bien réussir ces deux projets et me faire plaisir encore longtemps sur les terrains.



Lucas Dellal, étudiant en L2 Droit, SHN en Natation

1/ Lucas, pouvez-vous vous présenter, nous dire comment vous en êtes venu à étudier le Droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et comment vous avez commencé à pratiquer la Natation ?

Je m'appelle Lucas et je suis étudiant en deuxième année de droit à l'Université Lyon 3. Cela fait maintenant 16 ans que je fais de la natation en club. J'ai commencé à l'âge de 5 ans. Au début, je voulais seulement savoir nager pour ne pas me noyer, un peu comme chaque personne qui commence la natation petit. L'une des choses que je préfère c'est la compétition, c'est ce que j'aime par-dessus tout.

En ce qui concerne le droit, ce qui m'a d'abord attiré, ce sont les affaires pénales. J'ai toujours été marqué par la complexité des enquêtes et la manière dont une défense peut changer le destin d'une personne. J'ai sûrement trouvé cet amour dans des films et des séries comme Le Parrain, où j'aurais souhaité être un Tom Hagen. Cela m'a donné envie d'étudier le droit plus sérieusement. En dehors des bassins et des amphithéâtres, je suis également un grand joueur de poker (quand j'ai le temps d'y jouer). C'est une activité qui demande sang-froid, patience et capacité d'analyse, des qualités que l'on retrouve finalement aussi bien dans le sport que dans le droit.

2/ Comment gérez-vous le défi d'équilibrer vos études en droit avec votre pratique sportive de Haut Niveau ? Que mettez-vous en place au quotidien pour gérer ce double projet ? Pouvez-vous nous dire comment à quoi ressemble une journée type pour vous ?

Mes semaines sont très chargées, je fais en temps normal 7 entraînements dans l'eau ainsi que 5 séances de musculation par semaine. Ma plus grosse journée est le mardi, où je commence avec des Cours Magistraux de 8h à 14h, je dois ensuite me dépêcher de manger avant d'aller à l'entraînement. Je commence par une séance de musculation de 14h45 à 16h puis je nage 16h à 18h. Enfin, je retourne à la fac pour mon TD d'anglais de 18h30 à 20h. Le

lendemain, le réveil est souvent difficile car j'ai à nouveau entraînement dans l'eau mais cette fois-ci le matin. Ce qui est important pour mettre en place ce double projet est d'être bien organisé, savoir trouver le temps de réviser, et surtout de bien se reposer pour tenir le rythme.

3/ Quels ont été vos résultats sportifs cette saison, tant au niveau fédéral qu'universitaire avec l'AS UDL ? Que représente pour vous le fait de porter les couleurs de l'Université lors des compétitions ?

Cette saison, j'ai été qualifié aux championnats de France toutes catégories à Paris en bassin de 25m et à Saint-Étienne en bassin de 50m. J'ai également été double champion académique sur le 50m et 100m dos et champion de France Universitaire sur le relais 4*50m 4 nages.

Ce fut une grande fierté pour moi de représenter l'Université Jean Moulin Lyon 3. Lors des compétitions universitaires, il y a aussi un esprit d'équipe particulier. On partage les mêmes couleurs, les mêmes objectifs, et cela crée une vraie cohésion. En ce qui me concerne, je suis né et j'ai grandi à Lyon, je suis très fier de cela et j'ai à cœur de faire briller ma ville.

4/ Que vous apporte votre formation et plus largement la Faculté de droit ? Y-a-t-il des compétences liées à votre pratique sportive qui vous aident dans vos études de Droit ? Et inversement, en quoi l'étude du Droit peut vous aider lorsque vous êtes dans le bassin ?

Le droit demande beaucoup d'autonomie, d'organisation et de régularité, des qualités qui rejoignent directement celles nécessaires dans le sport de haut niveau. Je me suis déjà fait cette réflexion à plusieurs reprises et je suis intimement convaincu que la discipline que nous apprenons dans le sport nous permet de tout réaliser en mettant ce même investissement dans une autre pratique, que ce soit les études ou autre.



5/ Une anecdote ou un moment marquant à partager, en tant qu'étudiant en droit et sportif ?

Un très bon moment à partager fut mes premiers championnats de France Universitaires (l'année dernière) où j'ai pu faire 2 médailles en individuel. Ce fût l'une de mes compétitions préférées, tant pour l'ambiance que pour les résultats. Mais en ce qui concerne la natation où le droit je suis très heureux dans les deux domaines car j'ai la chance d'avoir des camarades de classe et des partenaires d'entraînement avec qui je rigole beaucoup et qui me donnent envie de me lever tous les matins. C'est une énorme chance et c'est très motivant.

6/ Quels sont vos projets ou objectifs dans ces deux domaines ?

Concernant la natation, je souhaiterais me qualifier en équipe de France à l'avenir. Pour l'instant, je travaille pour me rapprocher des minimas U23 car je ne suis pas loin du temps sur le 50m dos.

Pour le droit, je souhaiterais devenir avocat spécialisé dans le droit pénal, un domaine qui me passionne parce qu'il touche directement à la défense des personnes, à la compréhension des faits criminels et aux enjeux humains qui entourent chaque affaire.



Que du Feu, dix ans de cinéma émergent à Lyon

Une édition anniversaire
entre projections, rencontres
et ouverture professionnelle

Du 1^{er} au 8 novembre 2025, le festival *Que du Feu* a célébré sa dixième édition autour du court métrage, du clip, de l'écriture scénaristique et des rencontres professionnelles. Né dans l'environnement de l'Université Jean Moulin Lyon 3, le festival continue de faire dialoguer création émergente, vie étudiante et professionnalisation.

Pour sa dixième édition, *Que du Feu* a confirmé sa place dans le paysage culturel étudiant lyonnais. Festival du film émergent de Lyon et sa Métropole, l'événement a réuni pendant une semaine des jeunes cinéastes, des équipes de films, des professionnels de l'audiovisuel, des étudiants et un public curieux de découvrir de nouvelles écritures.

L'édition 2025 s'est construite autour d'une programmation dense, portée par un important travail de sélection. Plus de mille œuvres ont été reçues dans le cadre de l'appel à films, auxquelles s'est ajoutée une forte progression de l'appel à scénarios. Au total, 96 courts métrages ont été projetés, en compétition ou hors compétition, dans différents lieux de la métropole. La Fête du Clip, intégrée à cette édition, a également permis d'élargir le regard porté sur les formes courtes, en considérant le clip comme un espace de création à part entière.

Au-delà des projections, *Que du Feu* a poursuivi son travail d'accompagnement des jeunes créateurs. Le concours de scénario et les ateliers Co'Lab ont offert à des auteurs, autrices et producteurs en début de parcours un cadre de travail autour du développement de projets, du pitch et de la rencontre avec des professionnels. Cette dimension donne au festival une place particulière : il ne se limite pas à montrer des films, il accompagne aussi celles et ceux qui les écrivent, les produisent et les défendent.

Les Rencontres Émergentes ont constitué un autre volet important de cette édition. Elles ont abordé plusieurs questions liées aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel : éco-production, parcours professionnels, nouveaux modèles économiques, création de contenus, précarité dans les métiers passion, ou encore fabrication d'un clip. Une rencontre autour des métiers du cinéma a notamment été organisée à l'Université Jean Moulin Lyon 3, en lien avec le Pôle PIXEL, dans une volonté de rapprocher davantage le festival de la vie universitaire et des questions d'orientation.

Cette relation avec l'Université s'est aussi exprimée à travers un atelier consacré aux enjeux juridiques et sociaux des statuts dans le cinéma. Préparé avec des volontaires de la Clinique Juridique de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ce temps a permis d'aborder des notions concrètes pour les jeunes professionnels du secteur : intermittence du spectacle, statut d'artiste-auteur, sociétés commerciales ou coopératives. Pour la Faculté de droit, ce type de contribution montre combien les compétences juridiques peuvent trouver leur place dans des environnements professionnels variés, y compris dans le champ culturel et audiovisuel.

L'édition anniversaire a également reposé sur une forte mobilisation bénévole. Autour de l'équipe permanente, de nombreux étudiants et jeunes engagés ont contribué à l'accueil du public, à la billetterie, à la régie, à la communication et au bon déroulement des séances. Cette implication donne au festival une dimension formatrice qui dépasse la seule programmation : organiser un événement culturel de cette ampleur, c'est apprendre à coordonner, anticiper, accueillir, communiquer et travailler collectivement.

Avec cette dixième édition, *Que du Feu* a ainsi poursuivi son développement tout en affirmant son identité : un festival attentif aux formes émergentes, aux jeunes professionnels et aux passerelles entre création, formation et insertion. Pour la vie étudiante de la Faculté de droit et de l'Université, il rappelle que les projets culturels peuvent aussi devenir des lieux d'apprentissage, d'engagement et de rencontre avec le monde professionnel.

Quelques repères

La dixième édition de *Que du Feu* s'est tenue du 1^{er} au 8 novembre 2025.

1 197 œuvres ont été reçues dans le cadre de l'appel à films, dont 152 clips pour la Fête du Clip.

96 courts métrages ont été projetés pendant le festival, dont 76 en compétition.

231 scénarios ont été reçus dans le cadre de l'appel à projets, soit deux fois plus qu'en 2024.

Les Rencontres Émergentes ont réuni 280 participants autour de dix rendez-vous professionnels.

Polymnie porte l'éloquence

jusqu'à la scène nationale

De la finale lyonnaise au concours national Lysias

De janvier à avril 2026, l'association Polymnie Lyon III a fait vivre l'art oratoire à travers son concours interne, puis l'accompagnement de ses lauréats au concours national Lysias. Une édition marquée par une finale au Tribunal judiciaire de Lyon et par le parcours remarqué de plusieurs étudiants sur la scène nationale.

L'année de Polymnie Lyon III s'est construite autour d'un double temps fort : l'organisation de son concours interne d'éloquence et la participation de ses lauréats au concours national Lysias. Au fil des différentes étapes, les étudiants ont pu travailler la prise de parole, la construction d'un raisonnement, la gestion du stress et la capacité à défendre une position devant un jury.

Après une phase de présélections organisée à l'automne, dix-huit candidats ont été retenus pour les quarts de finale, qui se sont déroulés en janvier sur le campus des Quais. Douze d'entre eux ont ensuite participé aux demi-finales, le 6 février 2026, dans l'amphithéâtre Malraux de la Manufacture des Tabacs. La finale, organisée le 23 mars au Tribunal judiciaire de Lyon, a donné une dimension particulière à cette édition. Dans ce cadre solennel, six finalistes se sont affrontés avant la désignation des trois lauréats appelés à représenter Polymnie au niveau national.

Le concours a aussi été pensé comme un temps de formation. Ouvert aux étudiants sans condition de niveau ou d'expérience, il a permis aux participants de progresser dans un exercice essentiel pour de futurs juristes : parler clairement, argumenter avec précision, répondre à la contradiction et tenir une parole dans un cadre exigeant. Les séances d'accompagnement proposées par Polymnie ont renforcé cette dimension d'apprentissage, en offrant

aux candidats un espace de préparation et de progression.

Les trois lauréats du concours interne, Tanguy Bouzard, Mateho Deck et Emma Bognier, ont ensuite participé au concours national Lysias, organisé à Paris au mois d'avril. Chacun a concouru dans sa catégorie : plaidoirie civile, plaidoirie pénale ou éloquence. Emma Bognier a représenté l'association lors du premier tour, tandis que Tanguy Bouzard et Mateho Deck ont franchi plusieurs étapes de la compétition. Mateho Deck s'est notamment hissé jusqu'à la finale nationale, organisée au Barreau de Paris.

Ce parcours a donné une visibilité particulière au travail mené par Polymnie et à la qualité de l'engagement des étudiants de la Faculté de droit. Il rappelle aussi la place singulière de l'éloquence dans la formation des juristes : un exercice de style, bien sûr, mais surtout une manière d'apprendre à structurer sa pensée, à l'assumer publiquement et à la défendre face à d'autres arguments.

Entre concours interne, finale au Tribunal judiciaire de Lyon et participation nationale, cette édition a offert aux étudiants une expérience exigeante et concrète. Elle confirme le rôle de Polymnie dans la vie étudiante de la Faculté de droit, en faisant de la parole un terrain d'apprentissage, de confiance et de représentation.



Tanguy Bouzard, l'un des lauréats du concours interne



Les six finalistes au Tribunal judiciaire de Lyon



L'Odyssée des Risques

Les 33^e rencontres du Risk Management

Une immersion dans l'écosystème du Risk Management

Du 4 au 6 février 2026, onze étudiants du Master 2 Droit et gestion des risques émergents ont participé aux 33^e Rencontres du Risk Management, organisées par l'AMRAE à Deauville autour du thème « L'Odyssée des Risques : Maintenons le Cap ». Une immersion au contact des professionnels du secteur, entre intelligence artificielle, risques cyber, géopolitique et transition environnementale.

Les Rencontres du Risk Management réunissent chaque année de nombreux acteurs du risque, de l'assurance, du conseil, de l'entreprise et des institutions. Pour les étudiants du Master 2 Droit et gestion des risques émergents, participer à l'édition 2026 de l'AMRAE représentait une occasion de confronter les enseignements suivis à la Faculté de droit aux réalités d'un secteur en pleine évolution.

Pendant trois jours, les onze étudiants présents à Deauville ont assisté à des conférences et ateliers consacrés aux grandes transformations du management des risques. Les échanges ont notamment porté sur l'intelligence artificielle, les risques cyber, les aléas géopolitiques, les enjeux environnementaux, la quantification des risques ou encore la résilience des organisations.

L'intérêt de cette immersion tenait à son approche très opérationnelle. Les interventions s'appuyaient sur des situations concrètes d'entreprise et montraient combien le risk management occupe aujourd'hui une place centrale dans la gouvernance des organisations. Pour les étudiants,

ces rencontres ont permis de mieux comprendre la dimension transversale des métiers du risque, à la fois juridiques, économiques, stratégiques et technologiques.

Le séjour a également été marqué par des temps d'échanges avec les professionnels. Les sessions de job dating ont permis aux étudiants de confronter leur parcours aux attentes du marché et d'identifier plus précisément les perspectives offertes par le secteur. Le village partenaires a, de son côté, favorisé les rencontres avec différents acteurs économiques et institutionnels, parmi lesquels des cabinets de conseil, des assureurs, la Garde nationale ou encore un cabinet d'avocats international.

Cette participation aux Rencontres de l'AMRAE a donné aux étudiants une vision plus directe de leur futur environnement professionnel. Elle a aussi renforcé la cohésion de la promotion autour d'une expérience commune, en lien étroit avec les enjeux auxquels le Master les prépare.



Les Masters Culture et Professions judiciaires

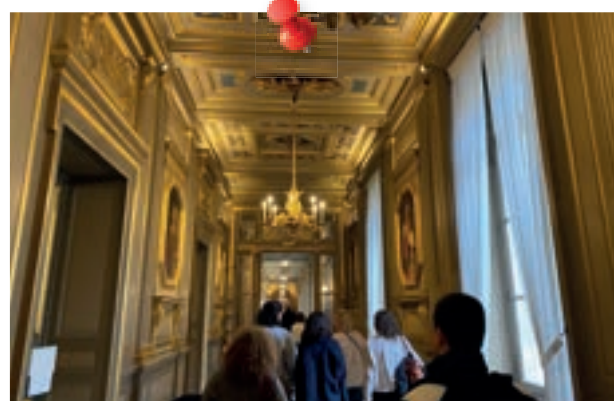
au contact des institutions judiciaires

Un voyage entre culture juridique, histoire et métiers du droit

Les 5 et 6 février 2026, 27 étudiants des Masters Culture et Professions judiciaires ont participé à un voyage pédagogique à Paris organisé par leur association. Du Panthéon à la Cour de cassation, ce séjour leur a permis de prolonger les enseignements par la découverte de lieux directement liés à leur formation.

Pendant deux jours, les étudiants des Masters Culture et Professions judiciaires ont quitté Lyon pour découvrir plusieurs lieux au cœur de leur formation. Organisé par l'Association des Masters Culture et Professions judiciaires, ce voyage avait été pensé comme un complément aux enseignements suivis à la Faculté de droit, avec l'objectif de renforcer leur culture juridique et historique, mais aussi de mieux comprendre certaines professions judiciaires.

La première journée a conduit le groupe au Panthéon, où les étudiants ont notamment découvert une exposition consacrée à Robert Badinter. Son engagement contre la peine de mort et son influence sur le droit contemporain ont trouvé un écho particulier auprès de plusieurs participants, notamment parmi ceux qui envisagent une orientation vers le droit pénal.



Le groupe s'est ensuite rendu au musée de la Préfecture de police. Cette visite a permis d'aborder l'histoire de la police, l'évolution de ses missions, ainsi que les enjeux liés à la police technique et scientifique. Pour les étudiants intéressés par ces métiers, elle offrait un éclairage concret sur des réalités professionnelles parfois moins présentes dans le cadre habituel des enseignements.

Le lendemain matin, les étudiants ont été accueillis à la Cour de cassation par Maître Claire Leduc, pour une conférence consacrée à la profession d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. La visite des lieux, de la chambre criminelle à la Grand'Chambre, a donné une présence plus concrète à une institution que les étudiants rencontrent très tôt dans leur parcours, à travers ses décisions et son rôle dans l'unité du droit.

Certaines visites institutionnelles envisagées, notamment à l'Assemblée nationale et au Sénat, n'ont pas pu être confirmées. Plusieurs étudiants ont toutefois profité du temps libre du vendredi après-midi pour se rendre au Tribunal Judiciaire de Paris et assister à des audiences. Cette initiative a prolongé l'esprit du séjour, en permettant d'observer le droit dans les lieux mêmes où il se pratique.

Entre culture juridique, découverte professionnelle et temps de promotion, ce déplacement a permis aux étudiants d'approcher autrement des institutions souvent étudiées à distance. Il a donné à leur formation une dimension plus concrète, tout en contribuant à la vie étudiante portée par les associations de Master de la Faculté de droit.



Un loto caritatif

autour du Master Droit de la famille

Une initiative étudiante ouverte au public

Le 14 mars 2026, l'Association du Master Droit de la Famille a organisé un loto caritatif à la Maison des Italiens. Plus de 150 participants ont pris part à cet événement convivial, imaginé pour faire connaître le Master tout en soutenant une cause solidaire.

Ouvert aux étudiants, aux professionnels et à un public plus large, l'événement a permis de faire connaître le Master dans un cadre différent des formats habituels de présentation ou de rencontre.

L'après-midi s'est organisée autour de plusieurs parties de loto, avec des lots à gagner et une buvette proposée aux participants pendant les entractes. Simple dans son principe, le rendez-vous a surtout permis aux étudiants de porter ensemble un projet visible, fédérateur et accessible, tout en renforçant la vie de promotion.

La dimension solidaire faisait partie intégrante de la démarche. Une partie des fonds collectés devait être reversée à l'association L'Enfant Bleu, en cohérence avec les valeurs portées par les étudiants du Master et avec les thématiques auxquelles les forme le droit de la famille.

Ce loto a ainsi trouvé sa place dans la vie étudiante de la Faculté de droit : un format convivial, ouvert sur l'extérieur, qui montre le rôle des associations de Master dans l'animation des promotions et dans la construction de projets collectifs.



La guerre du futur

Deux journées pour interroger les nouvelles formes de conflictualité

Porté par les étudiants du Master Sécurité internationale et défense, le colloque « La guerre du futur : anticiper les nouvelles formes de conflictualités » a réuni plus de 160 participants. Deux journées d'échanges pour interroger les transformations du combat, l'innovation militaire et les défis de l'industrie de défense.

Préparé tout au long de l'année par les 27 étudiants du Master Sécurité internationale et défense, le colloque organisé par l'AMSID a porté sur un sujet au cœur des débats contemporains : « La guerre du futur : anticiper les nouvelles formes de conflictualités ». L'événement avait pour ambition de croiser les regards sur les évolutions de la stratégie militaire, des relations internationales et des industries de défense.

La réflexion s'est construite progressivement, en partant des milieux de conflictualité (terrestre, maritime et aérien) avant d'ouvrir l'analyse à des enjeux plus transversaux. Les tables rondes ont ainsi permis d'aborder la robotique, le numérique, l'autonomisation du combat naval, la très haute altitude, la lutte informatique et informationnelle,

le renseignement, l'intelligence artificielle ou encore l'adaptation de la Base industrielle et technologique de défense (BITD).

Après une conférence inaugurale du professeur Zajec consacrée à la nature de la guerre et au caractère des affrontements futurs, les intervenants issus du monde militaire, professionnel et universitaire ont apporté des renseignements complémentaires sur les mutations en cours. Cette diversité des approches a permis de mieux saisir les enjeux posés par les nouvelles technologies, mais aussi leurs conséquences sur les armées, les industriels et les décideurs publics.

Au-delà du contenu des échanges, l'organisation du colloque a constitué une expérience particulièrement

formatrice pour les étudiants. Construction du programme, coordination des intervenants, communication, logistique, accueil du public : la promotion a pris en charge les différentes dimensions d'un événement d'ampleur, tout en développant des compétences directement utiles dans les secteurs vers lesquels elle se destine.

Avec plus de 160 inscrits, cette édition a confirmé l'intérêt porté aux questions de défense et de stratégie militaire. Elle a aussi permis à la Faculté de droit de faire dialoguer ses étudiants avec des acteurs engagés dans la réflexion sur les conflictualités de demain, dans un domaine où l'analyse juridique, stratégique et géopolitique se nourrit constamment du contact avec le terrain.



Yamine El Mataouat *remporte* *le Concours d'éloquence de Bourg-en-Bresse*

Plus de 500 personnes ont assisté à la treizième édition organisée par Jurist'Jeunes

Le 30 mars 2026, plus de 500 personnes se sont réunies au Théâtre de Bourg-en-Bresse pour assister à la treizième édition du Concours d'éloquence organisé par Jurist'Jeunes, l'association des étudiants en licence de droit du campus. Quatre candidats (Sarah El Haouzi, Yamine El Mataouat, Ceylian Dufresne et Souad Benzid) ont accédé à la demi-finale et défendu leurs textes devant le public et les membres du jury.

La finale a opposé Sarah El Haouzi, lycéenne, à Yamine El Mataouat, étudiant en licence de droit. Déjà distingué par le coup de cœur du public, ce dernier a remporté le concours à l'issue de son discours sur le sujet : « La peur de perdre du temps nous empêche-t-elle de vivre ? »

Après avoir retenu l'attention en se présentant en survêtement lors de la demi-finale, Yamine El Mataouat a proposé une réflexion sur notre rapport au temps, l'urgence de réussir et la crainte de ne pas avancer assez vite. La sincérité de son propos, la construction de son discours et la maîtrise de sa prise de parole ont convaincu le jury.

Les quatre demi-finalistes ont donné à voir toute la diversité de l'exercice. Réflexion, audace et sensibilité se sont exprimées dans des prestations travaillées aussi bien sur le fond que sur la forme. Prendre la parole devant plusieurs centaines de personnes, défendre une idée et trouver les mots capables de retenir l'attention constituent, pour chacun des candidats, une expérience particulièrement exigeante.

Un rendez-vous porté par les étudiants

Implantée sur le campus de Bourg-en-Bresse depuis 1991, l'association Jurist'Jeunes organise ce concours depuis 2014. D'abord consacré à la plaidoirie, il est devenu en 2020 un concours d'éloquence, permettant aux participants de choisir plus librement leurs sujets et leur manière de les défendre.

La compétition se déroule en quatre étapes : deux phases éliminatoires, une demi-finale et une grande finale accueillie au Théâtre de Bourg-en-Bresse depuis 2015. Pour accompagner les candidats, l'association leur propose des

cours de théâtre gratuits, afin de travailler la voix, la posture, l'aisance et la présence sur scène.

Des spectacles de danse, de chant ou de magie viennent également rythmer la soirée. Cette dimension scénique contribue à faire du concours un rendez-vous ouvert au-delà du seul public universitaire, tout en mettant en valeur le travail réalisé pendant plusieurs mois par les étudiants bénévoles de Jurist'Jeunes.

Le jury de l'édition 2026 réunissait Laetitia Jossier-Robot, présidente de la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Cour d'Appel de Lyon, Karine Malara, procureure de la République au Tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse, Emmanuèle Cardona, présidente du tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse, Luc Parovel, avocat au Barreau de l'Ain, Julie Ceccarelli, huissier de justice, Mélanie Guth, comédienne, Dalila Berenger, avocate au Barreau de l'Ain et Amandine Verchere, avocate au Barreau de l'Ain. La Faculté de droit, l'Université Jean Moulin Lyon 3, le Crous de Lyon, MédiaFrance et WaveEvent figuraient parmi les partenaires de l'événement.

À travers ce concours, les étudiants de Bourg-en-Bresse font vivre l'art oratoire tout en développant un projet associatif de grande ampleur. L'édition 2026 a une nouvelle fois montré combien la maîtrise de la parole, la force d'une idée et le courage de monter sur scène peuvent réunir un public nombreux.



Scannez pour
revivre cet
événement.



Digital Law Moot court 2026

une double distinction pour la Faculté de droit



L'équipe du M2 Droit et activités numériques et leurs coachs. Bastien Savin (coach), M. Wesley Cornillon, Alexandra Daraban, Ecem Ecemis, Matthieu Bouchet, Claire Brunerie (coach)

Le Master 2 Droit et activités numériques remporte le prix de la meilleure équipe, Ecem Ecemis celui du meilleur plaideur

Justice algorithmique, preuve par intelligence artificielle et assistance par un avocat-robot. Telles sont les questions que les membres de l'équipe du Master 2 Droit et activités numériques ont dû étudier à l'aune des garanties posées par la Convention européenne des droits de l'Homme dans le cadre du Digital Law Moot Court 2026.

La onzième édition de ce prestigieux concours de droit du numérique organisé par le Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel (CERDI) de l'Université Paris-Saclay opposait des équipes venues de diverses formations juridiques de France autour d'un procès fictif se déroulant devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Après une phase de qualification écrite durant laquelle elle a produit un mémoire en demande et un mémoire en défense, l'équipe a accédé à la finale du concours, qui consistait en une plaidoirie devant un jury d'universitaires et de professionnels qualifiés en droit du numérique.

Au terme de ce parcours, l'équipe du Master 2 Droit et activités numériques, composée de Matthieu Bouchet, Wesley Cornillon, Alexandra Daraban et Ecem Ecemis, a

remporté le Prix de la meilleure équipe. Mme Ecem Ecemis s'est particulièrement distinguée durant la phase de plaidoirie et s'est vu décerner par le jury le Prix du meilleur plaideur.

Cette expérience a permis aux membres de l'équipe de compléter leur formation par une étude enrichissante de la Convention européenne des droits de l'Homme, consolidée par les conseils avisés de leurs coachs, Claire Brunerie, docteure en droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (et maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis), et Bastien SAVIN, doctorant en droit international, européen et comparé à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Ce succès, qui n'aurait pas été possible sans le soutien de la Faculté de droit, de l'Équipe de droit international, européen et comparé et des codirecteurs de la formation (Ludovic Pailler et Falilou Diop), met en lumière au niveau national le tout jeune Master Droit et activités numériques, dont les membres de l'équipe sont issus de la première promotion.



Wesley Cornillon et Ecem Ecemis, les deux plaideurs de l'équipe, durant la finale.

SIMULATION PARLEMENTAIRE
GESTION DE CRISE
PROCÈS FICTIF
JEUX DE RÔLE
CONFÉRENCES
ESCAPE GAMES

OCTOBRE
5
 2026

LA
NUIT
 DU
DR**oit**

Grand entretien
 avec **Magali
 Lafourcade**
 Magistrate,
 autrice de
*La justice en
 procès*

Grok à la barre
 « Le procès fictif d'une
 intelligence artificielle »

PROCÈS FICTIF
 DOSSIER N° 2026-10-05

Grok

« La France
 et le droit
 international »

Rhône 2040
 « Gérer les conséquences
 d'une crue exceptionnelle
 du Rhône »

Hommage
 à René Cassin

« Plaide-moi
 si tu peux »

« Découvrez les coulisses
 d'une succession »

MANUFACTURE DES TABACS & HORS LES MURS

En partenariat avec

Lefebvre Dalloz

**BANQUE DES
 TERRITOIRES**

Événement national organisé
 sous l'égide du Conseil constitutionnel

Avec le soutien de

**ORDRE DES AVOGATS
 DE LYON**

**COMMISSAIRE
 DE JUSTICE**

un AVOCAT

En collaboration avec

R3

EDARA

Villa Gillet

**Barreau
 de Lyon**

**UNIVERSITÉ LYON 3
 JEAN MOULIN**

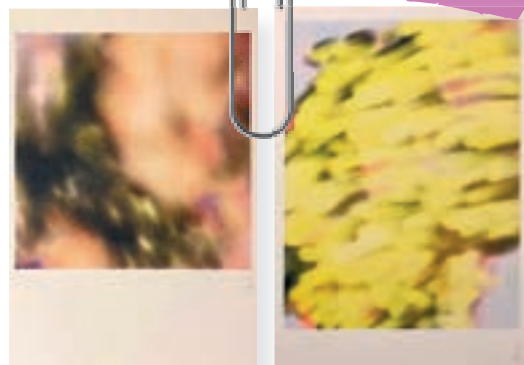
**FACULTÉ
 DE DROIT**



Une vente aux enchères au service de l'enfance



12 février 2026, les locaux de l'n-sted



Art, engagement et professionnalisation réunis le temps d'une soirée

Le 12 février 2026, les locaux d'In-Sted ont accueilli la troisième édition de la vente aux enchères caritative organisée par DFMA Collection, l'association des étudiants du Master 2 Droit et fiscalité du marché de l'art. Porté par l'Institut Droit Art Culture (IDAC), dirigé par Christine Ferrari-Breeur, ce rendez-vous a réuni plus de 150 visiteurs autour d'un projet qui associe professionnalisation, création contemporaine et engagement solidaire.

Dès 18h30, le vernissage a permis aux invités de découvrir les œuvres et d'échanger avec les artistes. L'atmosphère, attentive et conviviale,

donnait le ton d'une soirée où la rencontre comptait autant que l'enchère. À 20h, Me Christophe Belleville, de l'hôtel des ventes Conan Belleville, a ouvert la vente.

Les 25 œuvres présentées ont toutes trouvé acquéreur. Chacun des artistes sollicités en amont par les étudiants avait accepté de faire don de l'une de ses créations afin de contribuer à la réussite de l'événement.

L'organisation de cette soirée constitue une expérience particulièrement formatrice pour les étudiants du Master Droit et fiscalité du marché de l'art. Démarcher les artistes, présenter leurs œuvres,

préparer la vente et accueillir un public mêlant collectionneurs, professionnels et amateurs leur permet de se confronter directement aux réalités du secteur. Ce travail mobilise des compétences complémentaires : négociation, organisation, communication, mais aussi compréhension des mécanismes juridiques et économiques propres au marché de l'art.

Une mobilisation au profit de L'Enfant Bleu

Les bénéfices de cette troisième édition ont été intégralement reversés à L'Enfant Bleu – l'enfance maltraitée. Implantée à Lyon depuis



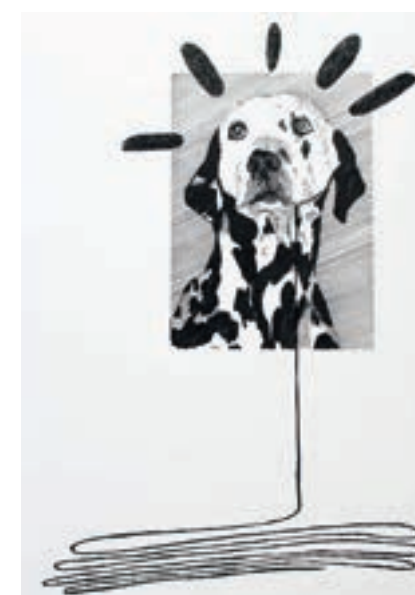
1997 et active dans l'ensemble du Rhône, l'association accompagne les enfants victimes de maltraitance ainsi que les adultes ayant subi des violences durant leur enfance. Elle leur apporte notamment un soutien psychologique et une aide juridique.

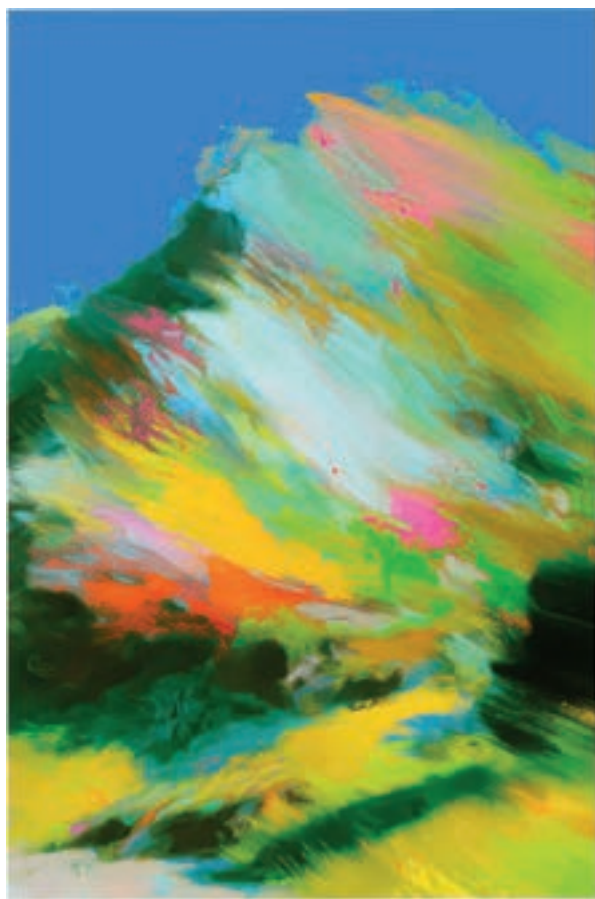
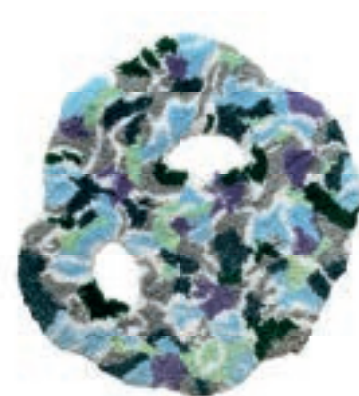
Les deux précédentes ventes avaient permis de récolter respectivement 7 400 euros et 7 900 euros, intégralement reversés aux associations partenaires. Cette troisième édition a permis de presque doubler le montant collecté par rapport à l'année précédente. Elle confirme ainsi l'installation durable de ce rendez-vous caritatif et l'ampleur croissante de la mobilisation autour du projet.

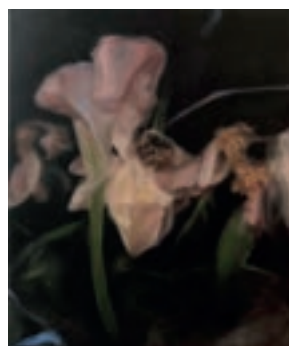
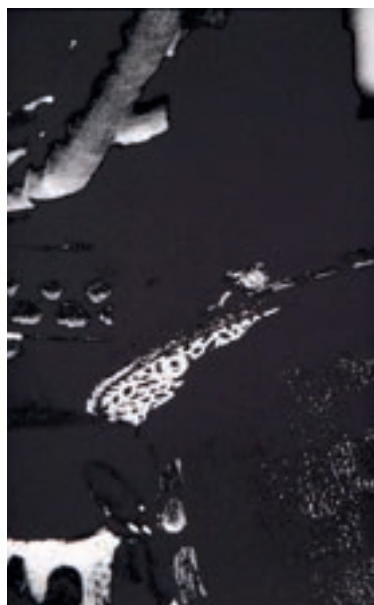
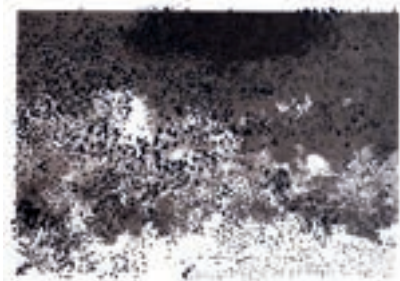
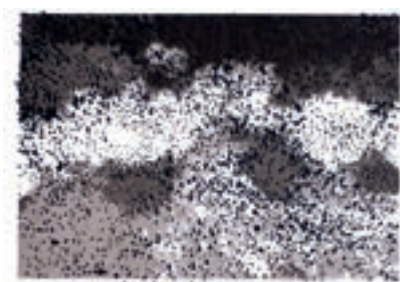
Soutenue par In-Sted, la Métropole et la Ville de Lyon, la Faculté de droit et l'hôtel des ventes Conan Belleville, la soirée a également bénéficié d'une importante couverture médiatique.

Pour le Master Droit et fiscalité du marché de l'art, cette vente représente bien davantage qu'un événement ponctuel. Elle prolonge naturellement une formation tournée vers la pratique et prépare les étudiants à des métiers variés : commissaires-priseurs, avocats spécialisés, juristes au sein d'entreprises culturelles, galeristes ou encore experts en mécénat.

Avec cette troisième édition, DFMA Collection confirme la solidité d'une initiative qui permet aux étudiants de mettre leurs compétences au service d'une cause essentielle.







Les artistes

Clémentine Chalançon - Elodie
Elsenberger - Lisa Chamoun - Ziska
Alice Feuvrier - Leïla Brett - Chufy
Clément Sanna - Elisabeth Gilbert-
Dragic - Lucas Blanc - Christelle Franc -
Camille Monnier - Lory Fontebasso -

Frédéric Khodja - Jérémy Liron - Mélanie
Ertaud - Léopold Poyet - Guillaume Le
Moine - Cécile Charroy - Emmanuelle
Temimi-Blanc - Jesus Alberto-Benitez -
Karim Kal - Lucie Germain - Roja -
Mélanie Planche

*Pour en savoir + sur ces
œuvres caritatives, scannez
le QR Code.*





La recherche menée à la Faculté éclaire les transformations du droit et les mutations de la société. Elle se déploie dans des champs très divers : santé, environnement, démocratie, travail, relations internationales, défense en associant réflexion fondamentale, approches comparées et dialogue avec les acteurs de terrain.

L'année 2025-2026 a été marquée par le renouvellement de plusieurs directions d'équipes, par la confirmation du label « Centre d'excellence » de l'Institut d'études de stratégie et de défense et par de nouveaux partenariats, notamment entre l'IFROSS et

l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation. Projets collectifs, colloques, publications, universités d'été et travaux doctoraux témoignent également de la vitalité scientifique de la Faculté.

Les prix décernés à de jeunes chercheurs et les thèses soutenues rappellent que la recherche est aussi une œuvre de transmission. En produisant des connaissances nouvelles et en les partageant avec les institutions, les professionnels et la société, les équipes de la Faculté contribuent à mieux comprendre le réel et à accompagner ses évolutions.



RECHERCHE



Une année de recherche à la Faculté de droit

Colloques, journées d'étude, conférences, rencontres scientifiques... Tout au long de l'année, les équipes de recherche et les instituts de la Faculté de droit multiplient les initiatives et les occasions d'échange autour de leurs travaux.

Il suffit de parcourir les affiches réunies sur ces deux pages pour mesurer la diversité des sujets abordés au cours de l'année. Certaines manifestations sont consacrées à des questions très spécialisées, d'autres croisent plusieurs disciplines ou s'emparent de problématiques qui traversent plus largement le droit et la société.

Ces rencontres font partie intégrante de la vie de la Faculté. Elles permettent aux enseignants-chercheurs et aux doctorants de présenter leurs travaux, de confronter leurs analyses et d'échanger avec d'autres universitaires, mais aussi, très souvent, avec des professionnels. Elles

permettent également aux étudiants de découvrir la recherche au plus près, d'entendre les débats qui traversent les différentes disciplines et de mieux comprendre la manière dont le droit évolue.

Impossible, bien sûr, de tout montrer ici. Cette sélection d'affiches ne restitue qu'une partie des colloques, conférences, journées d'étude et autres rencontres qui ont rythmé l'année. Mais elle donne à voir, en quelques pages, l'ampleur et la diversité de l'activité de recherche menée à la Faculté de droit.





Thèses soutenues

en 2025-2026

La thèse de doctorat en droit prend la forme d'un ouvrage juridique conséquent qui porte sur un sujet original. À l'issue de plusieurs années de recherche (cinq en moyenne), elle donne lieu à une soutenance devant un jury constitué en principe d'universitaires spécialistes du champ d'étude. Elle couronne plusieurs années de doctorat au cours desquelles le jeune chercheur s'est formé à l'enseignement en dispensant des travaux dirigés. À l'issue de la soutenance, le doctorant se voit conférer le grade de docteur en droit.

- **Alexandre Barro** | 04/09/2025 | Directeur de thèse : Messaoud Saoudi | *Le CHFP de la CEMAC. Une réforme de l'Etat par les finances publiques dans les pays d'Afrique centrale. L'exemple du Gabon*
- **Douglas Debost** | 18/09/2025 | Directeur de thèse : Nicolas Borga | *Le principe d'égalité des créanciers à l'aune du plan d'apurement du passif de l'entreprise*
- **Géraldine Feyeux** | 21/11/2025 | Directeurs de thèse : Xavier Pin et Damien Scalia | *Pour une qualification pénale internationale du terrorisme global*
- **Aurore Camuzat** | 21/11/2025 | Directeur de thèse : Hugues Fulchiron | *La preuve de l'état des personnes en droit international privé*
- **Claire Brunerie** | 28/11/2025 | Directeurs de thèse : Ludovic Pailler et Hugues Fulchiron | *Les données génétiques : contribution à l'étude du droit de l'Union européenne des données à caractère personnel*
- **Anthony La Rocca** | 28/11/2025 | Directeurs de thèse : Catherine Fillon et Jean-Pierre Le Crom | *La participation aux bénéfices comme voie d'accès à la gestion des entreprises (1848-1970)*
- **Laura Letourneux** | 11/06/2025 | Directeurs de thèse : Kiara Neri et Paolo Palchetti | *Le comportement illicite répété dans le contentieux de la responsabilité internationale*
- **Caroline Cornella** | 16/10/2025 | Directeur de thèse : Pierre-François Laval | *Technologie numérique et droit international humanitaire*
- **Caroline Nicot** | 26/01/2026 | Directrice de thèse : Marie-Laure Basilien-Gainche | *L'accueil des demandeurs d'asile en France : la dignité en question*
- **Claudai Corazzani** | 19/03/2026 | Directeur de thèse : Philippe BILLET | *La reconnaissance d'un statut juridique pour l'agriculture urbaine en droit français*
- **Antoine TRIFFAULT-MOREAU** | 27/03/2026 | Directeur de thèse : Régis Vabres | *Les aliénations fiduciaires : contributions à l'étude de la définition de la fiducie*
- **Floriane Damiao** | 02/07/2026 | Directrice de thèse : Marion Girer | *Les personnes majeures en situation de handicap en établissement et service médico-social : le difficile équilibre entre droit à la protection et droit à l'autonomie*
- **Ahmadali Kabirichimeh** | 06/07/2026 | Directeur de thèse : Cyril Nourissat | *La sécurisation juridique des relations commerciales entre les petites et moyennes entreprises (PME) françaises et iraniennes*



Claire Brunerie



Ahmadali Kabirichimedh



Caroline Nicot



Lise Dubois

Nouvelle direction à l'EDPL

Hervé de Gaudemar nommé directeur, Benjamin Ricou directeur adjoint

À compter du 1^{er} janvier 2026, Hervé de Gaudemar a été nommé directeur de l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL) par le président de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Benjamin Ricou, maître de conférences en droit public, a été nommé directeur adjoint. Ils succèdent à Christophe Roux et Cédric Meurant, que l'Équipe a tenu à remercier pour leur engagement et le travail accompli au service de son développement scientifique.



Doyen honoraire de la Faculté de droit, Hervé de Gaudemar entend inscrire son mandat dans la continuité des travaux déjà engagés, tout en accompagnant l'évolution des thématiques de recherche de l'Équipe. La nouvelle direction souhaite notamment valoriser la diversité des approches développées par les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les doctorants.

Cette diversité constitue l'une des caractéristiques de l'Équipe de droit public de Lyon, dont les travaux font dialoguer le droit constitutionnel, le droit administratif, la théorie du droit et les autres branches

du droit public. La coordination entre ces différents champs doit permettre de soutenir les projets collectifs et de favoriser les échanges entre les membres de la structure.

Aux côtés d'Hervé de Gaudemar, Benjamin Ricou participera au suivi des activités scientifiques et à l'accompagnement des projets. La création de cette direction adjointe doit faciliter l'organisation des travaux et renforcer le lien entre les différentes initiatives portées au sein de l'Équipe.

Cette nouvelle organisation doit permettre à l'Équipe de droit public de Lyon de poursuivre ses recherches dans un cadre collectif, attentif à la complémentarité des disciplines et à l'accompagnement de ses membres.

Nouvelle direction à l'EDIEC

Cyril Nourissat nommé directeur, Christine Ferrari-Breeur directrice adjointe

Le 12 janvier 2026, le président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Gilles Bonnet, a nommé Cyril Nourissat directeur de l'EDIEC et Christine Ferrari-Breeur directrice adjointe, sur proposition d'Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit.

Ces nominations interviennent à la suite de l'adoption, en 2025, de nouveaux statuts modifiant la gouvernance de l'Équipe et instituant notamment la fonction de directeur ou de directrice adjointe. Cette évolution doit permettre de mieux répartir le suivi des activités et d'accompagner les projets portés par les différents centres de recherche.

Cyril Nourissat et Christine Ferrari-Breeur entendent poursuivre le travail engagé lors du précédent mandat en soutenant les recherches menées au sein des quatre centres qui composent l'EDIEC : l'Institut de droit comparé Édouard Lambert, le Centre de droit international, le Centre d'études européennes et le Centre de recherche en droit international privé.

La nouvelle direction souhaite également veiller aux conditions dans lesquelles les doctorants, les personnels administratifs, les enseignants-chercheurs et les chercheurs conduisent leurs travaux. L'accompagnement des projets, la circulation entre les

centres et la qualité de la vie collective figurent ainsi parmi les priorités annoncées.

À travers cette gouvernance renouvelée, l'EDIEC entend poursuivre le développement de ses recherches en droit international, européen et comparé, tout en préservant la diversité des approches qui caractérise ses quatre centres.





Le Code de la laïcité et du fait religieux *distingué par le Prix de la laïcité 2025*

Une reconnaissance nationale pour l'Equipe de droit public de Lyon

Le 16 décembre 2025, la Faculté de droit a reçu le Prix de la laïcité de la République française à l'occasion d'une cérémonie organisée au ministère de l'Intérieur, dans le cadre du 120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905. Cette distinction nationale est venue saluer la publication du Code de la laïcité et du fait religieux, ouvrage collectif conçu pour éclairer, structurer et rendre pleinement opérationnel l'état du droit en la matière.

Attribué chaque année à des initiatives pédagogiques et innovantes contribuant à faire vivre le principe de laïcité, le prix a distingué en 2025 douze lauréats parmi plus de trois cents candidatures issues d'horizons variés. L'Université Jean Moulin Lyon 3 fût la seule université à avoir été récompensée, une reconnaissance forte du travail accompli par ses enseignants-chercheurs.

La remise du prix a été effectuée par Vincent Ploquin-Duchefdelaville, directeur adjoint à la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, et par Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur. Une délégation lyonnaise composée de nombreux contributeurs de l'ouvrage a représenté la Faculté lors de la cérémonie à Beauvau.

Le Code de la laïcité et du fait religieux est le fruit d'un travail collectif

réunissant trente auteurs, sous la direction scientifique de Mathilde Philip, Anne-Laure Youhnovski Sagon et Bernard Beignier. Ce projet s'inscrit dans la continuité des recherches menées par l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL), avec le soutien de son ancien directeur Christophe Roux et de son directeur actuel Hervé de Gaudemar, présent lors de la remise des prix. Au-delà de la distinction elle-même, cette reconnaissance souligne la capacité de l'Université à produire des outils juridiques à la fois rigoureux et accessibles, directement mobilisables par les praticiens, les institutions et les acteurs de terrain.

Elle vient rappeler que la transmission des principes républicains ne relève pas uniquement du débat théorique, mais aussi d'un travail patient de clarification, d'analyse et de pédagogie.

Prix de la laïcité de la République française

Le Prix de la laïcité de la République française est remis chaque 9 décembre, à l'occasion de l'anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

Il distingue et encourage des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives de la laïcité, dans l'esprit de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de l'article 1 de la Constitution, ainsi que des lois du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire laïque et obligatoire et du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Le Code de la laïcité et du fait religieux *publié chez LexisNexis*

Une référence doctrinale à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905

En novembre 2025 paraissait, dans la collection « Codes bleus » de LexisNexis, le Code de la laïcité et du fait religieux, publié à l'occasion du 120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905. Cet ouvrage d'envergure, dirigé par Bernard Beignier, Mathilde Philip et Anne-Laure Youhnovski Sagon, marque une étape importante dans la structuration doctrinale du droit de la laïcité.

Rassemblant près de 300 textes commentés et mobilisant plus de trente spécialistes, le Code propose une lecture ordonnée et analytique du régime juridique applicable à la liberté de conscience, à la neutralité et au pluralisme convictionnel. Il en éclaire également les déclinaisons territoriales, en France comme dans d'autres espaces juridiques tels que la Belgique ou le Québec. Par son ambition et par son format, l'ouvrage entend offrir aux juristes, aux institutions publiques, aux acteurs privés et aux praticiens un outil clair, actualisé et directement mobilisable.

Ce projet collectif répond à un besoin croissant de clarification dans un contexte où les questions relatives à la laïcité sont régulièrement sollicitées

par le débat public et les évolutions législatives. Il s'inscrit dans la continuité des travaux menés au sein de l'Équipe de droit public de Lyon, et témoigne de la capacité de la Faculté de droit à produire des ressources scientifiques structurantes.

La Faculté de droit s'est particulièrement réjouie de voir deux de ses enseignantes-chercheuses assurer la direction scientifique de cette publication d'ampleur, aux côtés de Bernard Beignier. Autour d'eux, plus de trente auteurs ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage collectif, confirmant le dynamisme et le rayonnement de la recherche menée à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

La parution du Code s'est accompagnée d'un colloque organisé par le Centre de droit constitutionnel dans l'amphithéâtre Huvelin, intitulé « De la loi du 9 décembre 1905 au Code de la laïcité et du fait religieux. 120 ans d'évolution ». Placée sous la direction scientifique de Mathilde Philip et d'Anne-Laure Youhnovski Sagon, cette journée a réuni chercheurs, praticiens et représentants institutionnels afin d'analyser un siècle d'évolution normative et les enjeux contemporains liés à la laïcité.



Les contributeurs :

Éric Anceau • Guilhem Baldy • Molesh Balnath • Henri Bouillon • François-Xavier Bréchet • Caroline Chamard-Heim • Louis-Léon Christians • Xavier Delgrange • Camille Dolmaire • Laurent Eck • Elsa Forey • Vincente Fortier • Régis Fraisse • Guillaume Garnier • Vincent Genin • Laurine Harbuta • Nicolas Haupais • Pierre Juston • Christelle Landheer-Cieslak • Benjamin Lecoq-Pujade • Émilie Marcovici • Cédric Meurant • David Mongoin • Philippe Portier • Alexandrine Rajinthan • Suzel Ramaciotti • Loïc Robert • Christophe Roux • Maïlys Tetu • Elise Untermaier-Kerléo • Pierre Villeneuve





Colloque international

L'intelligence artificielle face aux principes du droit pénal

Une réflexion internationale sur les transformations du droit pénal

Les 1^{er} et 2 avril 2026, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a accueilli le colloque international "Défis contemporains des applications de l'intelligence artificielle en droit pénal". Universitaires, magistrats et experts s'y sont réunis pour examiner les conséquences de l'essor de l'IA sur la justice répressive, la responsabilité pénale et les nouvelles formes de criminalité.

Organisées en partenariat avec l'Université arabe Nayef pour les sciences de la sécurité NAUSS, ces deux journées ont permis de confronter les réflexions théoriques aux réalités déjà rencontrées par les juridictions et les praticiens. Des spécialistes venus de plusieurs pays du monde arabe et francophone ont ainsi croisé leurs approches au cours de quatre sessions consacrées aux transformations que l'intelligence artificielle impose désormais au droit pénal.

Le colloque s'est ouvert par les allocutions de Ludovic Paillet, vice-président chargé du pilotage et de la coordination des projets transversaux de l'Université Jean Moulin Lyon 3, de Khalid bin Abdulaziz Alharfash, secrétaire du Conseil suprême et vice-président aux relations extérieures de la NAUSS, et d'Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit. Cette séquence inaugurale a replacé les travaux dans le cadre de la coopération scientifique entre les deux établissements et rappelé combien ces transformations appellent un dialogue entre les systèmes juridiques.

La première session, consacrée à une justice renforcée par l'IA, a porté sur les usages déjà envisagés ou expérimentés dans le champ judiciaire. Haffide Boulakras, directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature, a présenté les orientations retenues par le ministère français de la Justice

pour intégrer l'intelligence artificielle aux activités juridictionnelles. Les interventions suivantes ont permis d'examiner les possibilités offertes par la vision par ordinateur, les outils de profilage criminel présentés par Alkhrashi Mohammed Abdulrahman, les preuves algorithmiques étudiées par Étienne Vergès ou encore la reconnaissance faciale.

Derrière les gains d'efficacité attendus, une question essentielle a traversé les échanges : dans quelles conditions ces technologies peuvent-elles être utilisées sans affaiblir les garanties fondamentales du procès pénal ? Les réflexions proposées, notamment par Mathias Murbach, maître de conférences associé à la Faculté de Droit ont mis en évidence la nécessité de préserver le contrôle humain, la transparence des procédés et la possibilité de discuter les résultats produits par les systèmes algorithmiques.

La deuxième session a déplacé le débat vers la responsabilité pénale. Alexandra Ortega, Julien Walther et Malek Hamad ont interrogé, à partir de perspectives françaises, européennes et internationales, la capacité du droit actuel à appréhender des situations dans lesquelles l'intelligence artificielle n'est plus seulement un instrument utilisé pour commettre une infraction, mais un système doté d'une certaine autonomie.



Les notions classiques de faute, de causalité, d'intention et de responsabilité personnelle se trouvent alors mises à l'épreuve. Comment identifier les responsabilités lorsque plusieurs acteurs interviennent dans la conception, la fourniture ou l'utilisation d'un système ? Les échanges ont également permis de mesurer les premiers apports du règlement européen sur l'intelligence artificielle, tout en soulignant les limites de ce cadre lorsqu'il s'agit de répondre aux questions propres au droit pénal.

Données, désinformation et preuve : des enjeux déjà très concrets

La matinée du deuxième jour a été consacrée à l'intelligence artificielle comme facteur de nouvelles formes de criminalité, en particulier dans le domaine de la protection des données personnelles. Les interventions de Ludovic Pailler et de Mohamed Chawki ont montré comment les traitements algorithmiques, l'opacité technique des systèmes ou l'absence de conformité dès leur conception peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux des personnes. Elles ont également conduit à interroger l'articulation entre le droit pénal, le Règlement général sur la protection des données et le règlement européen sur l'intelligence artificielle.

L'après-midi a prolongé ces réflexions autour des images, des contenus synthétiques et de la désinformation. Les deepfakes, les manipulations automatisées de données et les usages criminels de l'IA bouleversent déjà les méthodes de l'enquête et les conditions d'établissement de la preuve. Comment vérifier l'authenticité d'une image ou d'un enregistrement ? Comment retracer l'origine d'un contenu artificiellement généré ? Comment adapter les réponses juridiques à des outils dont la sophistication progresse rapidement ?

Les contributions de Toshinobu Yasuhira, Fatemah Al-Harbi et Pascal Kamina ont permis d'aborder ces difficultés sous l'angle de la criminalistique numérique, de la cybersécurité, de la régulation et de la protection de l'information publique. Elles ont souligné la nécessité de construire des cadres suffisamment solides pour répondre à des usages susceptibles de fragiliser simultanément l'enquête pénale, la preuve et le débat public.

Au fil des quatre sessions, un constat commun s'est dégagé : l'intelligence artificielle n'est pas seulement un nouvel objet d'étude pour le droit pénal. Elle oblige à réinterroger certains de ses fondements, du rôle du juge à l'attribution des responsabilités, en passant par la qualification des infractions et la valeur accordée à la preuve technique. Le colloque a permis de faire dialoguer des approches différentes, sans réduire l'IA à une promesse d'efficacité ni l'envisager uniquement comme une menace.

Animée par Samir Merabet, la session de clôture a réuni les modérateurs autour des principaux enseignements des deux journées. En confrontant des expériences issues de plusieurs traditions juridiques, la Faculté de droit et la NAUSS ont ainsi ouvert un espace de réflexion sur des questions qui occupent déjà les juridictions, les législateurs et les praticiens. Face à des technologies en évolution rapide, les échanges ont surtout rappelé une exigence : adapter les réponses du droit pénal sans renoncer aux garanties qui le fondent.



L'idée de créer l'Université arabe Naïf pour les sciences de la sécurité remonte à la conférence inaugurale de la police arabe et des responsables des services de sécurité, tenue à Al-Ain (Émirats arabes unis) en 1972. Lors de la deuxième conférence du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur (AIMC), organisée à Bagdad en 1978, une résolution a été adoptée en vue de créer l'Institut arabe de formation. En 1979, cet institut a été rebaptisé Centre arabe d'études de défense sociale. L'année suivante, lors de la troisième conférence du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, tenue à Taëf en 1980, il a été décidé de renommer ce centre Centre arabe d'études et de formation en sécurité.

L'administration du travail

face à la négociation collective



10 octobre 2025, INTEFP à Marcy-l'Étoile

Comment l'administration du travail contrôle et accompagne la négociation collective dans les branches, mais aussi dans les entreprises ?

Le 10 octobre 2026, la Faculté de droit et l'INTEFP (Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle) ont organisé une journée d'étude consacrée à un enjeu central du droit social contemporain : le rôle de l'administration du travail dans le contrôle et l'accompagnement de la négociation collective.

À l'heure où la négociation d'entreprise et de branche occupe une place croissante dans l'architecture du droit du travail, la question du positionnement de l'administration (entre contrôle, validation, appui et observation) s'impose avec acuité. Pourtant, ce sujet n'avait encore jamais fait l'objet d'un travail universitaire d'ampleur. Cette rencontre entendait précisément combler ce manque.

Organisée dans l'amphithéâtre de l'INTEFP à Marcy-l'Étoile, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Institut, la journée a réuni près de 200 participants : avocats, magistrats, directeurs des ressources humaines, inspecteurs du travail, syndicalistes, universitaires, hauts fonctionnaires du ministère du Travail et étudiants. Sous l'impulsion d'Hervé Lanouzière, directeur de l'INTEFP, et de Xavier Aumeran, professeur à la Faculté de droit, six tables rondes ont permis de croiser les regards de conseillers d'État, professeurs de droit, directeurs d'administrations centrales et déconcentrées, inspecteurs du travail belges et portugais, partenaires sociaux et praticiens.

La matinée a été consacrée aux fonctions de contrôle exercées par l'administration du travail : plans de sauvegarde de l'emploi négociés, ruptures conventionnelles collectives, obligations légales de négocier. Les intervenants ont analysé l'évolution des pratiques de l'inspection du travail à la lumière des réformes récentes du droit de la négociation collective.

Plus prospective, l'après-midi s'est attachée à comprendre la dimension d'accompagnement désormais assumée par l'administration : appui aux négociations territoriales, soutien aux pratiques innovantes, formations communes au dialogue social, observation des pratiques conventionnelles au sein des DREETS. Autant de mutations qui témoignent d'une transformation progressive de l'action publique en matière de relations sociales.

Qualifié de « fondateur » par de nombreux participants, ce colloque a ouvert des perspectives nouvelles, tant sur le plan scientifique que sur celui des coopérations institutionnelles. Les étudiants du Master Droit social et relations du travail ont activement participé à l'organisation de cette journée, s'inscrivant pleinement dans cette dynamique.

Les actes du colloque ont été publiés chez Dalloz, dans la revue Droit Social, prolongeant ainsi la réflexion engagée à Marcy-l'Étoile.



Hervé Lanouzière et Xavier Aumeran



Scannez pour
revivre cet événement.

Boris Starck

une vie, une œuvre, un héritage juridique

Retour sur une journée d'étude consacrée à une grande figure lyonnaise du droit

Le 11 mars 2026, la Faculté de droit a accueilli une journée d'étude consacrée à Boris Starck, juriste français, figure majeure de la pensée juridique du XX^e siècle et grande figure lyonnaise du droit. Organisée en présence de Catherine Starck et Bernard Starck, ses enfants, cette rencontre a donné à l'événement une dimension particulièrement émouvante, en faisant dialoguer l'histoire d'une œuvre et la mémoire d'un homme.

Le colloque était placé sous la direction scientifique du Centre Lyonnais d'Histoire du Droit et de la Pensée Politique, du CeRLA - Centre de Recherche en linguistique appliquée de l'Université Lumière Lyon 2, de l'Équipe Louis Jossierand, ainsi que des Facultés de droit de Lyon 2 et Lyon 3. Cette organisation a permis d'aborder Boris Starck sous plusieurs angles : le civiliste, le théoricien du droit, l'enseignant, mais aussi le juriste attentif au langage et à la place de l'humain dans l'ordre juridique.

Boris Starck appartient à cette catégorie rare d'universitaires dont les travaux ont profondément structuré une discipline. Ses ouvrages en introduction au droit, en droit des obligations, en droit commercial, en droit rural ou encore en droit international privé ont marqué plusieurs générations de juristes. À Lyon, son nom demeure associé à une salle du Palais de l'Université, rattachée aux espaces de prestige de l'établissement. Mais son héritage dépasse largement ce symbole. Sa théorie de la garantie, discutée et parfois accueillie avec prudence en son temps, continue d'éclairer certains mouvements profonds du droit contemporain, notamment l'émergence du droit des victimes, le développement des assurances obligatoires, des fonds d'indemnisation, du droit du dommage corporel ou encore l'idée d'un droit à la sécurité des personnes. La journée a permis de revenir sur

cette fécondité doctrinale, mais aussi sur la trajectoire personnelle de Boris Starck. Survivant des persécutions du régime de Vichy et des années où le droit fut instrumentalisé par la barbarie nazie, il a défendu une conception profondément humaine du droit. Pour lui, les règles juridiques n'avaient de sens que si elles servaient les personnes et permettaient l'organisation d'une société respectueuse de tous. Chez Boris Starck, la technique juridique ne se séparait jamais d'une exigence éthique.

Le droit, les mots, la transmission

Un autre fil important du colloque a été la relation de Boris Starck au langage. Il aimait les mots autant que le droit, et savait rendre accessible une pensée complexe sans en affaiblir la précision. Cette attention au vocabulaire n'était pas un détail de style : elle relevait d'une véritable exigence scientifique. Boris Starck mettait en garde ses étudiants contre l'imprécision terminologique et insistait sur le rôle du juriste comme passeur, capable de traduire le langage du droit pour celles et ceux qui n'en maîtrisent pas les codes. À travers cette sensibilité jurilinguistique, c'est aussi la figure d'un enseignant soucieux de former des juristes précis, responsables et capables de faire comprendre le droit qui est apparue.

Les interventions ont également rappelé le rayonnement international

de sa pensée. Boris Starck participa à la rédaction du Code civil de Madagascar et dirigea des thèses dans l'espace francophone comme dans l'espace hispanophone. Sa réflexion fut relayée par plusieurs juristes majeurs, parmi lesquels Henri Roland et Laurent Boyer, tandis qu'André Tunc contribua à faire connaître sa théorie de la responsabilité civile aux États-Unis. Ce rayonnement montre combien son œuvre a traversé les frontières, les générations et les systèmes juridiques.

Tout au long de la journée, les contributions de Corina Veleanu, Catherine Fillon, Nicole Dockès, David Deroussin, Alexandre Quiquerez, Flavius Baias, Adrien Bascoulergue, Jonas Knetsch et Stéphanie Porchy-Simon ont permis d'aborder les multiples facettes de cette figure : le civiliste, le théoricien, l'enseignant, le juriste attentif aux victimes, mais aussi l'homme marqué par l'histoire et convaincu que le droit devait rester au service de la personne humaine. En consacrant une journée d'étude à Boris Starck, la Faculté de droit n'a pas seulement rendu hommage à l'un de ses grands noms. Elle a rappelé ce qu'une œuvre juridique peut laisser derrière elle : des concepts, des livres, des disciples, mais aussi une manière de penser le droit, d'en manier les mots et d'en défendre la finalité. Un héritage qui continue, aujourd'hui encore, d'interroger la responsabilité, la réparation et la place de l'humain dans la pensée juridique.



L'IESD voit son label « Centre d'excellence » renouvelé par la DGRIS

Une reconnaissance confirmée pour la recherche stratégique à Lyon 3

L'Institut d'Études de Stratégie et de Défense (IESD) de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a vu son label « Centre d'excellence » renouvelé par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées. L'annonce a été faite le 21 janvier 2026, lors de la cérémonie officielle organisée à l'École militaire, sous la présidence de Guillaume Ollagnier, directeur général de la DGRIS.

Créé dans le cadre du Pacte enseignement supérieur, ce label vise à structurer durablement la recherche stratégique en France et à renforcer les coopérations entre le monde académique et les institutions de défense. Pour cette deuxième édition, conduite avec le concours de l'Agence nationale de la recherche, la DGRIS a accordé un financement jusqu'en 2030 à trois nouveaux centres d'excellence et renouvelé, pour cinq années supplémentaires, son soutien aux deux centres labellisés dès 2019, dont l'IESD.

L'IESD avait en effet été retenu lors de la première vague de labellisation à l'issue d'un processus de sélection national. La candidature de l'Université de Lyon, représentée par

l'Université Jean Moulin Lyon 3, avait été distinguée pour son projet intitulé « Interconnexion des fonctions stratégiques hautes (puissance aérienne future, espace militaire, nucléaire) », porté par Olivier Zajec, maître de conférences en science politique. Cette première reconnaissance s'inscrivait dans une ambition nationale : faire émerger des pôles universitaires d'envergure internationale spécialisés dans les études stratégiques.

Le renouvellement du label confirme aujourd'hui la solidité des travaux menés par l'Institut, la continuité de sa dynamique scientifique et la place qu'il occupe dans le paysage français des recherches consacrées aux enjeux contemporains de défense, de sécurité et de stratégie.



Glaciers et milieux postglaciaires



Une reconnaissance internationale à laquelle contribue la recherche juridique lyonnaise

Adoptée à 97 % lors du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), réuni à Abu Dhabi en octobre 2025, une motion inédite marque une étape décisive dans la reconnaissance et la protection des glaciers et des écosystèmes postglaciaires. Pour la première fois, la communauté internationale affirme explicitement la valeur écologique de ces milieux en mutation rapide et la nécessité de les intégrer pleinement aux politiques de protection de la nature.

Ce texte est le fruit d'un travail collectif mené par un réseau international de scientifiques, juristes et institutions engagés dans la préservation des milieux glaciaires. Il s'appuie notamment sur les recherches conduites dans le cadre du projet Ice & Life, coordonné par « *Marge sauvage* » en partenariat avec ASTERS – CEN 74 et Réserves naturelles de France. Parmi ses rédacteurs figure Philippe Billet, professeur de droit public à la Faculté de droit et directeur de l'Institut de droit de l'environnement (IDE). Sa contribution témoigne de l'implication active de la recherche juridique lyonnaise dans les débats internationaux relatifs à la gouvernance environnementale.

Une recherche interdisciplinaire au service des territoires
L'adoption de cette motion s'inscrit dans la continuité des travaux engagés au sein du projet de recherche Marge sauvage, lauréat de l'appel national Érable, auquel l'IDE participe pour le volet juridique. Ce programme associe glaciologues, juristes et acteurs de terrain afin de mieux comprendre les transformations en cours dans les espaces

glaciaires et postglaciaires, et d'identifier les outils juridiques susceptibles d'accompagner leur protection.

Dans ce prolongement, une conférence s'est tenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3 le 19 novembre 2025, réunissant Philippe Billet et le glaciologue Jean-Baptiste Bosson, directeur de Marge sauvage et porteur du projet. Placée sous l'égide du programme de recherche FORESEE sur le climat, coordonné notamment par Isabelle Delpla, professeure de philosophie, cette rencontre a permis de croiser les approches scientifiques, juridiques et éthiques liées à la fonte des glaciers et à la gestion des milieux qui en résultent.

Par cette contribution à une initiative d'ampleur internationale, la Faculté de droit et l'Institut de droit de l'environnement confirment leur engagement dans les grandes questions environnementales contemporaines, au croisement de la recherche, de l'expertise et de l'action collective.

L'EDIEC réunit ses centres sous une identité commune



De nouveaux logos et un site repensé pour mieux présenter leurs recherches

Déployée à l'automne 2025, la nouvelle identité visuelle de l'Équipe de Droit International Européen et Comparé (EDIEC) a marqué une étape importante dans la structuration et la valorisation de ses activités de recherche.

Fruit d'un travail collaboratif mené sur plusieurs mois, cette refonte a permis de doter l'EDIEC et les centres qui la composent de nouveaux logos, reflétant à la fois leur dynamisme et la diversité de leurs champs de recherche en droit international, européen et comparé.

Cette évolution graphique s'est accompagnée de la mise en ligne d'un site internet entièrement repensé. Plus clair dans

son architecture, plus lisible dans la présentation des axes scientifiques et des projets, il constitue désormais un outil central de diffusion des travaux de l'équipe.

Un an après son déploiement, cette nouvelle identité contribue à renforcer la cohérence visuelle de l'EDIEC et à affirmer sa place au sein du paysage universitaire national et international. Elle participe d'une ambition plus large : rendre plus visible l'intensité des recherches menées et faciliter l'accès à l'information pour les partenaires, les doctorants et les institutions.





Almodis Peyre, lauréate du Prix de thèse francophone de la Fondation René Cassin

Une distinction internationale pour une recherche en droits de l'homme

Almodis Peyre, docteure en droit et membre de l'EDIEC de la Faculté de droit, a reçu le Prix de thèse francophone 2025 de la Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme.

Cette distinction récompense des travaux consacrés au droit

international et comparé des droits de l'homme ou à la théorie juridique des droits fondamentaux. Soutenue en 2024 à l'Université Jean Moulin Lyon 3, sous la direction de Cédric Meurant, avec Caroline Chamard-Heim à la présidence du jury, sa thèse porte sur *La consignation du passager clandestin à bord des navires marchands battant pavillon français*. Elle analyse une pratique encore peu étudiée : la privation de liberté d'une personne découverte clandestinement à bord d'un navire marchand.

Dès sa découverte, le passager est généralement isolé dans un espace sécurisé dont il ne peut sortir. Cette mesure présente une configuration juridique singulière. La privation de liberté relève en principe de la puissance publique, mais elle est ici mise en œuvre par le capitaine du navire, qui représente l'État français tout en étant employé par une société commerciale. La recherche interroge ainsi la nature de cette consignation, les responsabilités des différents acteurs et les règles susceptibles de l'encadrer.

Le travail met en lumière les tensions qui peuvent apparaître entre la protection des droits fondamentaux, les prérogatives de l'État et les

contraintes du commerce maritime international. Il s'attache à identifier les facteurs qui déterminent le recours à cette mesure, à en préciser la qualification juridique et à confronter le cadre normatif aux pratiques observées. L'étude révèle ainsi la difficulté de garantir les libertés individuelles dans des situations isolées, éloignées du territoire et soumises à de fortes contraintes opérationnelles.

Décerné chaque année par la Fondation René Cassin, le Prix de thèse francophone favorise la diffusion de recherches contribuant à la connaissance et à la protection des droits de l'homme. La distinction attribuée à Almodis Peyre s'accompagnera de la publication de sa thèse aux Éditions Pedone, prise en charge par la Fondation.

Ce prix vient saluer l'originalité d'un travail situé à la rencontre du droit maritime, du droit public et des droits fondamentaux. Il distingue également les recherches conduites au sein de l'EDIEC sur les situations dans lesquelles la protection juridique des personnes se confronte aux réalités des échanges et des mobilités internationales.

Paul Cedro,

lauréat du prix Dufaure – CHPP 2025

Une distinction pour un travail sur la déontologie parlementaire

Paul Cedro, doctorant en droit public à la Faculté de droit, a reçu le prix Dufaure - Comité d'histoire parlementaire et politique (CHPP) 2025 pour son mémoire de master intitulé **Le rôle du comité de déontologie parlementaire du Sénat dans l'émergence d'une culture déontologique au sein du Parlement**. Ce travail, réalisé sous la direction de Cédric Meurant, Maître de conférences en droit public s'inscrit dans le champ du droit constitutionnel et parlementaire contemporain.

La remise du prix s'est tenue le 16 décembre 2025 à Sciences Po Paris, à l'occasion de la 200^e séance du séminaire du CHPP, organisée et animée par Christophe Bellon. Cette séance anniversaire a réuni chercheurs et praticiens autour des enjeux d'histoire parlementaire et institutionnelle.

À cette occasion, Bertrand Marcincal, conseiller des services de l'Assemblée nationale, est intervenu sur le thème La commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale : la législation du travail sous la première cohabitation (1986-1988), apportant un éclairage complémentaire sur les dynamiques législatives de la période.

Cette distinction met en lumière la qualité des travaux conduits au sein de la Faculté de droit et confirme l'attention portée aux enjeux contemporains de la déontologie publique et du fonctionnement des institutions parlementaires.

Le prix Dufaure (CHPP)

Créé en 2023, le prix Dufaure - CHPP distingue chaque année un mémoire de master consacré à l'étude de la vie politique et parlementaire depuis la Révolution française.

Il est décerné par le Comité d'histoire parlementaire et politique, association universitaire ayant pour objet de promouvoir la recherche en histoire politique et de contribuer à une meilleure connaissance des institutions et des pratiques parlementaires.

Le prix porte le nom de Jules Dufaure (1798-1881), parlementaire et ministre sous la monarchie de Juillet, la Deuxième République et la Troisième République.



Mathieu Rouy

reçoit le prix ISAAC

Une distinction pour sa thèse consacrée au champ d'application du droit de l'Union européenne

Mathieu Rouy, maître de conférences en droit public à la Faculté de droit et membre du CEE-EDIEC, a reçu le prix ISAAC décerné par l'Académie de législation de Toulouse. Cette distinction récompense sa thèse intitulée **Le champ d'application du droit de l'Union européenne**. Étude à partir de la citoyenneté de l'Union européenne, préparée sous la direction de Gaëlle Marti.

À partir de la citoyenneté européenne, ce travail interroge les fondements et les limites de l'application du droit de l'Union. Il analyse notamment la manière dont la citoyenneté contribue à déterminer les situations susceptibles de relever de l'ordre juridique européen et, plus largement, à définir le périmètre d'intervention de l'Union européenne.

Attribué chaque année dans le domaine du droit européen, le prix ISAAC distingue des

travaux doctoraux sélectionnés par l'Académie de législation de Toulouse. Fondée en 1851 et reconnue d'utilité publique en 1871, cette société savante réunit des universitaires et des professionnels du droit et soutient la recherche juridique à travers plusieurs prix.

La remise officielle s'est déroulée le 11 décembre 2025, lors de la séance publique annuelle de l'Académie organisée à l'Hôtel d'Assézat, à Toulouse. La cérémonie était également accompagnée d'une conférence de Sandrine Zientara-Logeay, présidente de chambre à la Cour de cassation, consacrée à l'usage de l'intelligence artificielle dans la justice.

Cette distinction vient saluer la qualité d'une recherche menée au sein du CEE-EDIEC sur les contours du droit de l'Union européenne et le rôle qu'y occupe la citoyenneté.



Prix de thèse sur la Ville 2026



Une thèse de droit public récompensée par le Grand Prix

La recherche menée à la Faculté de droit a été distinguée en 2026 par le Prix de thèse sur la Ville, organisé par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) et l'APERAU Internationale. Tom Drevard, docteur en droit public, a reçu le Grand Prix pour sa thèse intitulée *La protection juridique de la biodiversité urbaine. Recherche en droit comparé France - Québec*, soutenue en janvier 2025 à l'Université Jean Moulin Lyon 3, en cotutelle avec l'Université Laval, sous la direction d'Isabelle Michallet et de Paule Halley.

Cette distinction récompense chaque année des travaux de doctorat consacrés à la ville, au fait urbain et à leurs transformations. Le prix distingue des recherches capables de renouveler la manière d'appréhender les enjeux contemporains de l'espace urbain, mais aussi d'éclairer l'action publique, les pratiques professionnelles et les politiques d'aménagement. En consacrant une thèse de droit public sur la biodiversité urbaine, le jury souligne la place croissante des questions environnementales dans la compréhension et la fabrique de la ville.



Le travail de Tom Drevard s'inscrit pleinement dans ces préoccupations. À travers une approche comparée entre la France et le Québec, sa recherche interroge les outils juridiques mobilisés pour protéger la biodiversité en milieu urbain. Elle met en regard deux cadres juridiques et institutionnels afin de mieux comprendre la manière dont le droit peut accompagner la transformation des villes face aux exigences écologiques contemporaines.

Pour la Faculté de droit et l'Institut de droit de l'environnement, ce Grand Prix vient saluer la qualité d'un travail doctoral inscrit dans un champ de recherche particulièrement actuel. Il témoigne aussi de l'importance des recherches menées à l'articulation du droit public, du droit de l'environnement, de l'aménagement urbain et des comparaisons internationales.

Le Prix de Thèse sur la Ville

Organisé par le PUCA et l'APERAU Internationale, le Prix de thèse sur la Ville récompense les meilleures thèses de doctorat soutenues en France ou à l'étranger, rédigées en langue française, consacrées à la ville, au fait urbain et à leurs transformations.



L'IFROSS

De la coordination des parcours aux données de santé, en passant par la prévention des maltraitances et les mutations du monde associatif, ce dossier revient sur une année de projets, de rencontres et de coopérations portés par l'IFROSS, en France comme à l'international.

Contribuer aux réflexions *sur la coordination des parcours*

Plateformes de services, autodétermination et métier de coordonnateur au programme d'une journée réunissant 120 participants

Le 27 janvier 2026, 120 participants se sont réunis dans l'amphithéâtre Huvelin du Palais de l'Université pour une journée de réflexion consacrée à la coordination de parcours et aux plateformes de services. À travers la participation de l'IFROSS, institut de la Faculté de droit spécialisé dans les organisations sanitaires et sociales, cette rencontre a permis de croiser les analyses de la recherche, l'expérience des professionnels et les orientations portées par les institutions nationales.

Le sujet prend une importance particulière dans un secteur social et médico-social soumis à de profondes transformations. Le développement de plateformes territorialisées et de services coordonnés doit permettre de simplifier les parcours, de décloisonner les interventions et d'apporter des réponses davantage ajustées aux besoins des personnes. Cette évolution intervient toutefois dans un contexte marqué par les difficultés économiques des organismes gestionnaires, la crise d'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement et la charge croissante supportée par les équipes.

Les interventions de représentants de l'Inspection générale des affaires sociales, de l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale et de la Direction générale de la cohésion sociale ont permis de replacer ces évolutions dans le cadre des politiques publiques en cours. Les échanges ont notamment porté sur les plateformes de services territorialisées présentées dans le rapport de l'IGAS, sur les outils proposés par l'ANAP et sur les conditions concrètes de transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Frank Le Morvan, inspecteur général des affaires sociales, Kim Hautbois, experte des parcours médico-sociaux à l'ANAP, et Jean-René Loubat, président d'honneur de Parcours & Innovation et grand témoin de la journée, ont apporté leur éclairage sur les changements attendus. L'enjeu ne consiste pas seulement à modifier l'organisation des structures, mais à construire des réponses plus souples, capables de mobiliser les ressources d'un territoire autour de chaque situation.

Coordonner sans perdre de vue les choix de la personne

La place accordée aux personnes accompagnées a constitué l'un des fils directeurs de la journée. Plusieurs tables rondes ont interrogé les effets réels de la coordination sur leur autodétermination : les nouveaux dispositifs permettent-ils véritablement de mieux respecter leurs préférences, leurs décisions et leur rythme de vie ? Le refus du soin ou de l'accompagnement, le droit au risque et la participation à la définition du parcours soulèvent des questions éthiques auxquelles les professionnels sont régulièrement confrontés. Les témoignages de coordonnateurs, de responsables de structures et d'une pair-aidante ont permis d'examiner ces difficultés à partir de situations vécues. Si la



coordination doit rendre plus cohérentes les interventions, la multiplication des dispositifs peut parfois produire l'effet inverse, en ajoutant de nouveaux interlocuteurs et de nouveaux niveaux d'organisation. Les échanges ont ainsi rappelé l'importance de partir des besoins de la personne plutôt que des frontières administratives entre établissements et services.

Les retours d'expérience consacrés à la création de plateformes territorialisées ont montré la diversité des réponses élaborées localement. Leur fonctionnement repose sur une connaissance précise des ressources disponibles, une répartition claire des responsabilités et des outils permettant aux différents intervenants de partager les informations utiles. La coordination ne peut donc se réduire à une fonction isolée : elle suppose un travail collectif entre établissements, professionnels, institutions et acteurs du territoire.

L'après-midi a plus particulièrement porté sur le métier de coordonnateur de parcours, à partir d'une enquête conduite par Parcours & Innovation entre 2023 et 2025. Cette fonction se développe rapidement dans les établissements, les services et les dispositifs territoriaux, alors que ses missions, son positionnement et les compétences attendues ne sont pas encore définis de manière uniforme. Les participants ont débattu de la place de ces professionnels

auprès des personnes accompagnées, des équipes et des directions, mais aussi des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission.

Nicolas Guilhot, maître de conférences à l'IFROSS, a animé la table ronde consacrée à la coordination des acteurs au sein d'un territoire et à la valorisation des ressources disponibles. Des représentants d'un dispositif d'appui à la coordination, de Communautés 360 et d'une équipe relais spécialisée ont présenté leurs pratiques et les solutions mises en œuvre pour faciliter les liens entre les services. Cette séquence a illustré l'un des champs de réflexion de l'Institut : analyser les transformations des organisations sanitaires, sociales et médico-sociales à partir des réalités rencontrées par leurs professionnels et leurs usagers.

La journée s'est achevée par une discussion sur les conditions nécessaires à la création d'une communauté de pratiques pérenne. L'objectif n'était pas d'imposer un modèle unique, mais d'organiser dans la durée le partage des expériences, des outils et des difficultés. Pour l'IFROSS et la Faculté de droit, cette réflexion rejoint une exigence constante : mettre les connaissances produites par la recherche en dialogue avec les pratiques professionnelles, afin de mieux comprendre les transformations du secteur et leurs conséquences pour les personnes accompagnées.



L' ifross. renouvelle son identité

Un nouveau site pour mieux présenter ses formations, ses recherches et ses missions

Au cours de l'année universitaire, l'IFROSS, a poursuivi son développement en déployant une nouvelle identité graphique et un nouveau site internet. Cette évolution accompagne la volonté de rendre plus lisibles ses missions, ses formations, ses travaux de recherche et son rôle auprès des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social.

L'IFROSS occupe depuis plus de trente ans une place singulière dans le paysage de la formation et de la recherche appliquées aux organisations de santé et du secteur médico-social. À la croisée du droit, du management, des sciences sociales et des réalités professionnelles, l'Institut accompagne les cadres, dirigeants, professionnels et institutions confrontés aux grandes transformations de leurs organisations.

Le nouveau site internet met en avant les trois piliers qui structurent l'activité de l'IFROSS : la formation, la recherche et la valorisation. Les visiteurs peuvent y retrouver l'ensemble de l'offre de formation, des masters aux diplômes d'université, en passant par les formations courtes certifiantes et les dispositifs destinés aux professionnels. Cette présentation renouvelée permet d'identifier plus facilement les parcours proposés, qu'ils relèvent de la formation initiale, de la formation continue ou de l'apprentissage.

Au-delà de son offre pédagogique, le site donne également une place importante aux activités de recherche et de

valorisation. Les travaux de l'IFROSS, inscrits dans le cadre du Centre de Recherche en Droit et Management des Services de Santé, portent notamment sur les transformations des organisations sanitaires, sociales et médico-sociales, les enjeux de coordination entre acteurs, les dispositifs de gestion, l'innovation, l'évaluation et la régulation. Cette recherche, fortement ancrée dans les réalités du terrain, nourrit directement les formations et les démarches d'accompagnement conduites auprès des organisations.

La refonte du site permet ainsi de mieux rendre compte de la richesse de l'Institut : plus de 6 000 diplômés et professionnels formés, plus de 30 ans d'expertise, plus de 10 formations, un réseau d'enseignants-chercheurs, de professionnels et de partenaires mobilisés autour des enjeux contemporains du secteur. Elle offre également une porte d'entrée plus claire vers les événements, les publications, les projets de valorisation et les contacts utiles.

Avec cette nouvelle identité et cet outil numérique repensé, l'IFROSS affirme plus nettement ce qui fait sa spécificité : une capacité à relier exigence universitaire, expérience professionnelle et utilité concrète pour les organisations. Une évolution qui renforce la visibilité d'un institut pleinement inscrit dans les missions de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et attentif aux mutations profondes du monde sanitaire, social et médico-social.

Un nouvel outil

*pour renforcer
la coopération territoriale
face aux signalements
de maltraitance*

Les résultats de la recherche-action TACT

Après trois années de travaux, la recherche-action TACT (Traitement des Alertes de maltraitance en Coopération sur les Territoires) est arrivée à son terme et a rendu publics ses principaux résultats. Porté par la Faculté de droit, à travers l'IFROSS et le CRDMS, en partenariat avec le Laboratoire de recherche en Santé Mentale, Sciences Humaines et Sociales du GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences, le projet a bénéficié du soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de l'association PRISM.

Dans un contexte où le traitement des situations de maltraitance envers les adultes vulnérables exige une coordination étroite entre départements, agences régionales de santé, associations, services judiciaires et forces de sécurité, TACT s'est attaché à analyser les freins à la coopération territoriale tout en identifiant les pratiques locales favorisant une prise en charge efficace et respectueuse des personnes concernées. Trente ateliers ont été organisés avec des professionnels et huit territoires ont été étudiés, mobilisant plus d'une centaine d'acteurs impliqués dans le traitement des signalements.

L'un des apports majeurs du projet réside dans la publication de neuf fiches d'aide à la coopération. Conçues comme un référentiel méthodologique, elles proposent des outils d'autodiagnostic des pratiques, des exemples issus d'expériences territoriales, des indicateurs partagés permettant de suivre la dynamique de traitement des alertes, ainsi que des repères adaptables aux spécificités locales. Ces supports visent à renforcer la lisibilité des procédures et à structurer les échanges entre institutions.

Les travaux ont également donné lieu à un colloque international organisé à Lyon en octobre 2024, puis à des échanges dans le cadre de l'École d'été francophone en gestion des services de santé en juin 2025. La qualité scientifique du projet a été reconnue par la Fondation AKINOH, qui a décerné en novembre 2024 un prix de 15 000 euros à Estelle Aragona pour sa contribution aux recherches.

Dans le prolongement de TACT, un nouveau projet, CESAM (Communauté des Expériences et des Savoirs Actionnables sur les Maltraitements), a été déposé en avril 2025 auprès de l'Institut pour la recherche en santé publique, avec l'ambition de structurer durablement un réseau d'acteurs engagés sur ces questions (voir notre article dédié).

À travers TACT, chercheurs, praticiens et institutions disposent désormais d'un outil commun destiné à améliorer la coopération territoriale et à renforcer la réponse collective face aux situations de maltraitance des adultes vulnérables.



CESAM : une communauté de recherche contre les maltraitances

Un projet réunissant chercheurs, professionnels, institutions et personnes concernées pour produire des savoirs directement utiles à l'action

Comment mieux protéger les adultes en situation de vulnérabilité face aux maltraitances ? Pour répondre à cette question, le Centre de recherche en droit et management des services de santé CRDMS de l'IFROSS fait le choix d'une recherche construite avec celles et ceux qui vivent, accompagnent ou traitent ces situations au quotidien. Porté par Guillaume Jaubert et Estelle Argona, le projet CESAM entend réunir durablement chercheurs, professionnels, pouvoirs publics, associations et personnes concernées au sein d'une même communauté de travail.

Lorsqu'une situation de maltraitance est signalée, de nombreux acteurs peuvent intervenir : professionnels de santé, travailleurs sociaux, magistrats, forces de sécurité, associations, services départementaux ou agences régionales de santé. Tous concourent à la protection des personnes, mais selon des missions, des contraintes et des cultures professionnelles différentes. La recherche reste elle aussi fragmentée entre le droit, la sociologie, la psychologie, les sciences de gestion, la santé publique ou la gérontologie. CESAM, Communauté des expériences et des savoirs actionnables sur les maltraitances est né de la volonté de rapprocher ces connaissances et ces expériences encore trop souvent dispersées.

Dans le prolongement de la recherche-action TACT

Le projet s'appuie sur les enseignements de TACT Traitement des Alertes de maltraitance en Coopération sur les Territoires, une recherche-action menée entre 2021 et 2024 par les équipes de l'IFROSS et du GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences. Plus d'une centaine de chercheurs et de professionnels ont alors travaillé sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre les maltraitances.

Cette démarche participative a notamment conduit à la production de neuf fiches d'aide à la coopération. Elle a surtout mis en évidence un besoin commun : maintenir les échanges engagés, mieux structurer les connaissances disponibles et créer un espace scientifique consacré à la maltraitance des adultes en situation de vulnérabilité. CESAM prolonge cette dynamique en lui donnant un cadre pérenne.

Son originalité tient à son fonctionnement en communauté mixte de recherche. Chercheurs, professionnels des secteurs sanitaire, social, médico-social et judiciaire, associations, représentants des institutions et personnes concernées participeront à la définition des questions étudiées comme à la production des résultats. Il ne s'agit pas seulement de juxtaposer leurs regards, mais de confronter les savoirs scientifiques, les pratiques professionnelles et l'expérience vécue afin de mieux comprendre les situations et les

réponses qui leur sont apportées.

Produire des connaissances utiles à l'action

Pendant quatre ans, plusieurs groupes de travail se saisiront de questions identifiées avec les acteurs de terrain : l'appropriation de la définition juridique de la maltraitance, les difficultés liées au signalement, les effets émotionnels de ces situations sur les professionnels ou encore la place accordée à la parole des personnes concernées. Les travaux donneront lieu à des guides méthodologiques, des recommandations, des ressources pédagogiques, des modules de formation et des outils numériques accessibles au plus grand nombre. CESAM repose ainsi sur une ambition précise : transformer les résultats de la recherche en connaissances directement mobilisables par les professionnels, les décideurs publics et les personnes accompagnées.

Le projet s'appuie également sur des partenaires en Belgique, en Suisse et au Québec. Séminaires, colloques, publications et plateforme de ressources permettront de développer les échanges au sein d'un réseau francophone consacré aux maltraitances.

À travers CESAM, l'IFROSS-CRDMS poursuit une recherche étroitement liée aux réalités professionnelles et aux attentes de la société. Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'évolution des politiques de l'autonomie, le projet doit contribuer à mieux structurer ce champ de recherche et à éclairer durablement les pratiques comme les décisions publiques.

Porteur du projet

IFROSS – Centre de recherche en droit et management des services de santé

Durée

48 mois

Budget

250 000 euros

Disciplines mobilisées

Droit, sciences de gestion, psychologie, sciences politiques, sociologie, santé publique et gérontologie

Partenaires internationaux

Belgique, Suisse et Québec





Associations :

des modèles de management sous tension

Analyse des fragilités et les recompositions du secteur

Le 17 juin 2026, l'IFROSS-CRDMS, institut de la Faculté de droit, a organisé avec l'Institut français du monde associatif une journée consacrée aux transformations du management associatif. Réuni à la Maison internationale des langues et des cultures, le colloque "Fragilité des associations : le management associatif en tensions" est parti d'un paradoxe : alors que les associations jouent un rôle essentiel dans la réponse aux besoins sociaux, démocratiques et territoriaux, leurs ressources et leurs capacités d'action apparaissent de plus en plus fragilisées.

La baisse des financements publics, la généralisation des appels à projets, les difficultés de recrutement, l'essoufflement de l'engagement bénévole ou encore la multiplication des exigences de gestion modifient en profondeur le fonctionnement de ces organisations. À ces contraintes s'ajoute une recomposition de leurs relations avec les pouvoirs publics, entre coopération, délégation de missions et mise en concurrence. Les associations sont ainsi conduites à faire évoluer leurs pratiques sans perdre ce qui fonde leur identité : un projet collectif, une gouvernance souvent participative et une capacité à répondre à des besoins insuffisamment couverts.

Chercheurs en sciences de gestion et en sociologie, responsables associatifs, acteurs publics et praticiens ont confronté leurs analyses au cours de quatre tables rondes. La première a interrogé la place des associations dans les transformations de l'action publique. Les échanges ont notamment montré que leur rôle ne pouvait être réduit à celui de simples opérateurs chargés de mettre en œuvre des politiques conçues ailleurs. Leur connaissance des territoires, leur proximité avec les publics et leur capacité d'expérimentation leur confèrent également une fonction d'alerte et de proposition.

Entre engagement, professionnalisation et contraintes de gestion

La question du management a occupé une place centrale dans les discussions. Les associations doivent aujourd'hui articuler des logiques parfois difficiles à concilier : préserver l'engagement militant tout en professionnalisant leur fonctionnement, sécuriser les emplois malgré l'instabilité des financements, répondre aux exigences institutionnelles sans réduire leur action à une succession d'indicateurs. Animée par Guillaume Jaubert, de l'IFROSS, la table ronde consacrée à ces tensions a réuni des chercheurs et des dirigeants associatifs autour des évolutions du travail, des métiers et des modèles économiques.

Les transformations de la gouvernance ont également été abordées. La croissance de certaines structures, le renforcement des obligations réglementaires et la complexité des partenariats publics peuvent éloigner les décisions des adhérents, des bénévoles ou des personnes concernées. Les interventions ont interrogé les moyens de maintenir une véritable participation démocratique tout en répondant aux exigences de pilotage et de responsabilité qui s'imposent désormais aux dirigeants.

La dernière partie de la journée a porté sur l'évaluation de l'action associative. Mesurer une activité permet de rendre compte de l'utilisation des ressources et d'objectiver certains résultats, mais les indicateurs quantitatifs ne suffisent pas toujours à restituer la valeur sociale produite. Les échanges entre Floriant Covelli, Elena Lasida, Thibault Guyon et Josepha Poret, animés par Magali Robelet, ont invité à penser l'évaluation comme un espace de discussion sur les finalités de l'action, plutôt que comme une simple opération de mesure.

Au-delà des thèmes abordés, le colloque poursuivait une ambition de recherche : contribuer à mieux structurer l'étude du management des organisations associatives, encore dispersée entre les sciences de gestion, la sociologie et l'analyse des politiques publiques. Les démarches participatives et les recherches menées avec les acteurs de terrain ont ainsi occupé une place importante dans les discussions, afin de rapprocher production de connaissances et réalités professionnelles.

La conclusion, assurée par Guillaume Jaubert pour l'IFROSS et Yannick Blanc pour l'IFMA, a rappelé que les difficultés actuelles ne relèvent pas seulement d'un manque de moyens. Elles interrogent plus largement la place accordée aux associations, leur autonomie et les conditions dans lesquelles elles peuvent continuer à remplir leurs missions. Pour l'IFROSS-CRDMS et la Faculté de droit, cette journée a prolongé une réflexion attentive aux transformations des organisations sociales et médico-sociales, en associant étroitement recherche et expérience de celles et ceux qui les font vivre.



L'IFROSS *au cœur du CIFGSS 2026*

À Québec, un rendez-vous international consacré aux transformations des systèmes de santé

Du 8 au 12 juin 2026, l'Université Laval, au Québec, a accueilli la première édition du Colloque international francophone en gestion des services de santé CIFGSS, coorganisée par sa Faculté des sciences de l'administration et l'IFROSS de la Faculté de droit. Cette nouvelle appellation marque l'évolution d'un rendez-vous scientifique créé en 2019 sous le nom d'École d'été francophone en gestion des services de santé. Elle traduit son ouverture internationale et son ambition de réunir les acteurs engagés dans la transformation des systèmes de santé.

Organisée autour du thème « L'approche territorialisée : collaborer pour créer de la valeur ensemble », cette sixième édition a rassemblé 352 participantes et participants. Elle a réuni 99 conférenciers et panélistes venus du Canada, de France, de Belgique, de Suisse et de Tunisie, favorisant le dialogue entre les milieux de la recherche, les professionnels, les décideurs et les citoyens.

Au total, 52 organisations issues des secteurs de la recherche, de la gestion, de la santé, des services sociaux et de l'innovation étaient représentées, aux côtés de 14 universités. Les sciences de gestion, les sciences infirmières, la médecine, le génie, le droit et la santé publique ont ainsi croisé leurs approches autour de questions telles que la territorialisation des parcours, la transformation numérique, le leadership, le vieillissement de la population ou la gouvernance des systèmes de santé.

L'IFROSS a pris une part importante à la conception scientifique et au déroulement de la semaine. Plusieurs

enseignants-chercheurs de l'Institut ont assuré la responsabilité de journées thématiques et animé des conférences, ateliers et tables rondes. Leur contribution a permis de partager les recherches et les expertises développées à Lyon dans les domaines du management, du droit et de la transformation des organisations sanitaires, sociales et médico-sociales.

L'événement a également mobilisé une équipe d'organisation d'une trentaine de personnes, associant chercheurs, étudiants et professionnels de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et de l'IFROSS. Six patientes partenaires de la Communauté Expériences ont participé aux travaux, apportant leur regard sur les parcours, les organisations et les décisions qui concernent directement les personnes accompagnées.

Cette édition a prolongé le partenariat construit depuis plusieurs années entre l'Université Laval et l'IFROSS. Elle a montré la capacité des deux institutions à fédérer des disciplines,



des métiers et des expériences variés autour d'une réflexion commune sur l'évolution des systèmes de santé.

La rencontre s'est achevée par la transmission officielle du relais à l'IFROSS. La prochaine édition du CIFGSS se tiendra à Lyon, du 28 juin au 2 juillet 2027. L'Institut accueillera à son tour les communautés scientifiques et professionnelles francophones réunies autour de ce rendez-vous.



Former les futurs décideurs de la santé à l'exploitation des données hospitalières

L'ATIH et l'IFROSS rapprochent formation, recherche et expertise publique autour des données de santé

L'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) et l'Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales (IFROSS), ont signé le 3 février 2026 une convention de partenariat d'une durée de trois ans. L'objectif est clair : mieux articuler données de santé, formation universitaire et recherche appliquée afin de renforcer les compétences des futurs décideurs du secteur sanitaire et médico-social.

Dans un contexte marqué par des tensions budgétaires, une exigence accrue de qualité des soins et une complexification des organisations, l'exploitation des données d'activité hospitalières constitue désormais un levier central de pilotage et d'élaboration des politiques publiques. Ce partenariat vise à donner aux étudiants et aux professionnels les outils nécessaires pour comprendre, analyser et mobiliser ces données dans une logique d'aide à la décision.

Mieux comprendre les données pour mieux décider

Concrètement, les dispositifs et outils d'analyse développés par l'ATIH seront intégrés aux formations de l'IFROSS, notamment au sein du Master Direction et pilotage stratégique. Les étudiants pourront ainsi se former à l'usage opérationnel des données hospitalières et médico-sociales, en lien direct avec les réalités du terrain. Des sessions de sensibilisation et de formation seront également proposées à des professionnels en activité, renforçant le dialogue entre

expertise publique et enseignement supérieur.

Au-delà de la dimension pédagogique, la convention prévoit la mise en place de groupes d'utilisateurs associant étudiants, professionnels, chercheurs et experts de l'ATIH. Ces espaces d'échange permettront d'identifier les besoins, d'expérimenter les outils existants et de contribuer à leur amélioration continue. Des travaux de recherche conjoints seront également menés par le Centre de recherche en droit et management des services de santé (CRDMS) et les équipes de l'ATIH, afin d'analyser les usages et les impacts des données sur les pratiques professionnelles et la décision publique, dans le respect des règles de confidentialité et de propriété intellectuelle.

Conclu à titre gracieux, ce partenariat illustre une ambition partagée : faire des données de santé un outil structurant pour la compréhension et la transformation des organisations sanitaires et médico-sociales.



Jean-Baptiste
Capgras, Olivier
Gout, Nathalie
Fourcade



La Faculté de droit accueille

le 18^e Congrès national de l'AFSP

Un rendez-vous national qui témoigne du renforcement de la science politique au sein de la Faculté.

Du 30 juin au 2 juillet 2026, Lyon a accueilli le 18^e Congrès national de l'Association Française de Science Politique (AFSP). Organisé à l'échelle du site universitaire lyonnais, ce rendez-vous national de la discipline s'est notamment installé à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et à la Faculté de droit. Une implication qui témoigne de la place croissante occupée par la science politique au sein de la Faculté.

Vingt ans après la 8^e édition, déjà organisée à Lyon en 2005, la communauté des politistes français s'est de nouveau réunie dans la capitale des Gaules. Pendant trois jours, environ un millier de congressistes français et internationaux ont présenté et discuté leurs travaux, dans un contexte marqué par de profondes transformations de l'enseignement et de la recherche.

Le programme témoignait de la double ambition scientifique et professionnelle du congrès. Plus de 450 heures de débats ont été proposées aux congressistes, réparties en cinquante sections thématiques, douze sections portées par les groupes de recherche de l'AFSP, six « conversations méthodologiques », six « débats et controverses », deux « plénières » et plusieurs temps collectifs ont rythmé cette 18^e édition du Congrès de l'AFSP. Enseignants-chercheurs, doctorants, étudiants ont ainsi pu présenter leurs travaux scientifiques et échanger sur les évolutions des métiers de la discipline.

Organisé par l'AFSP en partenariat avec Sciences Po Lyon, le laboratoire Triangle, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Moulin Lyon 3, le congrès s'est déployé dans plusieurs

sites du quartier universitaire. Sciences Po Lyon en constituait le point d'accueil principal, tandis que les séances se tenaient également dans les locaux de Lyon 2, de la ComUE, la Maison des sciences de l'homme, la maison internationale des langues et des cultures, ainsi qu'à Lyon 3.

La Faculté de droit figurait parmi les principaux sites du congrès. Ses salles et amphithéâtres du 15 quai Claude Bernard ont accueilli, pendant les cinq sessions de travail, de nombreuses sections thématiques, sections de groupe et tables-rondes. Ces rencontres se sont notamment déroulées dans les amphithéâtres Quinet, Roubier et Huvelin ainsi que dans les salles Appleton, Richardot, Josserand, Vincent, et Garraud.

Relations internationales, système multilatéral, politiques de sécurité, Union européenne, socio-histoire des idées politiques, action publique, démocratie, mobilisations, comportements politiques, religion, transformations écologiques ou encore dimensions esthétiques du politique : la diversité des travaux accueillis à Lyon 3 reflétait l'étendue des objets et des approches de la discipline. Plusieurs sections portaient directement sur les transformations contemporaines de l'ordre

international, les recompositions du multilatéralisme, la place des Suds, les relations entre sécurité et élargissement de l'Union européenne ou encore le rôle des parlements face aux crises actuelles.

Le congrès a accordé également une place importante aux questions méthodologiques. Les « conversations méthodologiques » ont notamment abordé les enquêtes sur les élections municipales, les outils pour travailler les données qualitatives (Excel, CAQDAS, les usages de l'IA), l'actualité de la sociologie historique et de la socio-histoire du politique, ou encore les conditions de production des thèses en science politique. Pour leur part, les « débats et controverses » ont porté sur des enjeux saillants de la discipline, en particulier la récession démocratique en France, les dynamiques anti-progressistes, la question palestinienne face aux ruptures épistémiques, la défense des libertés académiques, les rapports entre chercheurs et journalistes, l'enseignement de la science politique depuis les périphéries. La dimension professionnelle a également été questionnée, en particulier lors de la séance d'ouverture, intitulée « quand la recherche veut réformer. Quelle intervention des sciences sociales dans l'action publique aujourd'hui? »,

qui a interrogé les relations entre production scientifique, expertise et réforme de l'action publique.

Pour la Faculté de droit, prendre part à l'organisation d'un tel rendez-vous n'a rien d'anodin. La science politique y occupe depuis longtemps une place importante, historiquement marquée par les relations internationales, les études stratégiques et la pensée politique. Elle connaît depuis plusieurs années une nouvelle dynamique. Trois enseignants-chercheurs ont ainsi rejoint la section depuis 2022, dont deux à l'issue du concours national d'agrégation. Elle compte aujourd'hui huit enseignants-chercheurs titulaires, dont les travaux couvrent des domaines complémentaires, de la sociologie politique et des politiques publiques aux relations internationales, à la stratégie, à l'histoire des idées politiques et à l'étude des crises.

Ce renouvellement a renforcé les liens scientifiques de la Faculté avec les autres acteurs lyonnais de la discipline, en particulier le laboratoire Triangle. Les trois derniers enseignants-chercheurs recrutés en science politique ont rejoint cette unité de recherche, commune à plusieurs établissements du site Lyon-Saint-Étienne. Cette évolution favorise le développement de projets communs et contribue à une meilleure intégration de Lyon 3 dans les réseaux lyonnais et nationaux de la discipline. Elle s'accompagne aussi d'une transformation de l'offre de formation en science politique-relations internationales à la Faculté

de droit. Après la refonte de de la licence droit-science politique entre 2023 et 2025, la section science politique a engagé une réforme de ses masters. Depuis la rentrée 2026, cinq parcours couvrant différents champs de la discipline ont ouvert: Sécurité internationale et défense (SID, Relations internationales et territoires (RITer), Relations internationales et coopération culturelle dans les espaces francophones (RICCEF), Expertise et conseil en affaires publiques (ECAP) et Résilience-CRISE.

Cette dynamique a naturellement trouvé un prolongement dans l'organisation du congrès. Thibaud Boncourt, professeur de science politique à la Faculté et membre de Triangle, faisait partie des quatre universitaires chargés du pilotage du comité local d'organisation, aux côtés de Sophie Bérout, Camille Hamidi et Cécile Robert. Thomas Meszaros, maître de conférences en science politique et membre du Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique, participait pour sa part à l'équipe scientifique locale et au dispositif « harcèlement, discrimination, violences sexistes et sexuelles ». L'implication de Lyon 3 a également mobilisé les équipes de la Faculté de droit, le doyen, son secrétariat, le service communication ainsi que les équipes techniques de l'Université.

L'un des temps forts de cette édition s'est d'ailleurs déroulé à la Manufacture des Tabacs, le 1^{er} juillet. L'amphithéâtre F a accueilli

l'Assemblée générale de l'AFSP. Elle était suivie de la remise des quatre prix de thèse et du Prix du livre de l'AFSP décernés avec le soutien de la Fondation Mattei Dogan. À l'issue de l'assemblée générale et de la remise des prix, les congressistes se sont retrouvés dans une des cours intérieures de la Manufacture des Tabacs pour la grande soirée du congrès. L'Université Jean Moulin Lyon 3 a ainsi accueilli, dans l'un de ses sites les plus emblématiques, l'ensemble de la communauté des politistes réunie à Lyon. Ce temps fort a été l'occasion pour le doyen de dire un mot de bienvenue aux congressistes et de rappeler la place de la science politique et les relations internationales dans les formations de la Faculté de droit de Lyon 3.

Au-delà de ces trois journées, l'accueil du 18^e Congrès national de l'AFSP vient souligner la place désormais occupée par la science politique au sein de la Faculté de droit. Une discipline portée par une équipe renforcée, une offre de formation renouvelée et des coopérations scientifiques qui se développent à l'échelle lyonnaise, nationale et internationale.

En accueillant une partie importante de ce rendez-vous national, la Faculté a donné à voir cette dynamique. Elle a également contribué pleinement, aux côtés de ses partenaires, à trois journées placées sous le signe de la recherche, de la réflexion sur les métiers de la science politique et du débat scientifique.



Publications

en 2025-2026

Travaux dirigés Droit international privé

Hugues Fulchiron, Ludovic Pailler, Amélie Panet-Marre

Le droit international privé est une matière méthodologique par essence. Elle est actuellement animée par deux transformations. Celle de ses sources qui foisonnent notamment sous la forme de conventions internationales et de règlement de l'Union européenne. Et celle de ses méthodes qui évoluent et se diversifient. La tâche de l'internationaliste en herbe en est complexifiée d'autant.

La sixième édition de l'ouvrage de travaux dirigés vise à l'accompagner dans la découverte ou la redécouverte de la matière par une présentation didactique des problématiques essentielles du droit international privé et des exercices types qui sont proposés en cette matière. L'ouvrage s'articule autour de quinze grands thèmes caractéristiques du droit international privé. Chacun débute par un rappel pédagogique des notions essentielles avant de proposer des exercices variés et de difficulté croissante (cas pratiques, commentaires, dissertations, assignation ou rédaction de conclusions en défense, argumentation et contre-argumentation) qui portent sur l'ensemble du domaine du droit des relations privées internationales (matière civile et commerciale, matière familiale, etc.). Leur corrigé est rédigé par des spécialistes de la matière.

L'ensemble doit permettre au lecteur d'acquérir les réflexes indispensables et une méthode efficace et rigoureuse de traitement des situations internationales et de l'acculturer à la manipulation des règlements de l'Union européenne, conventions internationales et autres règles du droit international privé de source interne.

Étudiants de master, mais aussi candidats à l'examen d'entrée au CRFPA ou encore praticiens désireux d'assurer leur formation continue, trouveront dans cet ouvrage un appui solide pour découvrir et approfondir le droit international privé.



Code de la laïcité et du fait religieux - Édition 2026

Commenté sous la direction de Bernard Beignier, Mathilde Philip, Anne-Laure Youhnovski Sagon

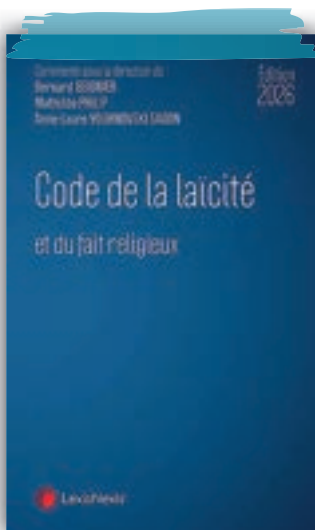
Ce code, exclusivité LexisNexis, présente le droit de la laïcité :

Première partie | Le régime juridique de la laïcité

- Titre 1. - La liberté de pensée de conscience et de religion
- Titre 2. - Le principe de neutralité
- Titre 3. - Le pluralisme convictionnel

Deuxième partie | La territorialité de la laïcité

- Titre 1. - Les statuts locaux des cultes
- Titre 2. - La laïcité en droit belge
- Titre 3. - La laïcité en droit québécois





Penser la famille au pluriel



Hugues Fulchiron

Si les sociétés occidentales sont aujourd'hui habituées à la pluralité des modes de vie en famille, le modèle de référence demeure binaire, qu'il s'agisse de l'alliance, de la parenté et de la parentalité. Cette forme de normalité à deux est profondément ancrée dans les représentations sociales contemporaines comme dans les constructions juridiques qui les traduisent. Pourtant, de nouvelles formes de vies communes, de nouvelles façons de « faire famille », et, tout simplement, les nouveaux modes d'accès à la parenté ou à la parentalité, conduisent à repenser et peut-être dépasser ce modèle binaire.

Alors que certains systèmes juridiques s'ouvrent sur la pluriparenté et la pluriparentalité, cet ouvrage, qui réunit juristes, sociologues, anthropologues, psychologues et philosophes français et étrangers, étudie l'émergence de cette famille « plurielle » qui, au-delà du pluralisme des modes de vie en famille, s'ouvrirait sur une pluralité de liens familiaux : un droit de la famille qui, abandonnant le vieil arbre généalogique, construirait les réseaux familiaux de demain.

Droit administratif en 11 thèmes - 2^e édition

Elise Untermaier-Kerleo, Hervé de Gaudemar

Une approche pédagogique et innovante du droit administratif.

Cet ouvrage aborde par le biais de 11 grands thèmes fondamentaux le programme de Droit administratif de L2 : du juge administratif à la responsabilité administrative en passant par les notions clés telles le service public ou le recours pour excès de pouvoir.

Après une approche institutionnelle de la matière, l'ouvrage aborde directement l'action administrative et son cadre normatif, avant de traiter les actes juridiques de l'administration, les recours juridictionnels dont ils peuvent faire l'objet et enfin la responsabilité administrative.

Loin des connotations négatives souvent attachées à l'administration (des guichets, des formulaires, des files d'attente, de la complexité inutile), le droit administratif, tel qu'il est abordé dans cet ouvrage, se veut à la fois accessible, vivant et concret.

Les " Présentations " permettent de se familiariser avec les grands thèmes du droit administratif. Mais il n'est pas question de survoler rapidement la matière. À travers les " situations ", les lecteurs curieux peuvent approfondir certains points précis, en abordant des problèmes concrets (par exemple, " Le maire peut-il refuser d'inscrire un élève à l'école ou à la cantine en raison du manque de places disponibles? ") ou particulièrement techniques (" Le recours pour excès de pouvoir et la neutralisation des vices de forme et de procédure "; " Le risque, critère de distinction des marchés et des concessions "), des sujets plus rarement abordés en amphithéâtre (" L'image de l'administration dans la littérature "), ou encore des questions polémiques (" Le service public " à la française " remis en cause par le droit de l'Union européenne? ").



Une introduction aux droits européens. La notion d'obligation et le contrat

David Deroussin



Depuis le XVI^e siècle, le contrat s'impose comme l'un des piliers de l'ordre juridique européen, façonnant les échanges, les sociétés et les États. Mais comment cette institution fondamentale s'est-elle construite, transformée et adaptée à travers les frontières et les époques dans l'espace européen ? De l'héritage romain aux codifications modernes, en passant par les traditions juridiques nationales et les circulations transnationales, cet ouvrage, après avoir évoqué la notion d'obligation, retrace l'histoire comparée des droits des contrats en Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal et Suisse jusqu'à nos jours. En croisant les approches historiques, juridiques et comparatistes, il espère mettre au jour les convergences et les divergences qui ont marqué l'évolution des droits contractuels en Europe, en soulignant l'influence persistante du droit romain, mais également les innovations apportées par les codifications nationales, ainsi que les dynamiques d'harmonisation à l'œuvre depuis le XX^e siècle. À travers des analyses thématiques, ce livre, publié avec le soutien de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 et du Centre lyonnais d'histoire du droit, éclaire les défis contemporains du contrat, entre globalisation des échanges et affirmation des particularismes juridiques. Une synthèse inédite, accessible aux juristes, aux historiens et à tous ceux qui s'intéressent à la construction juridique de l'Europe et souhaitent comprendre les racines et l'avenir du droit des contrats en Europe.

La cohérence du droit des données ?

Claire Brunerie, Ludovic Pailler

Les dispositions relatives aux données ne cessent de s'accumuler. Au paquet que forment le célèbre RGPD et les directives « Police-Justice » et « PNR », s'ajoutent désormais de nombreux instruments adoptés ou en discussion. Ils sont principalement issus du droit de l'Union européenne, laquelle a pour ambition de constituer un marché européen des données, partie intégrante du marché unique numérique.

Ces textes se distinguent les uns des autres suivant qu'ils mettent l'accent sur la protection des données à caractère personnel ou sur la disponibilité et l'interopérabilité des données à des fins économiques.

Cette tension s'accroît sans cesse. Car les données et leur traitement sont une source de risques pour les droits et libertés des personnes concernées en même temps qu'elles demeurent présentées comme un matériau brut dont l'exploitation conditionne l'innovation technologique et la croissance économique en particulier à l'ère de l'intelligence artificielle.

Ce différentiel n'est pas sans conséquence sur l'articulation des différents textes du droit de l'Union comme sur leur contenu, notamment au regard des pratiques interprétatives de la Cour de justice.

L'existence d'un droit des données pris comme un corpus homogène de règles applicable à un objet unique encore largement délaissé en doctrine et dans les manuels affleure dans les formations et pose question.

Cet ouvrage a pour objectif de démêler certains des fils les plus complexes qu'ils tiennent aux sources ou bien aux contenus des instruments.

Ludovic Pailler, Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles, Centre de Recherche sur le Droit International Privé (EDIEC-UR4185), Université Jean Moulin Lyon 3.

Claire Brunerie, Doctorante en droit privé et sciences criminelles, Centre de Recherche sur le Droit International Privé (EDIEC-UR4185), Université Jean Moulin Lyon 3.





Droit de la communication audiovisuelle et numérique

Télévision, Radio, Services à la demande, Plateformes numériques. À jour du DSA, du règlement sur la liberté des médias et de la loi SREN

Cet ouvrage décrit la réglementation applicable aux services de télévision, de radio, aux services audiovisuels à la demande et aux plateformes de partage de contenus audiovisuels. Cette deuxième édition a été largement enrichie, notamment dans ses développements relatifs à l'autorité de régulation et aux plateformes numériques (droit commun et droit spécial des plateformes de partage de vidéos). Il est à jour des derniers textes européens (notamment du règlement sur les services numériques ou Digital Services Act et du règlement sur la liberté des médias) et prend en compte les réformes annoncées et les projets en cours de discussion, au niveau national et au niveau européen.

Divisé en une introduction générale et neuf chapitres, il aborde : l'histoire de la réglementation audiovisuelle ; les sources, nationales, internationales et européennes, du droit de l'audiovisuel ; les acteurs (institutions, éditeurs, distributeurs, opérateurs de réseaux, fournisseurs de services de plateforme) ; les services ; les principes fondamentaux de l'audiovisuel (liberté d'expression, pluralisme, indépendance) ; l'autorité de régulation (l'Arcom, ses missions, pouvoirs et compétences) ; les règles applicables à l'audiovisuel public ; la diffusion et la mise à disposition des services (compétence, autorisations, régimes) ; les obligations des éditeurs de services (déontologie des programmes, identification, usage de la langue française, communications commerciales, diffusion et programmation, contribution à la production, etc.) ; les obligations des distributeurs de services (constitution et contenu de l'offre, obligations de reprise) ; les systèmes d'accès conditionnel et de mesure d'audience ; le régime des plateformes de partage de contenus audiovisuels (incluant celui des hébergeurs et des plateformes numériques en ligne) ; et la protection des services de communication audiovisuelle (dispositif antipiraterie et droit voisin des organismes de communication audiovisuelle).

Ce livre s'adresse aux praticiens, universitaires, étudiants, journalistes, entrepreneurs et créateurs qui exercent dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique ou qui s'y intéressent.

European R&D Tax Incentives Contribution to the Emergence of a Concept

Georges Cavalier

How can Europe build a coherent tax framework for innovation? In *European R&D Tax Incentives*, Georges Cavalier explores how national R&D tax systems –; from France to Germany and beyond –; can converge toward a shared legal concept of research.

Drawing on the work of the European Law Institute (ELI) and the EU Platform for Tax Good Governance, this groundbreaking study offers both a conceptual map and practical guidance for a more transparent, efficient, and integrated European R&D tax policy.

Les auteurs remercient les universités de Lyon pour leur soutien. Préface de Marc Bidan. Sous la direction de Wilfrid Azan et Georges Cavalier.



Faire face aux violences sexistes et sexuelles

Sous la direction scientifique de Gaëlle Marti et Bérénice Hamidi

Un livre essentiel, à la fois témoignage et guide, qui dévoile le continuum des violences sexistes et sexuelles. En croisant les voix de chercheur·es, expert·es, artistes et personnes concernées, il ouvre des pistes concrètes pour comprendre, prévenir et agir collectivement.

Les violences sexistes et sexuelles traversent toute la société, mais leur prise en charge reste morcelée. Cet ouvrage dépasse ces limites en croisant droit, histoire, sociologie, philosophie, arts et littérature. Chercheurs, professionnels, artistes, militants et personnes concernées y dialoguent pour relier savoirs et vécus, construire une compréhension commune et imaginer des réponses collectives à la hauteur de l'enjeu.

Cet ouvrage est réalisé dans le cadre du projet REPAIR - Violences sexistes et sexuelles : changer les représentations, repenser les prises en charge



Philosophie du droit

David Mongoin

L'enseignement du droit ne saurait se réduire à l'apprentissage d'un flot de jurisprudences ou d'articles de textes juridiques aussi vite oubliés que souvent rapidement obsolètes, mais implique le développement de cet esprit critique que promeut notamment le geste philosophique. L'une des vertus premières de la philosophie du droit est précisément d'aider les juristes, versés dans l'étude du « comment » du phénomène juridique, à élargir leur point de vue en s'interrogeant sur le « pourquoi » de leur objet.

Ce « manuel » s'adresse donc principalement à ceux des étudiants en droit qui ont le sentiment, plus ou moins vif, d'un véritable assèchement des études juridiques, mais également aux non-juristes, les philosophes au premier rang qui, curieux, souhaitent porter leur attention sur cet objet singulier qu'est le droit. Son intention n'est pas de contribuer au développement d'une culture juridique ornementale, même si la philosophie du droit, selon nous, ne peut être que culturelle, mais d'exposer les questions fondamentales que soulève le droit et les réponses qu'elles ont pu susciter. Il s'agit également d'aider à s'orienter à travers une reconstitution des différentes familles de pensée de la philosophie du droit, largement entendue. Dans cette entreprise, un certain nombre de controverses sont mises en relief afin d'éclairer les problématiques fondamentales de la discipline et d'oeuvrer, sinon à leur résolution, du moins à leur compréhension.

Dans le droit fil de la démarche adoptée par Bruno Oppetit, auquel le présent ouvrage succède dans la collection « Précis », il s'agit enfin d'insister sur la dimension pratique que revêt la philosophie du droit. En effet, celle-ci ne s'épuise pas en une pure interrogation abstraite sur l'essence du droit, elle est aussi et surtout irréductiblement liée à son existence pratique.

Cette seconde édition se présente comme une version revue et augmentée de la première.





La citoyenneté européenne Délimitation d'un champ d'application du droit de l'Union européenne

Mathieu Rouy

La délimitation du champ d'application d'une règle de droit constitue une étape fondamentale en droit afin de préciser les conditions qui président l'application d'une norme. Ces conditions sont particulièrement mouvantes et équivoques en matière de citoyenneté européenne. En effet, le juge n'hésite pas à avoir une lecture dynamique de celles inscrites dans les textes. Ainsi, en dépit du caractère central de certains critères comme la nationalité ou la mobilité, ceux-ci sont parfois relativisés, au nom de l'effet utile, voire concurrencés par l'émergence d'autres critères, comme celui de l'essentiel des droits attachés au statut de citoyen. À travers l'étude de la jurisprudence de la Cour de justice, cet ouvrage vise à mieux les comprendre et les systématiser.

Plus précisément, l'ouvrage répond à un double objectif : analyser l'influence de la citoyenneté de l'Union sur champ d'application du droit de l'Union et étudier l'impact de la définition du champ d'application sur la citoyenneté de l'Union.

L'auteur révèle que le champ d'application constitue un outil de construction effective du statut de citoyen de l'Union, matérialisant l'existence d'une fonction intégratrice du champ d'application. La mise en exergue de cette fonction conduit alors à interroger et à apprécier les effets de cette lecture dynamique du champ d'application sur la citoyenneté européenne et sur le droit de l'Union.

Droit de la propriété industrielle - 9^e édition

Jacques Azéma, Nicolas Bouche, Jean-Christophe Galloux

Parce qu'ils protègent, encouragent et soutiennent l'activité des entreprises, les droits de propriété industrielle tiennent une place essentielle dans la vie économique et sociale. Le présent ouvrage étudie dans leur dimension tant nationale qu'européenne et internationale, les régimes respectifs d'obtention et d'exploitation des droits sur les créations industrielles (brevet d'invention, obtentions végétales, savoir-faire, dessins et modèles industriels) et des droits sur les signes distinctifs (marque, nom commercial, enseigne, dénomination sociale, nom de domaine, indications géographiques). La dernière partie se consacre aux mécanismes de protection, largement communs depuis la transposition de la directive CE 2004/48, dont bénéficient ces différents droits. Fidèle à l'oeuvre du professeur Jacques Azéma qui y contribua de 2006 à 2017, cette nouvelle édition est une version refondue et augmentée des réformes intervenues depuis 2018 (secret des affaires, marques, JUB et brevet européen à effet unitaire, dessins et modèles et indications géographiques protégeant les produits artisanaux et industriels).





Christian Bruschi, un historien du droit dans la cité

Sous la direction de Sébastien Le Gal et Philippe Delaigue

Historien du droit engagé, Christian Bruschi l'est à plus d'un titre, comme en témoignent les soixante articles rassemblés dans le présent recueil. Universitaire reconnu, en France et à l'étranger, citoyen, militant, avocat, il met son érudition au service d'une pensée dont la cohérence se dévoile au fil de ses recherches par-delà la très grande variété des sujets traités. Christian Bruschi interroge en historien et en juriste les assises juridiques et politiques de notre société à l'aune de ses racines antiques et modernes. En romaniste, il livre des études sur l'Empire tardif qui font date ; en historien des idées, il se consacre autant à l'apport de figures familières aux juristes (Bodin, d'Aguesseau, Montesquieu) qu'à celui des Pères de l'Église, de François de Sales, des révolutionnaires français ou de Karl Marx. Parallèlement, il fait œuvre pionnière dans l'étude du droit des étrangers et de la nationalité, tant de leur histoire que de la pratique contemporaine. L'œuvre de Christian Bruschi est rendue accessible grâce à un patient et minutieux travail d'édition assuré par ses élèves, Philippe Delaigue, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Sébastien Le Gal, Professeur à l'Université Grenoble-Alpes.

A qui appartient le monde ?

Philippe Billet

« Le monde du droit est binaire, essentiellement binaire : les personnes d'un côté ; de l'autre, les choses. Ce qui n'est pas une personne est nécessairement une chose. La qualification juridique est qualifiante, certainement, mais aussi disqualifiante, sélective. » Philippe BILLET

Reconnaître des droits à la nature, un droit contre nature ? Le droit est l'un des fondements de la vie en société. Il transforme nos idéaux éthiques en règles communes et fait de l'égalité en droit le socle de l'inclusion, quelles que soient les origines, les genres, les orientations ou les situations de handicap. Héritier d'une longue histoire, il vise aussi à pacifier les relations humaines et à contenir les excès d'un modèle de développement fondé sur une croissance sans limites, désormais confrontée à la rareté des ressources et à la fragilité du monde vivant. Mais l'environnement reste, paradoxalement, un angle mort du droit de l'environnement. En cherchant à protéger la nature, le droit l'a souvent réduite à un ensemble de ressources ou de services utiles à l'homme, participant à une mise sous tutelle juridique du vivant. Cette approche montre aujourd'hui ses limites face aux dépassements des limites planétaires, qui mettent en évidence l'inadéquation de nos cadres juridiques avec les réalités écologiques.

Il devient alors nécessaire de repenser notre rapport à l'environnement, non plus comme un simple objet de droit, mais comme un voisin avec lequel il faut composer. Cette reconfiguration du lien entre l'humanité et les écosystèmes ouvre la voie à de nouveaux modèles juridiques, notamment à travers la reconnaissance des droits de la nature. Dans cet ouvrage, Philippe Billet, spécialiste de droit de l'environnement, propose une réflexion claire et engagée sur le rôle du droit : non seulement comme outil de protection de la nature, mais aussi comme moyen de protéger l'humanité contre ses propres excès, en repensant en profondeur ses relations avec le monde vivant. Patrick FRÉMEAUX



Droit des sûretés - 10^e édition

Olivier Gout

Cet ouvrage adopte une conception résolument extensive du droit des sûretés, en essayant de donner un panorama complet des différents moyens permettant à un créancier d'être protégé contre l'insolvabilité de son débiteur, même s'ils ne rentrent pas dans la définition stricte d'une sûreté.

Matière longtemps considérée comme aride et purement technique, le droit des sûretés est en réalité une partie du droit civil essentielle au développement économique et aux multiples enjeux sociaux. Il est aujourd'hui en constante évolution. Il a été réformé en profondeur par l'ordonnance du 23 mars 2006 puis par celle plus récente du 15 septembre 2021 qui l'une et l'autre tentent de rendre la matière plus attractive.

En outre, il a été affecté par les multiples modifications du droit des entreprises en difficulté, et en dernier lieu par une ordonnance du 15 septembre 2021.

Cette nouvelle édition rend compte de ces évolutions en cours, propose des pistes de réflexions et apporte quelques notations supplémentaires en droit comparé.

Destiné principalement aux étudiants de licence et master en droit, cet ouvrage peut aussi servir à ceux qui voudraient rapidement acquérir une vue d'ensemble du droit des sûretés.

À vocation exclusivement pédagogique, il tente de donner les clés permettant d'aller plus loin dans la découverte de la matière.



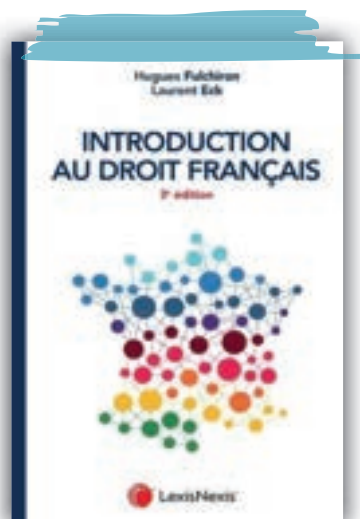
Introduction au droit français 3^e éditions

Laurent Eck, Hugues Fulchiron

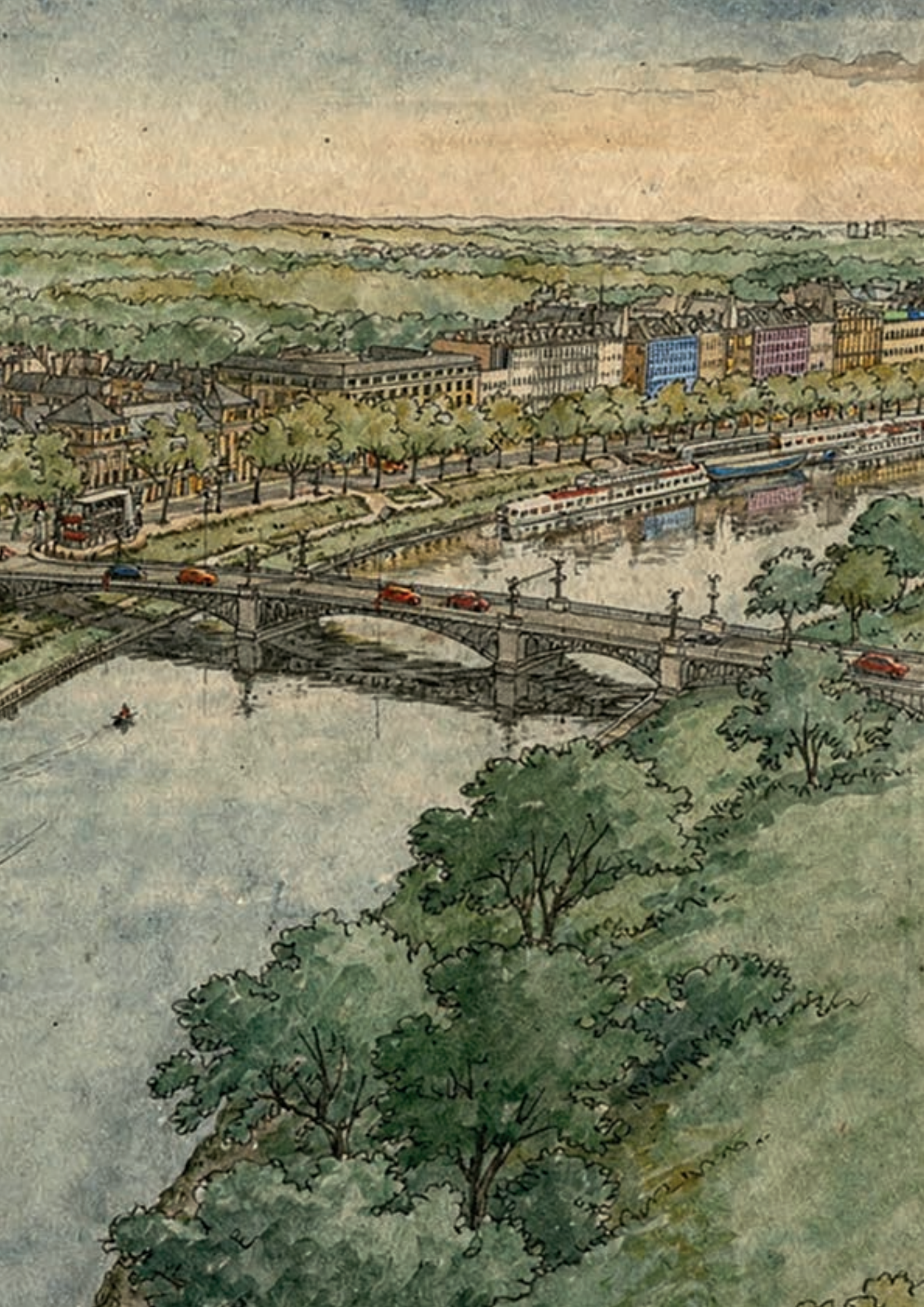
Vous débutez vos études en droit français ? Vous êtes étudiant étranger et cherchez un ouvrage fiable pour comprendre rapidement les bases du système juridique français ? Ce livre est conçu pour vous. Cette introduction complète et pédagogique vous donne toutes les clés pour comprendre le droit français à travers son histoire, ses sources, ses institutions et son fonctionnement, tout en le situant dans son environnement européen et international.

Pensé pour les étudiants qui découvrent un nouveau système juridique, cet ouvrage met l'accent sur la clarté, la méthode et la maîtrise du vocabulaire juridique indispensables pour réussir dans un contexte académique exigeant.

- 1/ Une vision globale et structurée du droit français pour comprendre les fondements historiques, les sources du droit et l'organisation des institutions françaises.
- 2/ Une mise en perspective européenne et internationale pour situer le droit français dans son environnement juridique global, essentiel pour les étudiants internationaux.
- 3/ Un accompagnement méthodologique pour raisonner comme un juriste français grâce à une attention particulière portée à la méthode, au raisonnement et au vocabulaire juridiques.
- 4/ De nombreux exemples, des cartes et des schémas pour aider à la compréhension des grands concepts du droit français.
- 5/ Une explication des principaux exercices juridiques : commentaire d'arrêt, cas pratique, dissertation et note de synthèse









TAXE D'APPRENTISSAGE

**Devenez acteur du développement
de la Faculté de droit**

En nous versant la taxe d'apprentissage, vous contribuez à :

- acquérir des biens d'équipements pédagogiques et professionnels
- promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises
- soutenir le programme d'aménagement des salles de cours en équipement multimédia
- développer l'enseignement numérique
- investir dans la formation de vos futurs collaborateurs

Contact
eric.pons@univ-lyon3.fr

FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR